CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

1°) Budget primitif 2016 *(DEL-2016-104)* 11

2°) Fiscalité : fixation des taux de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières pour l'exercice 2016. *(DEL-2016-105)* 65

AUTRES DOSSIERS	PAGES

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - ANIMATION DE QUARTIERS – POLITIQUE DE LA VILLE - DIVERSITE

Rapporteur : Michelle MOREAU

3°) Associations animatrices d'équipements sociaux-culturels de quartier - Association des habitants de Monplaisir - Conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions - Approbation. *(DEL-2016-106)* 68

4°) Association Terre des Sciences - Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole - Approbation. *(DEL-2016-107)* 74

5°) Association CEZAM Pays de la Loire - Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville d'Angers et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - Approbation. *(DEL-2016-108)* 76

6°) Centre Jean Vilar -Tarifs des activités - Approbation. *(DEL-2016-109)* 78

7°) Contrat de Ville - Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département pour 7 dossiers. *(DEL-2016-110)* 80

8°) La Cité des associations – Mise à disposition du matériel audiovisuel – Acutalisation du catalogue et des tarifs au 1er avril 2016 84

Rapporteur : Faten SFAÏHI

9°) Association pour la promotion et l'intégration dans la Région Angevine (APTIRA) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens - Approbation. *(DEL-2016-112)* 86

10°) Journée internationale des droits des femmes. Association Espace femmes - Attribution d'une subvention. *(DEL-2016-113)* 88

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

11°) Enseignement public du 1er degré - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscriptions pour l'année scolaire 2016 / 2017. *(DEL-2016-114)* 90

12°) Quartier Hauts de Saint-Aubin - Année scolaire 2016 / 2017 - Réouverture de l'école Gérard Philipe. *(DEL-2016-115)* 92

13°) Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - Mise à disposition de salles du collège Jean Mermoz - Convention d'occupation - Avenant n°1. *(DEL-2016-116)* 95

Rapporteur : Caroline FEL

14°) Accès et usages du portail CAF Partenaires - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Avenant. *(DEL-2016-117)* 97

15°) Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance « La petite compagnie » - Avenant à la convention pour l'année 2016. *(DEL-2016-118)* 98

16°) Handicap'Anjou - Jardins d'Enfants Adaptés - Convention. *(DEL-2016-119)* 99

17°) Angers Proxim' Services - Garde d'enfants à domicile - Avenant - Subvention pour l'année 2016. *(DEL-2016-120)* 100

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Rapporteur : Alain FOUQUET

18°) Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers – Approbation du projet d'établissement 2015-2020 *(DEL-2016-121)* 102

19°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets *(DEL-2016-122)* 104

21°) Musées d'Angers - Spectacles - Contrats de cession de droits de représentation avec les associations "Nom d'un bouc", "Pour ma pomme" et avec la compagnie "Same Same". *(DEL-2016-124)* 108

22°) Bibliothèque municipale - Animations - Contrats avec l'association La Rose des Voix, l'association Postures, Carole Martinez et Marja Pirila. *(DEL-2016-125)* 110

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - SOUTIEN AU SPORT

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

23°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 « Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs » - Saison 2015-2016 - A.S.G.A. Hockey Elite - Subvention de fonctionnement - Avenant n° 2 *(DEL-2016-126)* 112

24°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 "Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et, les grands événements sportifs" - Tout Angers Bouge - 5 juin 2016 - Convention de partenariat avec Angers Terre d'Athlétisme. *(DEL-2016-127)* 118

25°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 "Favoriser la pratique sportive en club" - Dispositif Partenaires Club - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions *(DEL-2016-128)* 121

26°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 "Un partenariat responsable avec les associations" - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution. *(DEL-2016-129)* 123

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

27°) Quartier Deux-Croix/ Banchais/ Grand Pigeon - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 14 logements - 38 Square de la Croix Blanche - Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 026 000 € *(DEL-2016-130)* 125

28°) Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 15 logements - 140 rue Larevellière - Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 445 000 €. *(DEL-2016-131)* 112

29°) Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 32 logements - ZAC des Capucins "Ilôt des Artilleurs" - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 355 000 €. *(DEL-2016-132)* 129

Rapporteur : Roch BRANCOUR

30°) Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) - Allongement de la durée d'amortissement d'un emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif - Emprunt de 5 000 000 € - Modification de la garantie de la ville *(DEL-2016-133)* 131

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Benoit PILET

31°) Projet de schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole - Avis *(DEL-2016-134)* 133

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Catherine LEBLANC

32°) Angers Loire Télévision - Cession de parts - Modification du capital et prorogation de l'avenant n°1 *(DEL-2016-135)* 141

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - COOPERATION ECONOMIQUE

Rapporteur : Catherine LEBLANC

33°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions *(DEL-2016-136)* 145

34°) Terra Botanica - Subvention d'investissement - Convention *(DEL-2016-137)* 148

35°) 4° Edition des Confluences Pénales de l'Ouest : Colloque "Justice et Objets Connectés" - Subvention *(DEL-2016-138)* 150

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE

36°) Médiation urbaine - Service des Correspondants de Nuit - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) *(DEL-2016-139)* 151

37°) Déploiement du système de Vidéo protection - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) *(DEL-2016-140)* 153

38°) Acquisition d'équipement pour la sécurité et la prévention - Autorisation de signature du lot n° 1 *(DEL-2016-141)* 155

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – DEPLACEMENTS DOUX – COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

39°) Très Haut Débit en France - Conventions de déploiement du réseau dans les bâtiments de la Ville - Autorisation de signature *(DEL-2016-142)* 157

40°) Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire des Grandes Maulévries - Avenants aux marchés de travaux - Autorisation de signature *(DEL-2016-143)* 159

41°) VéloCité-Grille tarifaire 2016 *(DEL-2016-144)* 161

42°) Enlèvement des véhicules pour mise en fourrière - Groupement de commandes coordonné par la Ville d'Angers - Avenant au marché du lot n° 1 ANGERS OUEST MAINE - Autorisation de signature *(DEL-2016-145)* 162

43°) Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement de commandes *(DEL-2016-146)* 164

44°) Stationnement - Convention avec Angers Loire Métropole portant accord sur les travaux d'aménagement des quais Bus. *(DEL-2016-147)* 166

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

45°) Stationnement - Transformation de places de stationnement payant en emplacements réservés pour les véhicules électriques et mise en place de la gratuité du stationnement pour ces véhicules. *(DEL-2016-148)* 168

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ECOLOGIE URBAINE – EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

46°) Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2016 pour les tonnages émis en 2015. *(DEL-2016-149)* 171

47°) Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Exposition extérieure "La Maine et ses confluences" - Convention pour la mise à disposition et cession de droits de photographies au format numérique avec l'association Club Photos d'Angers. *(DEL-2016-150)* 173

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN – ACTIONS FONCIERES

Rapporteur : Roch BRANCOUR

48°) Quartier Justices Madeleine St Léonard - ZAC Saint Léonard - Bilan de clôture de la concession SARA et avenant n°9 pour quitus des comptes et missions confiées. *(DEL-2016-151)* 175

49°) Quartier Monplaisir - Boulevard du Doyenné - Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF *(DEL-2016-152)* 177

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - RELATIONS PUBLIQUES - PROTOCOLE

Rapporteur : Karine ENGEL

50°) Amicale des Porte-Drapeaux d'Angers et la région angevine - Subvention annuelle de fonctionnement *(DEL-2016-153)* 179

- **LISTE DES DECISIONS** prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **182**

- **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales **187**

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du mardi 29 mars 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 22 mars 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-129), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ à la DEL-2016-105), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM (départ à la DEL-2016-105), M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-115), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO (arrivée à la DEL-2016-112), M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-115), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ à la DEL-2016-112), Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO.

Etaient excusés : Mme Catherine LEBLANC, Mme Caroline FEL, M. Gilles LATTÉ, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (à partir de la DEL-2016-130)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (à partir de la DEL-2016-106)
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Christophe BECHU
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Faten SFAIHI
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Daniel DIMICOLI (à partir de la DEL-2016-106)
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINÉ (à partir de la DEL-2016-116)
Mme Véronique ROLLO a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'à la DEL-2016-111)
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (à partir de la DEL-2016-116)
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL -2016-113)
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Alain PAGANO

M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Karine ENGEL.

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, nous avons ce soir un certain nombre d'excusés. Si le Conseil n'est pas terminé dans 2 heures, Françoise LE GOFF donnera pouvoir à Michelle MOREAU. Madame BIENVENU en fera autant pour Madame BEHRE-ROBINSON. Catherine LEBLANC m'a donné pouvoir. Caroline FEL a donné pouvoir à Emmanuel CAPUS.

Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Faten SFAIHI. Jean-Pierre BERNHEIM donnera pouvoir à Daniel DIMICOLI quand il sera parti. Véronique CHAUVEAU donne pouvoir à Sophie LEBEAUPIN. Michel BASLE donne pouvoir à Stéphane PABRITZ. Véronique ROLLO donne pouvoir à Maxence HENRY. Quand elle partira, Maryse CHRÉTIEN donnera pouvoir à Jean-Marc VERCHÈRE. Quand il partira, Frédéric BÉATSE donnera pouvoir à Antony TAILLEFAIT. Chadia ARAB a donné pouvoir à Alain PAGANO. Luc BELOT a donné pouvoir à Fatimata AMY.

Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Gilles MAHÉ. Silvia CAMARA-TOMBINI a reçu le pouvoir de Laure REVEAU, et Vincent DULONG a donné pouvoir à Rose-Marie VÉRON. C'est bon ? La secrétaire de séance de ce soir sera Karine ENGEL, et le premier dossier sera évidemment celui du Budget Primitif.

Mes chers collègues, je voudrais simplement prendre évidemment quelques instants après les événements à nouveau tragiques que nous avons vécus la semaine dernière. C'est un sentiment assez atroce que de voir, au fur et à mesure des jours, s'égrainer ces attentats dans l'actualité. Celui qui a frappé la Belgique il y a quelques jours est encore présent dans tous nos esprits, et je pense que nous nous souvenons tous avec émotion, à la suite des attentats qui ont visé Charlie Hebdo, puis à la suite des attentats au Bataclan en novembre dernier, de la solidarité qui a été manifestée par les pays voisins et de l'émotion qui a retenti partout ailleurs dans le monde.

C'est aujourd'hui à notre tour d'être capables de faire preuve de la même émotion. Et s'habituer, ne plus en parler, ne plus mettre les drapeaux en berne, ne pas évoquer les choses, ce serait une manière de s'accoutumer en considérant que ce genre de choses finirait par devenir normal.

Je vais donc vous proposer qu'ensemble nous puissions observer une minute de silence parce que ne pas le faire au motif que c'était déjà la semaine dernière ou que nous avons déjà eu l'habitude de le faire par le passé, cela reviendrait à banaliser ce qui s'est passé. Et je considère que de la même manière que nous avons pu compter sur la solidarité sans faille des autres pays européens, et pas seulement d'eux, nous devons avec la même attention être capables d'être à leurs côtés quand les mêmes causes, quand le même fondamentalisme, quand la même folie, quand la même barbarie, quand la même vision qui dénie toute humanité à une partie de nos concitoyens s'abat où que ce soit dans le monde. Je vais donc vous inviter, avec moi, à ce que nous puissions ensemble observer cette minute de silence.

Mes chers collègues, je vais vous proposer maintenant que nous puissions entamer ce Conseil Municipal, et je passe la parole à l'Adjoint au Maire chargé des Finances, Emmanuel CAPUS.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2016-104

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget primitif 2016

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans les mêmes termes que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté au conseil municipal du 29 février 2016.

PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document règlementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique. Cette année, les retraitements sont de deux ordres :

1. Retraitement des opérations comptables d'ordre et des écritures liées aux lignes de trésorerie

Le choix a été fait de ne présenter que les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport.

2. Retraitement des opérations de transfert de compétences

Je vous rappelle également qu'un des enjeux de ce rapport est de pouvoir conserver une base de comparaison satisfaisante entre les deux budgets primitifs 2015 et 2016. C'est pourquoi, pour ce premier budget de la Ville après le transfert de compétences vers la Communauté Urbaine, il vous est proposé de comparer les deux budgets primitifs à périmètre constant à savoir : BP 2015 et BP 2016 hors CU, à chaque fois que cela sera possible.

Ce passage en Communauté Urbaine modifie en effet la structure du budget 2016. Ces nouvelles compétences se traduisent par des charges moindres compensées par une diminution de nos recettes via la baisse de l'attribution de compensation versée par la CU.

Ainsi, le passage en CU conduit à une **dégradation mécanique** des indicateurs financiers liée aux règles de transfert de compétences avec :

- une détérioration de l'autofinancement brut d'un peu plus de **5,5 M€**,
- une charge d'investissement qui diminue d'un montant équivalent,
- une capacité de désendettement qui se dégrade **de 4 ans** à l'issue du mandat.

L'effet global est cependant évidemment neutre et s'accompagne d'une amélioration mécanique dans les mêmes proportions des indicateurs financiers d'Angers Loire Métropole.

Cette situation peu satisfaisante, au regard de l'épargne et de la section de fonctionnement, a récemment fait l'objet d'un amendement lors des discussions autour du Projet de Loi de Finances 2016 de la députée Estelle Grelier (devenue depuis secrétaire d'Etat en charge des Collectivités locales) pour créer une Attribution de Compensation d'investissement et neutraliser ainsi les effets sur les indicateurs financiers des collectivités.

Cet amendement visait à permettre de tenir compte des spécificités des dépenses d'investissement et de fonctionnement lors des transferts de compétences entre communes et intercommunalités. Son exposé des motifs était d'ailleurs très clair :

« Lorsqu'une compétence transférée comporte un volume important de dépenses d'investissements, comme pour la voirie par exemple, cela peut engendrer un déséquilibre des budgets communaux ***dans la mesure où l'on transfère une dépense d'investissement qui est neutralisée par une réduction de recettes de fonctionnement.*** *Ceci peut conduire à une forte dégradation mécanique des ratios financiers des communes comme on le constate actuellement dans certaines métropoles. Ce phénomène va s'étendre avec les transferts programmés par la loi NOTRe et la rationalisation de la carte intercommunale ».*

Cet amendement n'a pas été retenu lors des débats mais pourrait être à nouveau présenté en 2017.

Les caractéristiques du budget 2016 sont les suivantes :

- Un budget de fonctionnement **rigoureux pour préserver notre capacité à investir** :
  - **Une baisse historique des dépenses de fonctionnement** (- 0,2%) avec une maîtrise de la masse salariale (+0,5%) et ce malgré des contraintes externes fortes (révision de la prestation de service unique de la CAF notamment),
  - **Un maintien des recettes de fonctionnement** (+0,2%) malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 4,1 M€),
  - **Un autofinancement brut amélioré à 18,5 M€** (contre 17,6 M€ en 2015) mais un autofinancement net qui se dégrade compte tenu des annuités nouvelles,

- Un budget d'investissement tourné vers l'avenir : des dépenses d'investissement proche des 50M€ pour poursuivre le plan d'urgence voirie, le plan places, la végétalisation du cœur de ville, réhabiliter le Centre des Congrès, transformer le Parc des sports de la Baumette et lancer le chantier de la maison de quartier du Lac de Maine,

- Un budget responsable : un emprunt d'équilibre limité à 17,8 M€, soit 1 M€ de moins qu'en 2015 (18,8 M€).

BALANCE GENERALE

Fonctionnement

RECETTES	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Taxe foncières et d'habitation	96 180	97 970	1,9%		97 970
Autres taxes	5 900	8 500	44,1%	-2 300	6 200
DGF	36 344	30 550	-15,9%		30 550
Autres dotations	16 954	19 700	16,2%		19 700
Attribution compensation	22 410	22 410	0,0%	-13 666	8 744
DSC	6 000	6 000	0,0%		6 000
FPIC	1 950	2 380	22,1%		2 380
Allocations compensatrices	5 166	4 498	-12,9%		4 498
Autres recettes	35 211	34 640	-1,6%	5 840	40 480
Sous total	*226 115*	*226 648*	0,2%	*-10 126*	216 522

DEPENSES	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Personnel (chap 012)	113 582	114 131	0,5%		114 131
Subventions	43 651	43 114	-1,2%	-818	42 296
CCAS	*12 050*	*12 050*	*0,0%*		12 050
Sub enfance/préventions spécialisée/stat	*3 639*	*4 097*	*12,6%*	*-818*	3 279
Autres subventions	*27 962*	*26 967*	-3,6%		26 967
Autres dépenses	51 251	50 900	-0,7%	-3 800	47 100
Sous total	*208 484*	*208 145*	-0,2%	*-4 618*	*203 527*
Autofinancement Brut	*17 631*	*18 503*	4,9%		*12 995*
Annuité (C+I)	*7 846*	*9 425*	20,1%		*9 425*
capital	*5 312*	*6 855*	29,0%		*6 855*
intérêts	*2 534*	*2 570*	1,4%		*2 570*
Autofinancement net	*9 785*	9 078	-7,2%		3 570

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Autofinancement	9 785	9 078	-7%	-5 508	3 570
FCTVA + TLE + TA	6 000	6 310	5%	-1 810	4 500
Subvention et autres	15 579	11 947	-23%	15 148	27 095
Emprunt	18 847	26 397	40%	-8 600	17 797
Cessions	1 056	250	-76%	8 600	8 850
Total	*51 267*	*53 982*	5%	*7 830*	*61 812*

DEPENSES	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Dépenses d'équipement	38 082	33 180	-13%		33 180
Subventions	3 353	5 776	72%		5 776
Dépenses financières hors dette	9 832	15 026	53%	7 830	22 856
Total	*51 267*	*53 982*	5%	*7 830*	*61 812*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2016, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à :

- **226,65 M€** en recettes réelles,
- **208,15 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FRAGILISEES MAIS RELATIVEMENT STABLES

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2016 sont assez proches du BP 2015 (+0,2%). Ce constat global reflète pourtant des situations très différentes selon les catégories de recettes :

En M€	BP 2015	BP 2016 Hors CU	%
Produit fiscal	**96,2**	**98,0**	1,9%
DGF/DSU/DNP	**52,4**	**49,4**	-5,7%
Dotations d'agglomération	**28,4**	**28,4**	0,0%
Produits d'exploitation et autres recettes	**49,1**	**50,9**	3,7%
Total	226,1	226,7	0,2%

PRODUIT FISCAL : 98 M€

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites, seulement, sur une croissance de nos bases fiscales fondée à la fois sur la hausse réglementaire nationale de 1% et sur la croissance de 0,5% de l'assiette de l'impôt due à la rénovation et à la construction de logements.

En 2016, les recettes générées par la fiscalité ménages approcheraient ainsi les 98 M€, sous réserve de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat.

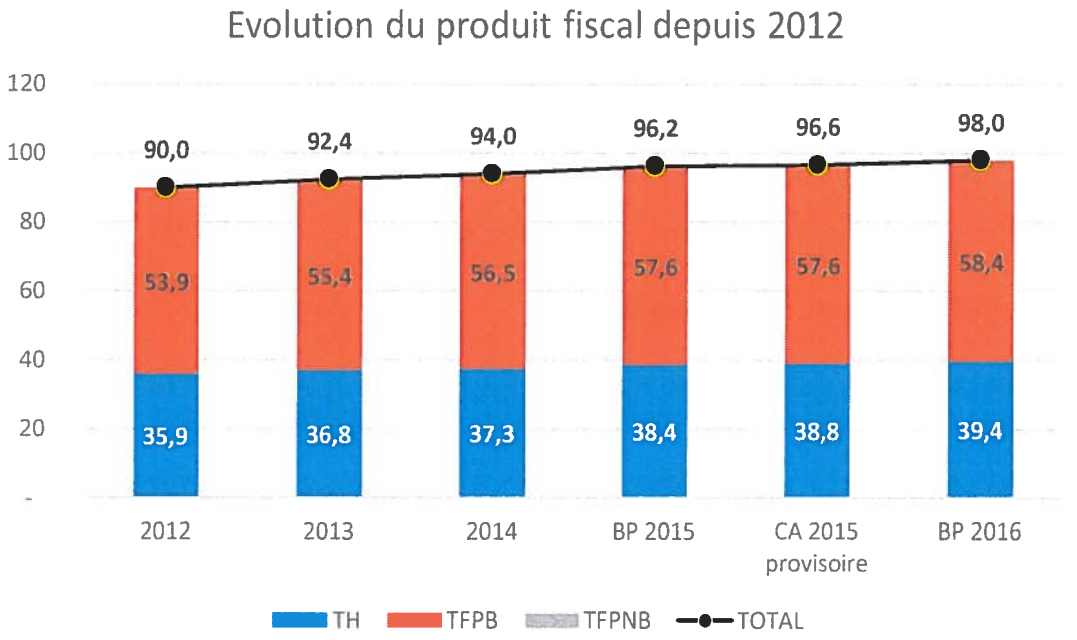

DGF (DOTATION FORFAITAIRE-DSU-DNP) : 49,4 M€

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est en forte baisse depuis 2014. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat (à règlementation constante) en intégrant :

- la dotation forfaitaire, prévue à 30,55 M€, après ponction du montant de la contribution au redressement des finances publiques,
- la dotation de solidarité urbaine, prévue à 16,2 M€, dont bénéficierait Angers qui appartient aux 250 communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine cible,
- la dotation nationale de péréquation, prévue à 2,6 M€ car nous respectons les deux critères cumulatifs suivants : un potentiel financier par habitant supérieur de 5% au plus à la moyenne de notre strate et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

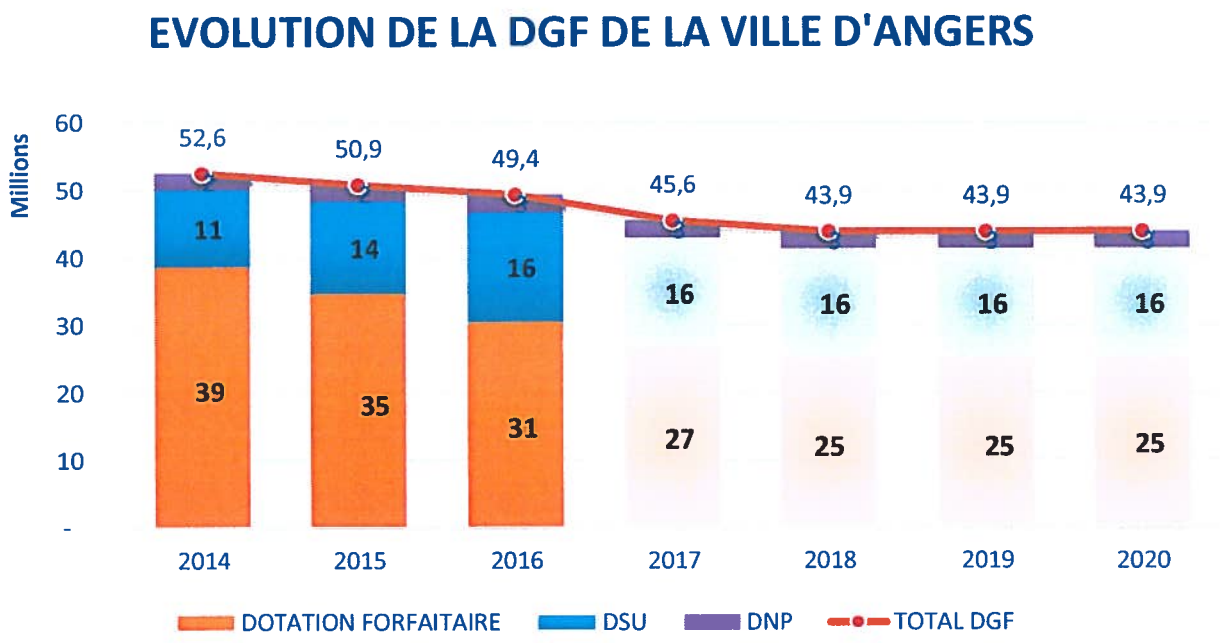

DOTATIONS D'AGGLOMERATION : 28,4 M€

Hors CU, le montant de BP à BP est équivalent à 28,4 M€. Ce montant se décompose en 22,4 M€ pour l'Attribution de Compensation et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

Il est à noter que le passage en communauté urbaine et les transferts de compétence associés ont eu comme conséquence de modifier le montant de l'Attribution de Compensation versée aux différentes communes membres. Ce montant a ainsi été diminué de **13,6 M€** pour la Ville d'Angers pour compenser les transferts de charge de la Ville vers la Communauté Urbaine.

PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES RECETTES : 50,9 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits d'exploitation » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer :

- Les diverses redevances :

  - les redevances d'occupation du domaine public communal : 475 k€,
  - les redevances à caractère sportif : 3 186 k€,
  - les redevances à caractère social : 2 124 k€,
  - les redevances à caractère culturel : 617 k€.

- Les loyers attendus sont estimés à 1 592 k€ et les redevances versées par les concessionnaires (la SARA, l'EPCC Le Quai ou encore le Parc des expositions...) à 1 731 k€.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend en plus du produit fiscal :

- le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) qui devrait continuer de croître puisqu'au niveau national, l'enveloppe dédiée augmente de 28% entre 2015 et 2016 et passe de 780 M€ à un milliard d'euros. Pour la ville d'Angers, le montant 2016 est ainsi évalué à 2,4 M€. Une estimation qui reste prudente avec une évolution de 15% supérieure au notifié 2015,

- Les droits de place perçus pour le stationnement sur voirie (3 005 k€) sachant que les parcs de stationnement ont été transférés à la CU,

- La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (5 600 k€) augmente de près de 2 600 k€ compte tenu des résultats du CA 2015 provisoire (6 100 k€).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- les allocations compensatrices pour 4 498 k€ en baisse de 12% par rapport au BP 2015. L'Etat compense ainsi de moins en moins les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale. En perte cumulée depuis 2013, il s'agit de près de 2,8 M€ de baisse sur ce poste de recettes,

- les participations de la CAF à près de 7M€, dont 4,5 M€ uniquement pour la petite enfance et 2,3 M€ pour les accueils de loisirs. A noter que la recette de la CAF au titre de la petite enfance est en baisse de presque 500 k€ suite à la réforme de la Prestation de Service Unique,

- la dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation qui reste stable à 900 k€.

Le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » contient surtout le produit tiré des indemnisations d'assurance. Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSE POUR LA PREMIERE FOIS

Les crédits de fonctionnement hors intérêts de la dette affichent une baisse de 0,2 % par rapport au BP 2015. Leurs évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

	BP 2015	BP 2016 hors CU	%
Charges de personnel	**113,6**	**114,1**	**0,5%**
Subventions de fonctionnement	**43,7**	**43,1**	**-1,2%**
CCAS	*12,1*	*12,1*	*0%*
Secteur enfance et prévention spécialisée	*3,6*	*4,1*	*13%*
Autres subventions	*28,0*	*26,9*	*-3,6%*
Frais de fonctionnement des services	**51,3**	**50,9**	**-0,7%**
Total	208,5	208,1	-0,2%

CHARGES DE PERSONNEL : 114,1 M€

Ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 113,6 M€ prévues au BP 2015 à 114,1 M€ en 2016. Cette hausse limitée de 0,5% est prévue en intégrant de nombreuses décisions qui ne dépendent pas de la collectivité (augmentation des cotisations sociales CNRACL, IRCANTEC, URSAAF, ...).

L'inscription proposée à ce BP 2016 est le résultat de la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier DOB. Pour mémoire, ces orientations rappelaient la nécessité de stabilisation des effectifs, de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite, de développer la mutualisation et d'accompagner fortement les parcours professionnels.

Le graphique ci-dessous illustre les effets des mesures engagées depuis deux ans sur ce sujet et l'atteinte d'un palier aux environs de 114 M€ après des années de croissance élevée.

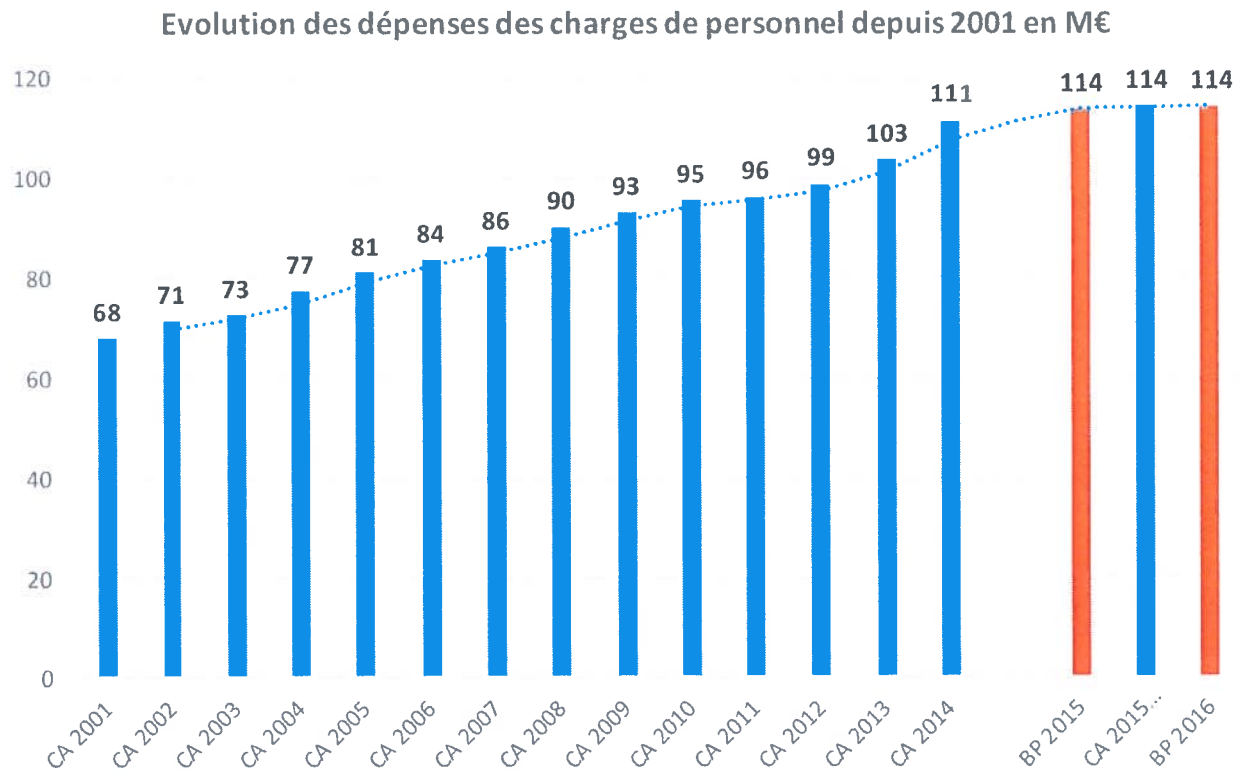

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET PARTICIPATIONS : 43,1M€

Les subventions de fonctionnement passent de 43,7 M€ à 43,1 M€ soit une diminution de 1,2%. Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en trois éléments :

- Une préservation de la subvention au CCAS à 12,05 M€,
- Une progression des crédits affectés à l'enfance et à la prévention spécialisée de 0,5 M€, face aux désengagements de la CAF et du Département,
- Les autres subventions et participations qui diminuent d'environ **3,6%.**

Les deux graphiques suivants illustrent :

Pour le premier, la situation de stabilisation globale et cette répartition particulière en 2016 liée spécifiquement à la réforme de la Prestation de Service Unique.

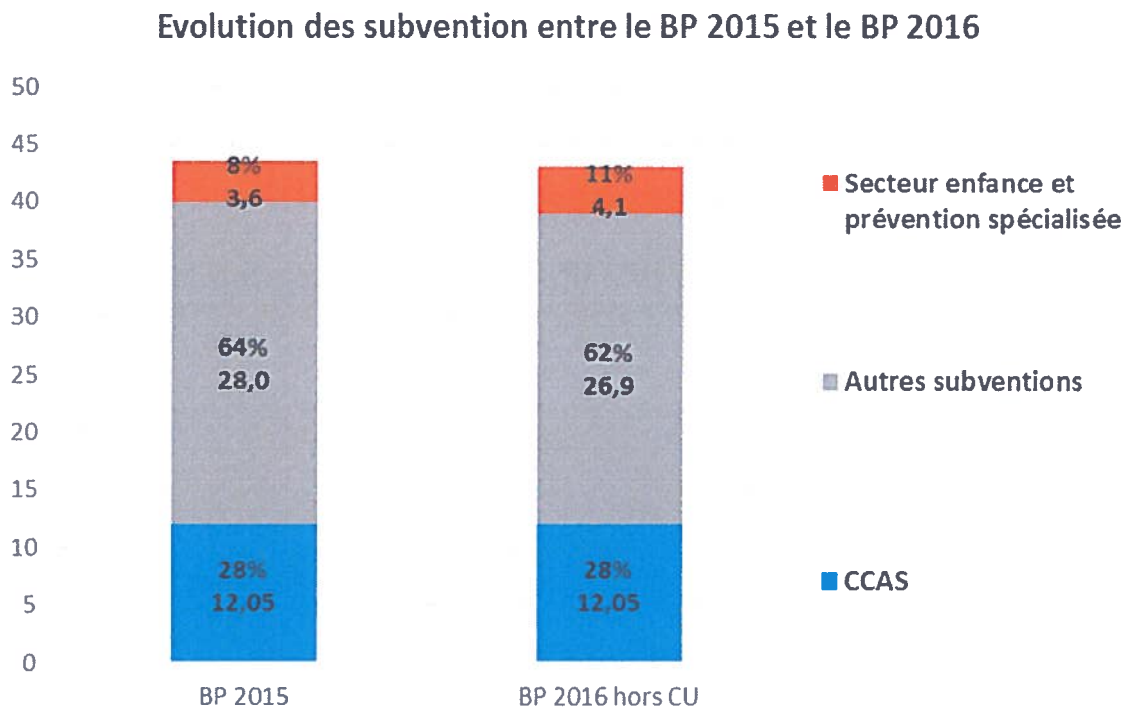

Pour le second, la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€,

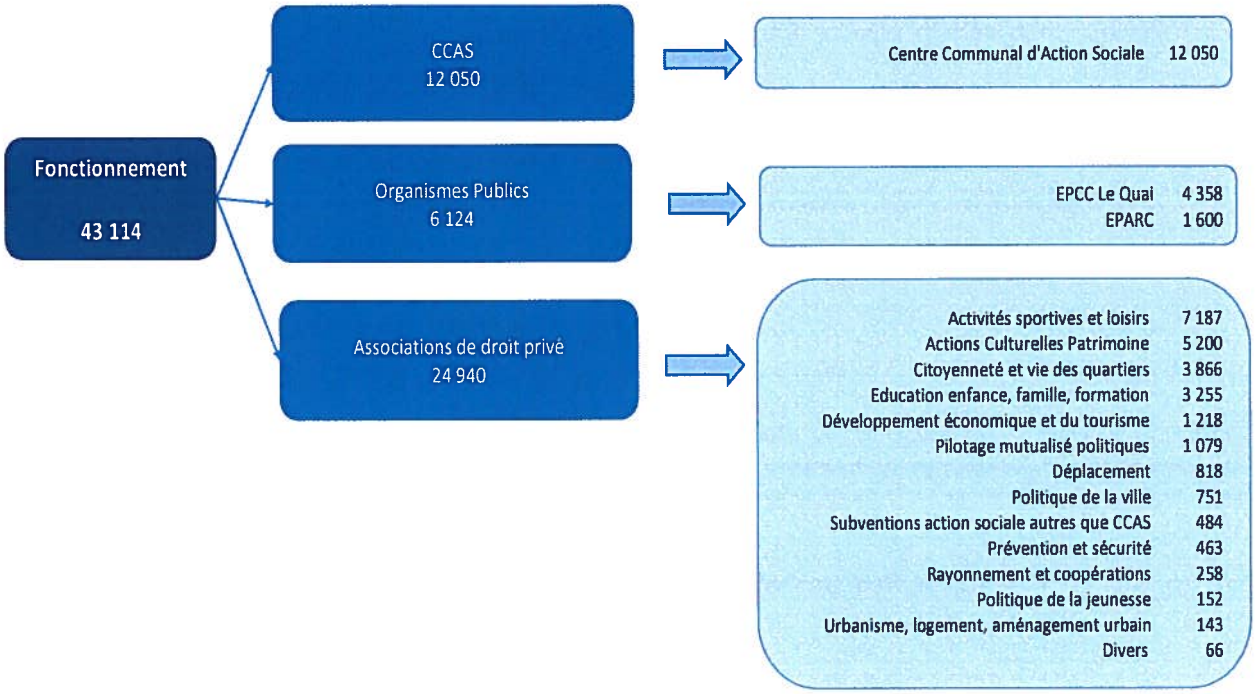

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES : 50,9 M€

Les frais de fonctionnement diminuent de BP à BP de 0,7%. Ces frais émargent majoritairement sur le chapitre budgétaire 011 « Charges à caractère général ». Près de la moitié des dépenses concernées sont présentées dans le tableau suivant :

Libellé	BP 2015	BP 2016
Energie – Electricité* - Eau/assainissement - Chauffage urbain	*8 490 000**	*7 300 600**
Frais de nettoyage des locaux	1 705 340	1 749 020
Taxes foncières	1 600 000	1 475 000
Maintenance	1 113 562	1 072 984
Locations immobilières	953 160	1 037 260
Carburants	920 000	871 000
Versement à des organismes de formation	727 500	716 200
Transports collectifs	731 867	679 690
Assurances multirisques	686 550	678 870
Frais de télécommunications	575 000	600 000
Locations mobilières	625 570	519 578
Frais d'affranchissement	536 018	519 446
Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)	520 204	505 850
Entretien bâtiments publics	508 040	457 690
Vêtements de travail	453 160	430 500
Fournitures scolaires	393 340	395 940
Entretien et réparations du matériel roulant	381 750	395 500
Fournitures d'entretien	312 000	321 000
Annonces et insertions	491 763	297 100
Frais de gardiennage	220 000	225 000

**A noter que le périmètre des dépenses d'électricité est différent entre 2015 et 2016 du fait du transfert des dépenses d'éclairage public vers la communauté urbaine pour environ 1M€.*

UN AUTOFINANCEMENT BRUT PRESERVE

Les efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement, le maintien des recettes de fonctionnement (+0,2%) conduisent à améliorer l'autofinancement brut de BP à BP (18,5 M€ contre 17,6 M€ au BP 2015).

L'autofinancement net est quant à lui en baisse car il consiste à prendre l'autofinancement brut et à le diminuer du capital et des intérêts des emprunts à rembourser au cours de l'année. Ces annuités étant en hausse (9,4 M€ contre 7,8 M€ au BP 2015), l'autofinancement net 2015 se dégrade de 0,7 M€.

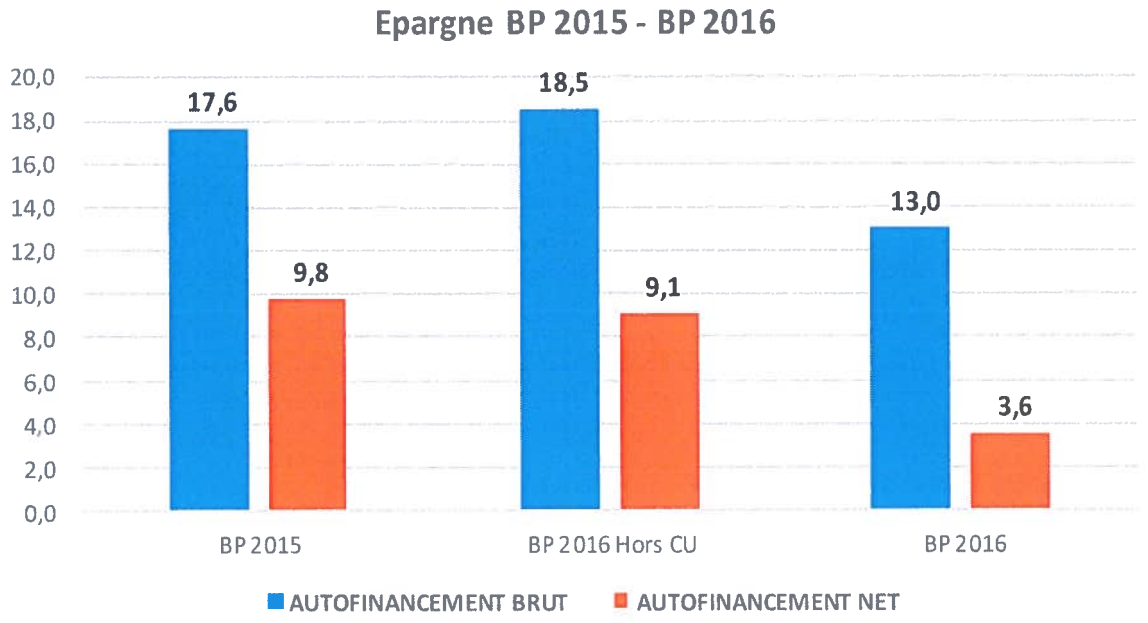

NB : **L'affichage de cette érosion de l'autofinancement est amplifié par l'effet de passage en communauté urbaine (- 5,5 M€) et au final, l'autofinancement net présenté dans ce BP 2016 est de 3,6 M€.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

AVEC 53,9 M€, DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES EN ADEQUATION AVEC LA CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE

Selon le périmètre retenu, trois chiffres peuvent s'appliquer au programme d'investissement 2016 de la Ville :

- **46,6 M€** : investissement après le passage en CU et les transferts de compétences à cette dernière, notamment dans le domaine de la voirie,
- **61,8 M€** : addition entre les 46,6 M€ précédents et 15,2 M€ de gestion déléguée à la Ville par la CU en matière de voirie et eaux pluviales (et équilibrés en recettes),
- **53,9 M€** : c'est le montant 2016 reconstitué pour permettre la comparaison avec 2015.

Comme elle s'y était engagée, la collectivité maintient donc avec 53,9 M€ son budget d'investissement à près de 50 M€. Au BP 2015, les crédits ouverts étaient de 51,3 M€.

L'objectif pour la suite du mandat et notamment à partir du BP 2017 sera de limiter l'investissement à une moyenne de 43 M€ par an (hors gestion déléguée de la voirie) afin de contenir la dette et ses effets sur l'épargne. Ce chiffre constitue désormais la nouvelle base de référence et correspond, en fait, aux 50 M€ d'avant le passage en Communauté Urbaine diminué des compétences transférées.

Le niveau d'investissement de ce BP 2016 traduit le souci de la collectivité d'adapter désormais ses dépenses d'investissement à ses capacités de financement et en particulier à limiter le recours à l'emprunt.

En dépit de ces contraintes, la mise en œuvre du programme municipal (plan d'urgence voirie, le plan places, la végétalisation du cœur de ville, réhabilitation du Centre des Congrès, le Parc des sports de la Baumette) se poursuit après les premières mesures des exercices 2014 et 2015.

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2016.

PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

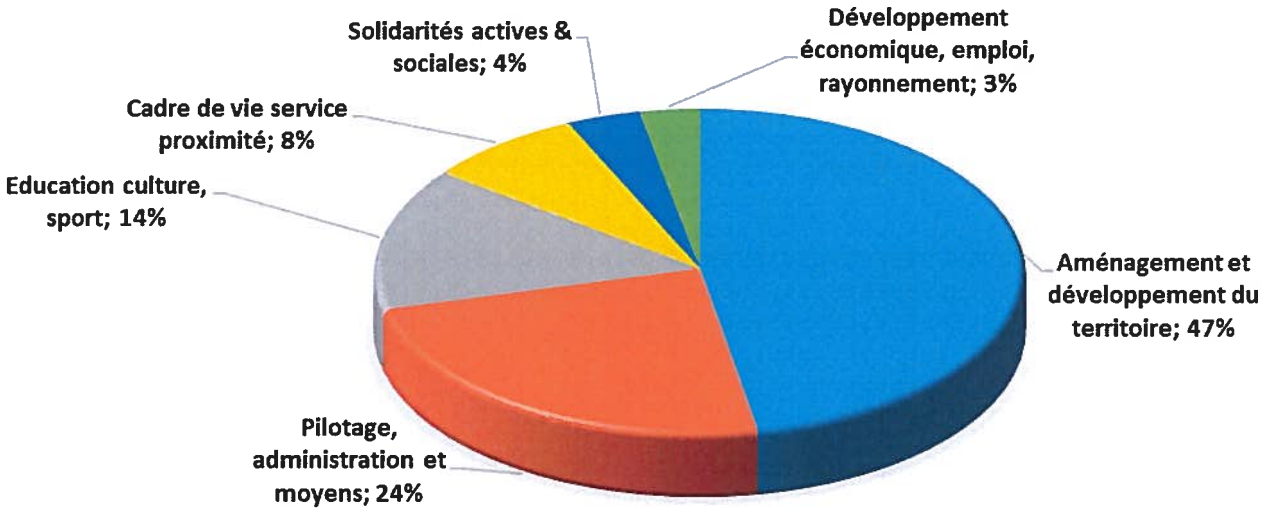

PRESENTATION PAR OPERATION

Cette présentation regroupe de manière synthétique les 20 principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2016 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT en k€	
Zones d'aménagement concerté (ZAC)	7 646
Fonds de concours voirie	4 120
Acquisitions foncières	2 277
Cœur de Maine - Centre Maine	1 836
Parc des sports de la Baumette	1 657
Constructions et réhabilitations écoles, petite enfance et ALSH	1 458
Maison de quartier - Lac de Maine	1 130
Nouvelle patinoire	900
Moyens Centre Technique Parcs et jardins (matériel et activités)	870
Travaux Théâtre (Le Quai, Chanzy et autres)	755
Terra Botanica	720
Végétalisation cœur de ville	715
Centre des congrès - Réhabilitation	655
Programme de rénovation urbaine	593
Vidéoprotection	500
Véhicules - propreté publique	413

PRINCIPALES OPERATIONS PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES en k€	
Entretien et réparations patrimoine immobilier	8 400
Moyens informatiques	2 880
Acquisition de véhicules	1 000
Mise en accessibilité bâtiments	600

TOTAL DES CREDITS DES OPERATIONS PRESENTEES	39 125
TOTAL DES CREDITS PREVUS	46 617
CREDITS PRESENTES / CREDITS PREVUS	84%

Au final, ces quelques 20 opérations représentent près de 40 M€ d'inscriptions budgétaires 2016 soit 84% des 46,6 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVEES

Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- FCTVA et taxe d'aménagement : 6,3 M€ contre 6 M€ au BP 2015,
- Les subventions d'investissement : 11,9 M€ contre 15,6 M€ au BP 2015,
- Cessions d'immobilisations : 8,8 M€ contre 1,05 M€ au BP 2015,
- L'autofinancement net : 9,1 M€ contre 9,8 M€ au BP 2015.

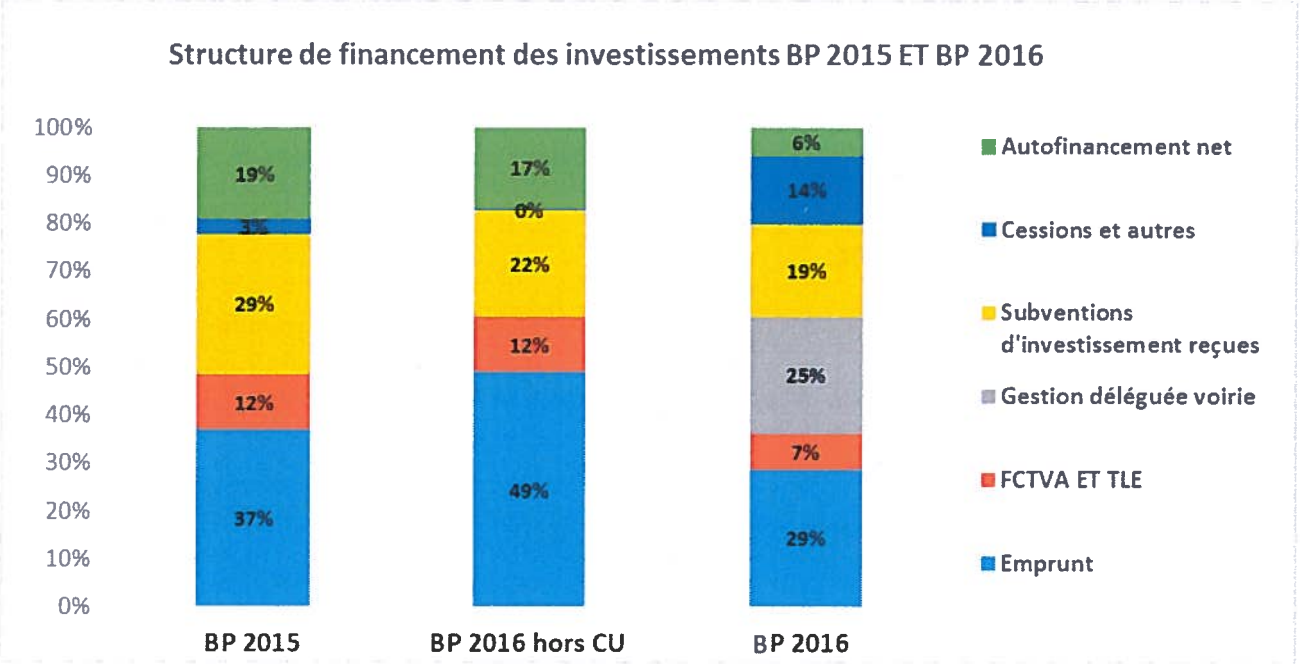

Le fonds de compensation de la TVA devrait rester stable à 5,8 M€ hors périmètre CU.

A noter, la finalisation du dossier 2016 de FCTVA prévue après le vote du CA 2015, pourra bien évidemment entrainer des ajustements sur ce montant.

Par ailleurs et pour mémoire, la mesure annoncée d'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics n'aura pas d'effet sur ce BP 2016. La mesure, applicable pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2016, impactera potentiellement, en revanche, la prévision du BP 2017.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 11,9 M€

Les subventions d'investissement passent de 15,6 M€ à 11,9 M€. Cette baisse de subventions de 3,7 M€ par rapport à 2015 est induite par la clôture d'opérations d'investissement.

Nous attendons en 2016 des subventions versées notamment par le FEDER, l'Etat, la Région pour d'autres investissements réalisés ces dernières années (Aqua Vita, la Cité, etc...) comme le détaille le tableau suivant :

En M€	**BP 2016**	**Origine de la subvention**
Aqua Vita	5,4	FEDER, Région, Etat
Amendes de police	2,5	Etat
Cité de la solidarité	1,1	FEDER
Rénovation du Parc des expositions	0,6	Région, Département
Autres projets	2.3	Région, Etat, Département, FEDER
Total	11,9	

PRODUIT DES CESSIONS : 8,8 M€

Les produit « attendus » des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 8,8 M€.

Il s'agit principalement des cessions de parts sociales liées à la transformation en CU (Sominval, Sara–Sodemel et Soclova).

■ L'APPEL A L'EMPRUNT LIMITE A 17,8 M€ EN 2016

L'emprunt inscrit pour équilibrer la section d'investissement au regard des dépenses envisagées s'élève à 17,8 M€, soit une diminution d'1 M€ par rapport au BP 2015.

DES ANNUITES D'EMPRUNT EN HAUSSE

Les annuités de la dette bancaire subissent l'effet des 100 M€ de nouveaux prêts contractés entre 2010 et 2014, malgré la baisse de 16 M€ décidée en 2014 par notre Municipalité. Notre estimation des annuités 2016 se base sur un prêt maximum de 18 M€ sur 20 ans au taux de 2,15% (mobilisé au 1er juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice. Il ne tient pas compte des résultats de l'exercice 2015 qui seront intégrés au budget au moment du budget supplémentaire.

ENCOURS DE DETTE : EVOLUTION ET STRUCTURE

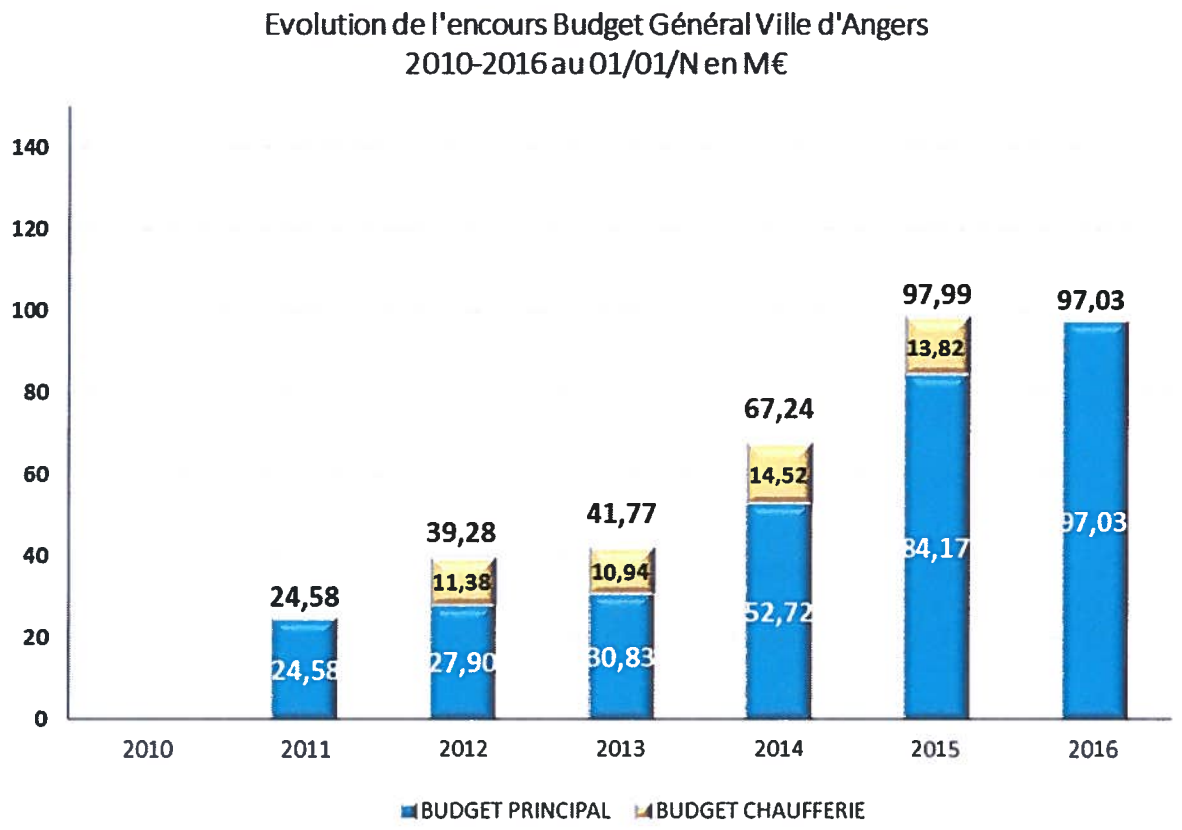

N.B. : **Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.**

Pour compléter cette présentation de l'encours, vous trouverez ci-après un graphique présentant la composition par type de taux de l'encours de la ville comparée à la structure moyenne des collectivités de notre strate :

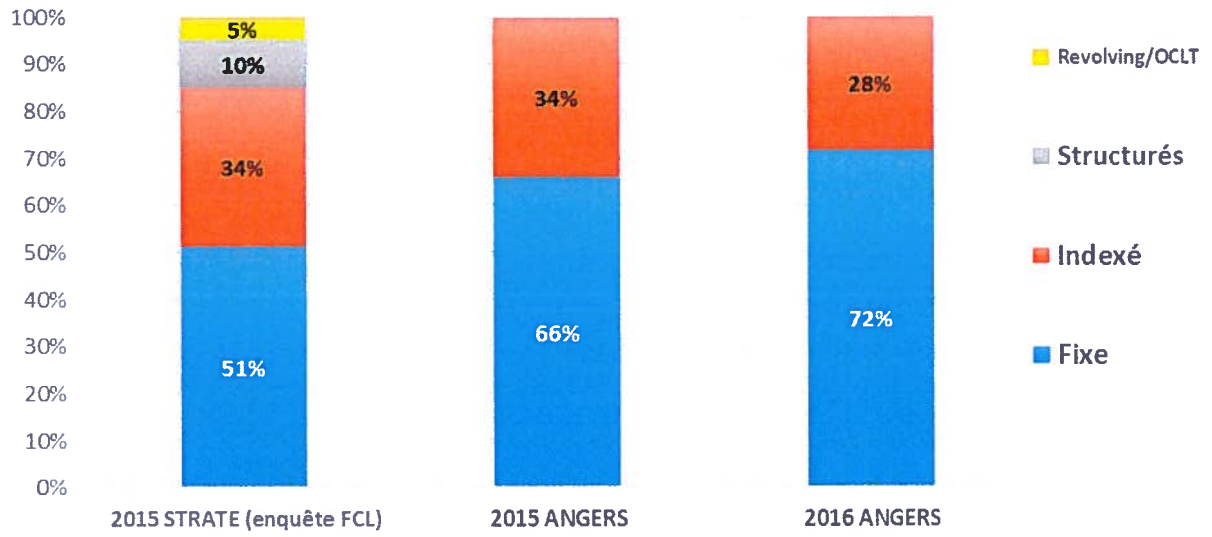

La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement orientée taux fixe (72%), a également le mérite de nous prémunir d'une remontée des taux variables et des impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sur le niveau de nos frais financiers et par voie de conséquence de notre épargne brute.

La part de taux indexé à 28% nous permet, tout de même, de profiter des niveaux actuels de taux variables particulièrement attractifs.

A noter pour être précis sur les 72% d'encours taux fixe, qu'un produit totalement sécurisé de 4,7 M€, classé A1 (niveau le moins risqué) sur la Charte Gissler est construit en deux phases : l'une en taux fixe de 1,60% sur 7 ans puis l'autre en taux indexé : Euribor 3 mois + 1,20 pendant 8 ans.

TAUX MOYEN D'EMPRUNT ENTRE 2013 ET 2015

Malgré cette structure sécurisée, le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers, pour s'établir à **2,31% alors que celui des communes de même strate se situe à 3,35%.**

	2013	2014	2015
Taux moyen ville d'Angers	3,30%	2,75%	2,31%
Taux moyen des communes > 100 000 hbts (données enquête FCL)	2,62%	3,27%	3,35%

Si notre collectivité se situait au niveau du taux moyen de sa strate, cela représenterait une inscription supplémentaire de frais financiers d'environ 800 000 €.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Notre capacité de désendettement augmente légèrement en passant de 5,6 à 6,1 ans du fait de l'augmentation du stock de dette entre le BP 2015 et ce BP 2016. Ce ratio financier pour 2016 reste globalement satisfaisant.

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP 2016
Encours de dette au 1er janvier N en M€	84,2	97,0	97,0
Epargne brute en M€	15,1	15,9	10,4
Capacité de désendettement en nb d'années	5,6	6,1	9,3

BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Les crédits consacrés par ce budget annexe (208 k€) sont presque identiques au BP 2015 (213 k€). Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2016 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

En M€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62	208
Investissement	146	-
Total	208	208

Mouvements réels

■ CONCLUSION

Dans un contexte de réduction drastique des dotations d'Etat, la Ville d'Angers se doit de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Grâce à sa gestion rigoureuse, les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont en baisse. Ce qui n'était jamais arrivé.

Le budget d'investissement est préservé avec un montant de 53,9 M€ adapté aux nouvelles capacités de financement de la Ville.

Cette rigueur est accompagnée d'une volonté de ne pas augmenter la fiscalité sur le mandat et de limiter le recours à l'emprunt afin de contenir l'évolution de notre dette.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2016.

Emmanuel CAPUS : Oui, Monsieur le Maire, merci. C'est bien le deuxième budget du mandat que je présente, et pas le premier. Vous en avez donc le rapport très complet en en-tête du dossier. C'est un budget qui s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu le 29 février dernier.

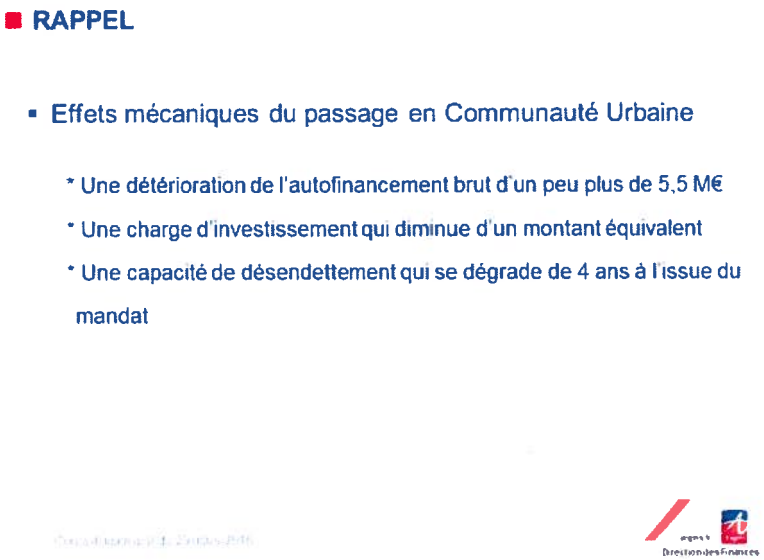

Sa première particularité vous est rappelée en première page : c'est le fait que c'est le premier budget après passage en Communauté urbaine. Cela a deux conséquences : la première est que nous vous présentons un rapport qui retraite les informations afin de pouvoir faire une comparaison de BP 2015 à BP 2016 hors Communauté urbaine, c'est-à-dire à périmètre constant, afin que nous puissions examiner clairement les choses. La deuxième conséquence est un effet mécanique du passage en Communauté urbaine, avec une détérioration de notre autofinancement brut d'un peu plus de 5,5 millions d'euros.

Cette détérioration est liée au fait que nous avons une charge d'investissements qui diminue et qui est compensée par une diminution d'une recette d'investissements, de telle sorte que, mécaniquement, notre

autofinancement brut diminue. Il est dégradé. C'est une opération neutre puisque nous avons vu le mois dernier à Angers Loire Métropole que l'autofinancement brut de Angers Loire Métropole était amélioré du même montant. Cela a une conséquence, évidemment, sur notre capacité de désendettement qui se dégrade de 4 années à l'issue du mandat. Voilà pour la première particularité de ce budget.

Caractéristiques du BP 2016

- **Un repli historique des dépenses de fonctionnement (-0,2%)**
- **Un maintien des recettes de fonctionnement (+0,2%)**, malgré une nouvelle baisse de la DGF
- **Un autofinancement brut amélioré à 18,5 M€** (contre 17,6M€ en 2015) **mais un autofinancement net qui recule du niveau des remboursements de la dette**
- **Un emprunt d'équilibre limité à 17,8 M€**, soit 1 M€ de moins qu'au BP 2015 (18,8M€)

Conseil Municipal du 29 mars 2016

Direction des Finances

Il y a sinon quatre caractéristiques principales pour résumer ce budget. C'est un budget rigoureux. Cela veut dire que c'est un budget qui est en repli historique par rapport aux dépenses de fonctionnement, moins 0,2% de baisse, cela n'était jamais arrivé. Les dépenses de fonctionnement, vous le savez, ont naturellement tendance à augmenter, pour la première fois. Je n'ai pas à apporter mon clairon pour la presse, même si j'ai vu que, vous m'avez dit que je l'avais claironné, mais je l'explique : il s'agit d'un repli historique de nos dépenses de fonctionnement. La deuxième caractéristique est un maintien des recettes de fonctionnement.

Nous avons une stabilisation de nos dépenses de fonctionnement et un maintien de nos recettes de fonctionnement à + 0,2%, malgré, vous le savez, la baisse de Dotation Globale de Fonctionnement. Nous avons des dépenses qui baissent et des recettes qui sont stables : cela nous permet un autofinancement brut amélioré à 18,5 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros en 2015, puisque vous savez que l'autofinancement brut est la différence entre les dépenses et les recettes. Cela aussi est exceptionnel, avec malheureusement un autofinancement net qui recule du niveau des remboursements de la dette, puisque l'annuité de la dette augmente cette année, comme l'année dernière, en raison de l'augmentation du stock de dettes.

Nous avons un budget rigoureux, un budget responsable avec un emprunt d'équilibre limité à 17,8 millions d'euros, soit 1 000 000 d'euros de moins qu'au Budget Primitif 2015 où il s'élevait à 18,8 millions d'euros. Pour être complet, je dirais que c'est un budget également ambitieux, tourné vers l'avenir, avec 54 millions d'euros d'investissements et la réalisation de l'ensemble des engagements de campagne. Voilà pour les caractéristiques de ce budget.

BALANCE GENERALE DU BP 2016

Fonctionnement

RECETTES	BP 2015	BP 2016 hors CU	%		BP 2016
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
Sous-total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DEPENSES	BP 2015	BP 2016 hors CU	%		BP 2016
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
Sous-total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autofinancement brut	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
Autofinancement net	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015	BP 2016 hors CU	%		BP 2016
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DEPENSES	BP 2015	BP 2016 hors CU	%		BP 2016
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Direction des Finances

En ce qui concerne la balance générale du budget, vous l'avez sous les yeux. C'est donc un budget avec des recettes de fonctionnement à hauteur de 226 648 000 euros en recettes de fonctionnement, 208 145 000 euros en dépenses de fonctionnement. Je vous ai déjà indiqué l'autofinancement, et en recettes et en dépenses d'investissements, nous avons 53 982 000 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Direction des Finances

■ STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

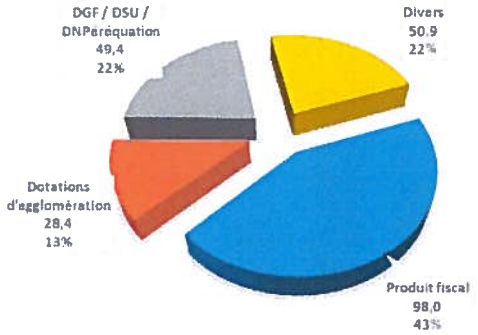

Conseil municipal du 29 mars 2016

Direction des Finances

Plus précisément, concernant les recettes de fonctionnement, vous avez sous les yeux la structure des recettes de fonctionnement : 43% de nos recettes, cela représente 98 millions d'euros : c'est le produit fiscal. 22%, ce sont les dotations, Dotation Globale de Fonctionnement, DSU, dotation intercommunale de péréquation pour 49,4 millions d'euros. Les dotations d'Angers Loire Métropole sont de 28,4 millions d'euros avant transferts de compétences. Cela représente 13% de nos recettes de fonctionnement.

■ Produit fiscal : 98 M€

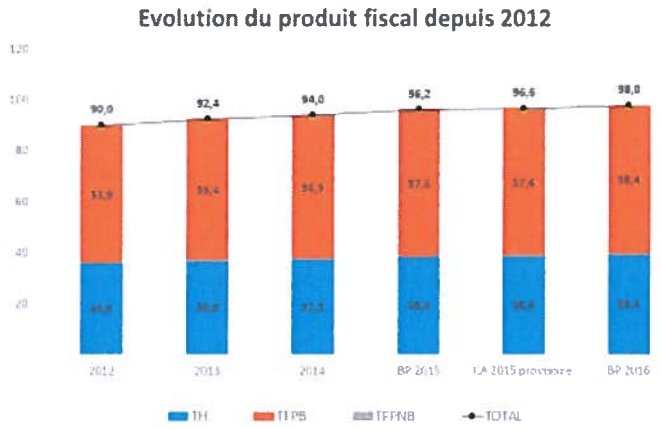

Conseil municipal du 29 mars 2016

Direction des Finances

Concernant le détail du produit fiscal : 98 millions d'euros, vous le savez, sont obtenus grâce à zéro augmentation en taux d'imposition, mais avec une croissance de nos bases fondée sur l'actualisation de + 1% des valeurs locatives par le gouvernement, et la croissance de l'assiette liée aux constructions nouvelles, notamment, pour 0,5%, ce qui représente donc un passage de 96,2 millions d'euros au BP 2015 à 98 millions d'euros au BP 2016.

■ **DGF: 49,4 M€**

EVOLUTION DE LA DGF DE LA VILLE D'ANGERS

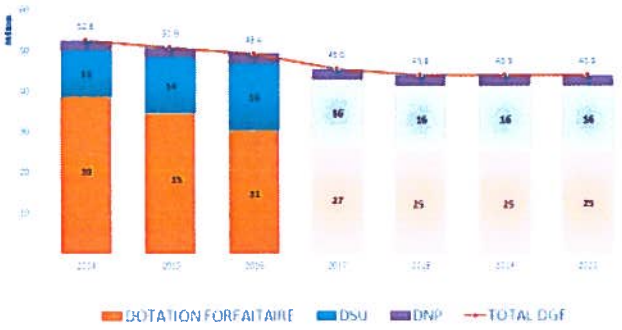

En ce qui concerne l'évolution de la DGF de la Ville d'Angers, j'ai déjà expliqué la situation dans laquelle notre commune, comme d'autres, se trouvait : depuis 2014, nous sommes confrontés à une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Vous avez les grandes masses sous les yeux. Nous étions à 39 millions d'euros en 2014, nous sommes passés à environ 35 millions d'euros en 2015, c'est arrondi dans le tableau que vous avez sous les yeux, et 30,55 millions d'euros en 2016. En ce qui concerne la DSU, elle augmente. Elle est passée de 14 millions d'euros l'année dernière à 16 millions d'euros cette année.

Ce sont ici des chiffres arrondis. Cela représente une baisse de 4 millions d'euros de dotation forfaitaire cette année et une augmentation de 2,5 millions d'euros de la DSU, c'est-à-dire une perte nette de 1,5 million d'euros, rien que cette année. Sur les trois dernières années, je vous avais déjà rappelé que nous avions 15 millions d'euros de perte de Dotation Globale de Fonctionnement. Voilà pour le détail de cette Dotation Globale de Fonctionnement.

Vous avez, dans le rapport, le détail des dotations d'Angers Loire Métropole : 28,4 millions d'euros hors Communauté urbaine. Vous savez que l'attribution de compensation versée aux différentes communes membres, et notamment celle versée à la Ville d'Angers, sera diminuée de 13,6 millions d'euros, compte tenu du passage en Communauté urbaine et compte tenu du transfert des charges de la Ville vers la Communauté urbaine. En ce qui concerne les autres produits d'exploitation et autres recettes, nous avons 50,9 millions d'euros. Vous avez le détail des produits d'exploitation, le détail des impôts et taxes, le détail du fonds de péréquation intercommunal et communal qui s'élève à 2,4 millions d'euros, la prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation qui s'élève à 5 600 000 euros et qui augmente de près de 2 600 000 euros compte tenu des résultats du Compte Administratif 2015 provisoire.

Nous avons aussi le détail des dotations et participations, notamment les allocations compensatrices pour 4 498 000 euros, en baisse de 12% par rapport au BP 2015, les participations de la CAF pour près de 7 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euros uniquement pour la petite enfance et 2,3 millions d'euros pour les accueils de loisirs. Nous vous rappelons que la recette de la CAF, au titre de la petite enfance, est en baisse de presque 500 000 euros suite à la réforme de la prestation de service unique. En ce qui concerne les recettes exceptionnelles, elles contiennent surtout le produit tiré des indemnisations d'assurances. Voilà pour ce que je voulais vous dire sur les recettes de fonctionnement.

■ **STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

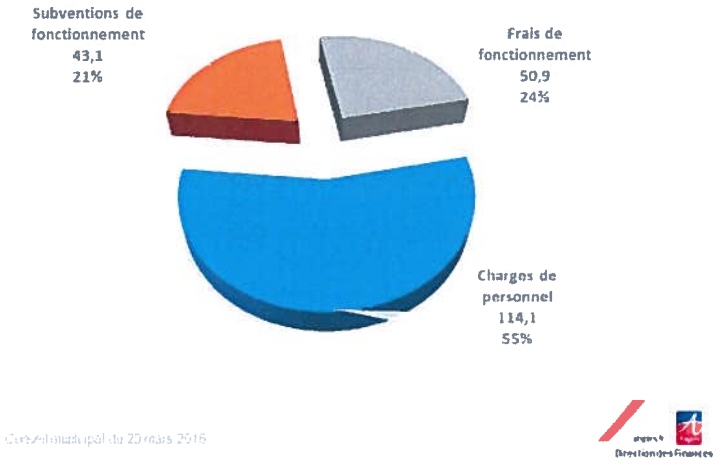

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous avez également, à l'écran la structure des dépenses de fonctionnement. Je vous rappelle donc que 55% de nos dépenses de fonctionnement ressortent de nos charges de personnel, à hauteur de 114 millions d'euros, et que le reste est réparti entre les frais de fonctionnement des services pour 24%, ce qui représente 50,9 millions d'euros, et les subventions de fonctionnement pour 21%, ce qui représente 43,1 millions d'euros.

■ EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : - 0,2 % PAR RAPPORT À 2015

	BP 2015	BP 2016 hors CU	%
Charges de personnel	113,6	114,1	0,5%
Subventions de fonctionnement	43,7	43,1	-1,2%
CCAS	*12,1*	*12,1*	*0%*
Secteur enfance et prévention spécialisée	*3,6*	*4,1*	*13%*
Autres subventions	*28,0*	*26,9*	*-3,6%*
Frais de fonctionnement des services	51,3	50,9	-0,7%
Total	208,5	208,1	-0,2%

En ce qui concerne l'évolution des dépenses de fonctionnement, je vous l'ai indiqué en première caractéristique de ce budget, nous sommes en baisse historique de -0,2% par rapport à 2015, avec une augmentation très légère des charges de personnel, de 0,5%, des subventions de fonctionnement qui sont en diminution de -1,2%, avec le détail suivant : 0% de baisse pour le CCAS, 13% d'augmentation pour le secteur enfance et prévention spécialisée, ce qui représente 500 000 euros de plus par rapport à l'année dernière, -3,6% pour l'ensemble des subventions aux associations, ce qui représente donc, avec les frais de fonctionnement des services qui sont en baisse de -0,7%, un total à -0,2%.

■ CHARGES DE PERSONNEL: 114,1 M€ (+0,5%)

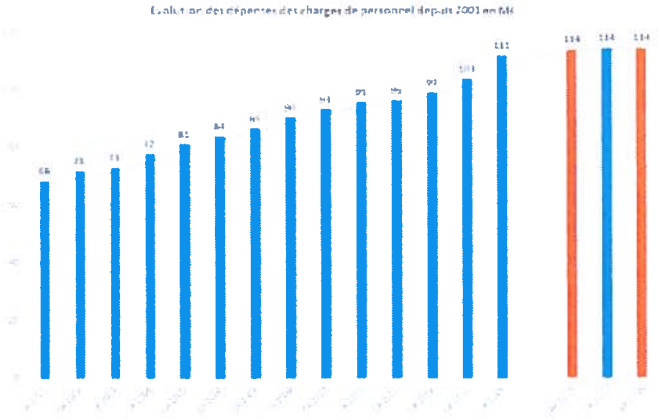

En ce qui concerne plus précisément les charges de personnel, vous avez sous les yeux le graphique qui illustre les effets de la stratégie mise en place depuis deux années, qui permet d'atteindre un palier à 114 millions d'euros. Cela intègre l'ensemble des décisions qui ne dépendent pas de notre collectivité, mais je vous précise que cela n'intègre pas l'éventuelle hausse de 0,6% de l'indice annoncée très récemment pour le 1er juillet 2016, et au 1er février 2017, pour 0,6% également. En ce qui concerne le détail des subventions de fonctionnement, vous l'avez sous les yeux. Je ne reviens pas sur le CCAS dont je vous ai dit qu'il était stable.

Subventions de fonctionnement et participations : 43,1M€ (-1,2%)

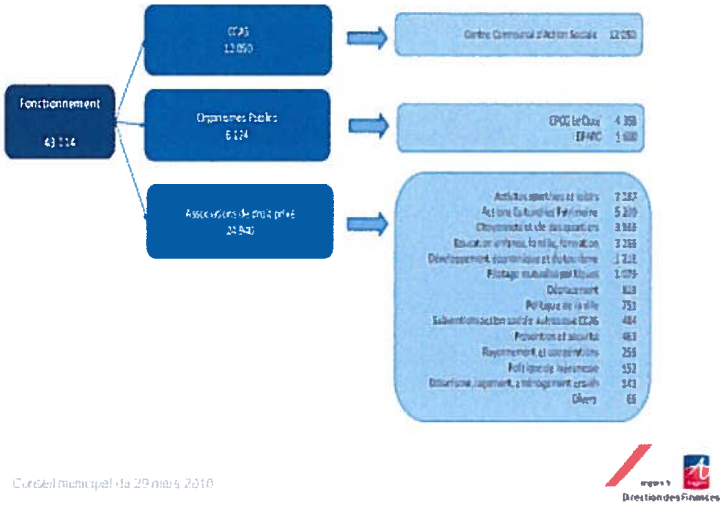

Vous avez les subventions aux organismes publics de type EPCC-Le Quai, EPARC, qui sont les plus élevées, les subventions aux associations de droit privé, avec le détail par politique publique : vous voyez que les activités sportives et loisirs sont en tête, suivies des actions culturelles et du patrimoine, de la citoyenneté et de la vie des quartiers, l'éducation, enfance, famille, formation, du développement économique, je ne détaille pas davantage. Plus avant, vous avez le détail sous les yeux pour les précisions sur les différentes subventions octroyées par la Ville d'Angers.

Frais de fonctionnement des services : 50,9 M€ (-0,7% soit - 351 K€)

Libellé	BP 2015	BP 2016
Energie – Electricité* - Eau/assainissement - Chauffage urbain	8 490 000*	7 300 600*
Frais de nettoyage des locaux	1 705 340	1 749 020
Taxes foncières	1 600 000	1 475 000
Maintenance	1 113 562	1 072 984
Locations immobilières	953 160	1 037 200
Carburants	920 000	871 000
Versement à des organismes de formation	727 500	716 200
Transports collectifs	731 867	679 690
Assurances multirisques	686 550	678 870
Frais de télécommunications	575 000	600 000
Locations mobilières	625 570	519 578
Frais d'affranchissement	536 018	519 446
Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)	520 204	505 850
Entretien bâtiments publics	508 040	457 690
Vêtements de travail	453 160	430 500
Fournitures scolaires	393 340	395 940
Entretien et réparations du matériel roulant	381 750	395 500
Fournitures d'entretien	312 000	321 000
Annonces et insertions	491 763	297 100
Frais de gardiennage	220 000	225 000

*A noter que la présentation des dépenses d'électricité est différente entre 2015 et 2016 du fait du transfert des dépenses d'éclairage public vers la communauté urbaine pour environ 1M€

Direction des Finances

En ce qui concerne les frais de fonctionnement des services, ils sont en baisse à -0,7%, ce qui représente des efforts conséquents de la part des services, -351 000 euros, avec le détail des différents postes que vous avez sous les yeux, sur lesquels je ne reviens pas. En ce qui concerne l'autofinancement : grâce aux efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement et au maintien de nos recettes, nous obtenons un autofinancement brut préservé, et même augmenté, à 18,5 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros l'année dernière.

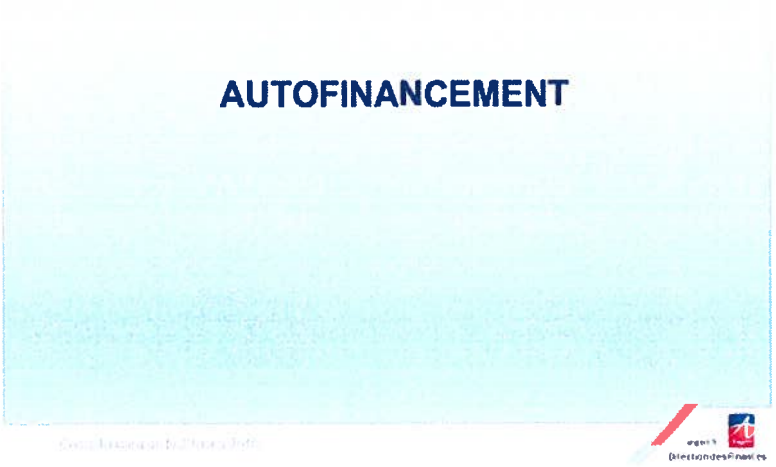

Notre autofinancement net diminue légèrement, de 700 000 euros, en raison de l'augmentation de l'annuité de la dette qui augmente de 7,8 millions d'euros l'année dernière à 9,4 millions d'euros cette année. Et vous avez en troisième colonne la projection avec le passage en Communauté urbaine qui dégrade mécaniquement, comme je vous le disais en première caractéristique, notre autofinancement brut, de 5,5 millions d'euros.

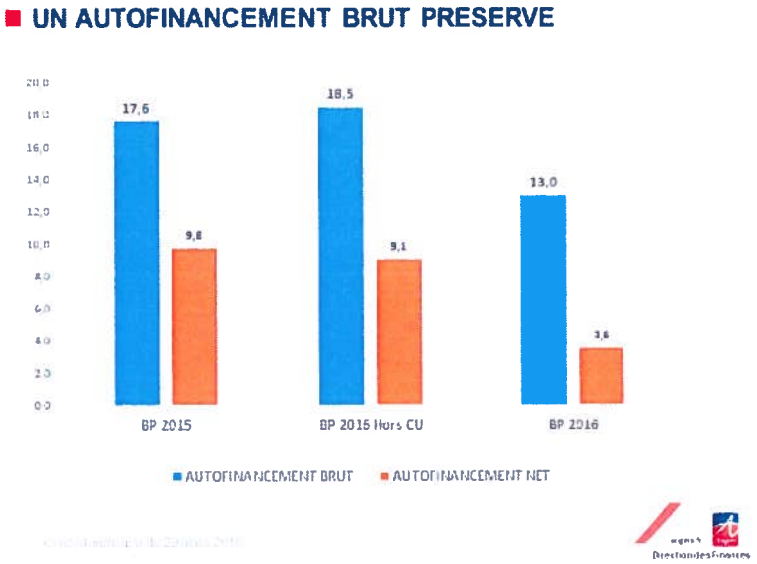

En ce qui concerne nos dépenses d'investissements, elles s'élèvent à 46,6 millions d'euros, après transfert. Pour comparer au budget 2015, à périmètre constant, nous pouvons établir l'investissement à 53,9 millions d'euros, hors passage en Communauté urbaine. Nous maintenons donc avec ce chiffre, le budget d'investissements que nous avions fixé aux alentours de 50 millions d'euros. Pour la suite du mandat, et pour l'année prochaine, l'objectif est bien de maintenir un investissement à hauteur de 43 millions d'euros. Ce sont bien les 50 millions d'euros dont nous avons toujours parlé moins les 7 millions d'euros liés au transfert de compétences à la Communauté urbaine.

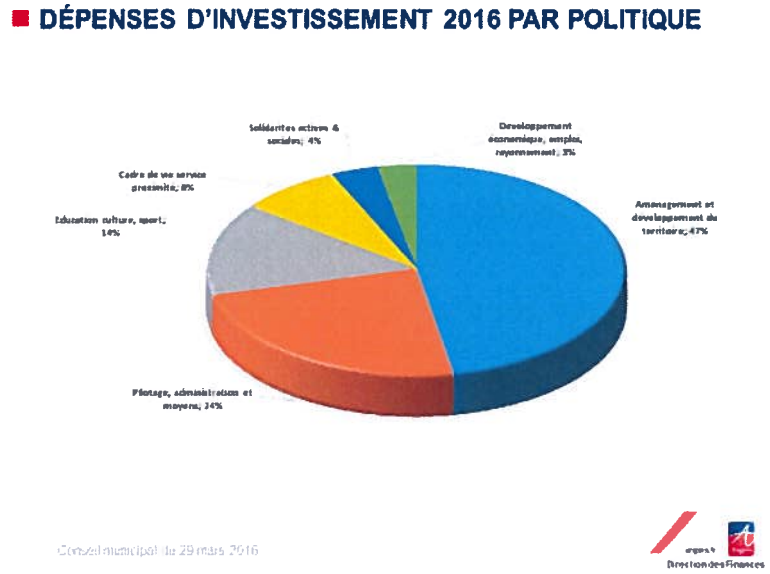

En ce qui concerne le détail des dépenses d'investissements, vous l'avez sous les yeux : 47% de dépenses d'investissements en aménagement et développement du territoire, 24% pour le pilotage d'administration et les moyens, 14% pour l'éducation, la culture, et les sports, 8% pour le cadre de vie et la proximité, 4% pour la solidarité active et sociale, et 3% pour le développement économique.

■ PRESENTATION PAR OPERATIONS

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT en k€	
Zones d'aménagement concerté (ZAC)	7 646
Fonds de concours voirie	4 120
Acquisitions foncières	2 277
Cœur de Maine - Centre Maine	1 836
Parc des sports de la Baumette	1 657
Constructions et réhabilitations écoles, petite enfance et ALSH	1 458
Maison de quartier - Lac de Maine	1 130
Nouvelle patinoire	900
Moyens Centre Technique Parcs et jardins (matériel et activités)	870
Travaux Théâtre (Le Quai, Chanzy et autres)	755
Terra Botanica	720
Végétalisation cœur de ville	715
Centre des congrès - Réhabilitation	655
Programme de rénovation urbaine	593
Vidéoprotection	500
Véhicules - propreté publique	413

PRINCIPALES OPERATIONS PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES en k€	
Entretien et réparations patrimoine immobilier	8 400
Moyens informatiques	2 880
Acquisition de véhicules	1 000
Mise en accessibilité bâtiments	600

De façon plus précise, vous avez le détail des 20 principales opérations, c'est plus parlant : le principal poste est évidemment la participation aux Zones d'Aménagement Concerté pour 7 646 000 euros, le fonds de concours voirie pour 4 120 000 euros, les acquisitions foncières, le projet Cœur de Maine/Centre-Maine pour 1 836 000 euros, le Parc des Sports de la Baumette, les constructions et les réhabilitations d'écoles, petite enfance et ALSH, la maison de quartier du Lac de Maine, la nouvelle patinoire, les moyens du Centre technique des parcs et jardins, les travaux dans les théâtres existants, Terra Botanica, la végétalisation du Cœur de Maine, le lancement de la réhabilitation du Centre de Congrès, le programme de rénovation urbaine, la vidéo protection et les véhicules de propreté publique.

Vous avez également les 4 principales opérations "pilotage mutualisé" par politique, avec l'entretien et la réparation du patrimoine immobilier, les moyens informatiques, et les mises en accessibilité des bâtiments. Voilà pour le détail des 20 principales opérations d'investissements de ce budget.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- FCTVA et taxe locale d'équipement : 6,3 M€ contre 6 M€ au BP 2015
- Les subventions d'investissement : 11,9 M€ contre 15,6 M€ au BP 2015
- Cessions d'immobilisations : 8,8 M€ contre 1,05M€ au BP 2015
- Virement de la section fonctionnement : 9,1 M€ contre 9,8M€ au BP 2015

En ce qui concerne les recettes d'investissements : le FCTVA et la Taxe Locale d'Équipement s'élèvent à 6,3 millions d'euros contre 6 millions d'euros au BP 2015. Les subventions d'investissement s'élèvent à 11,9 millions d'euros contre 15,6 millions d'euros au BP 2015, en raison de la clôture d'un certain nombre d'opérations. Les cessions d'immobilisations s'élèvent à 8,8 millions d'euros contre 1,05 million d'euros au BP 2015, en raison notamment de la cession de parts sociales, en raison du passage en Communauté urbaine, notamment avec SOMINVAL, SARA, SOCLOVA.

STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

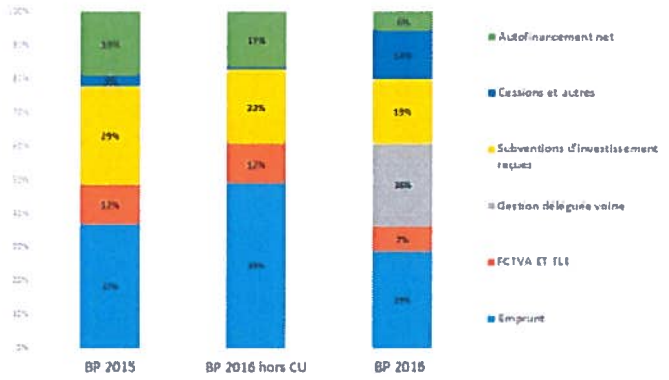

Nous avons donc des recettes exceptionnelles et le virement de la section de fonctionnement, en diminution de 700 000 euros par rapport à l'année dernière, qui s'élève donc à 9,1 millions d'euros contre 9,8 millions d'euros. Vous avez également le détail de la structure des financements de ces investissements avec, vous le voyez dans le détail, à droite, le fait que l'emprunt ne représente dans le BP 2016 que 29% du financement des investissements, après passage en Communauté urbaine.

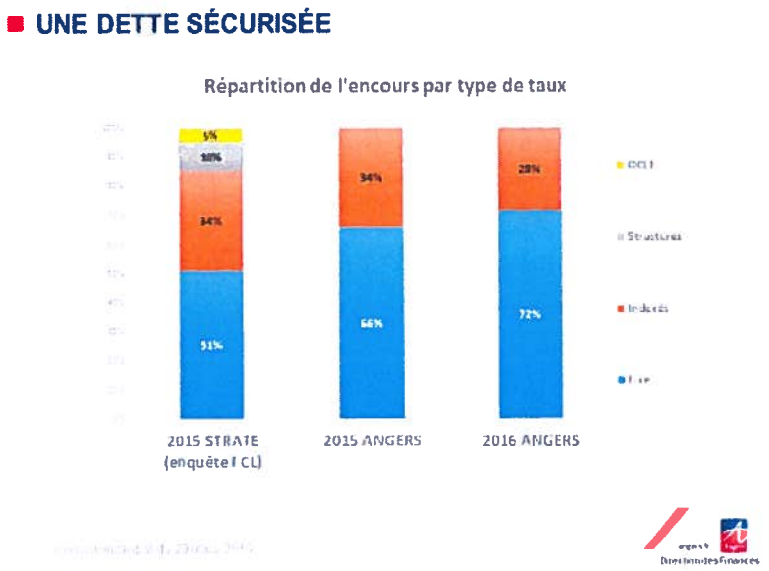

En ce qui concerne la dette : avec un emprunt d'équilibre présenté à 17,8 millions d'euros, l'emprunt s'élève à 1 million d'euros de moins qu'en 2015. Les annuités sont évidemment en augmentation en raison des 100 millions d'euros empruntés de 2010 à 2014, malgré la baisse de 16 millions d'euros décidée par la nouvelle majorité en 2014. Vous avez donc le détail de l'en-cours de dette au 1er janvier 2016, avec une caractéristique qui est la disparition de la dette Budget Chaufferie, puisque cette compétence a été transférée à Angers Loire Métropole.

De ce fait, la dette Budget Principal passe de 84,17 millions d'euros à 97,03 millions d'euros, ce qui est une augmentation par rapport à la dette Budget Principal et une légère diminution par rapport à la dette cumulée par le passé.

TAUX MOYEN DES EMPRUNTS 2013-2015

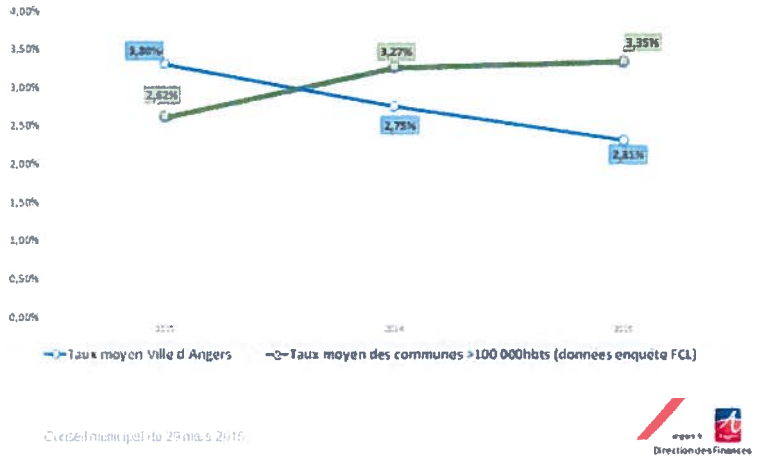

En ce qui concerne la composition de cette dette, c'est une dette qui est sécurisée. Vous le voyez, nous avons 72% d'emprunts à taux fixe, ce qui augmente par rapport à l'année dernière où nous en avions 66%, ce qui est une très bonne moyenne par rapport à la moyenne des communes de la strate qui est à 51% de taux fixe. Évidemment, cela sécurise notre endettement et cela nous permet de faire notamment une économie par rapport aux communes qui auraient emprunté à un taux moyen de la strate. Le taux moyen de la strate étant en ce moment de 3,35, cela nous fait une économie de 800 000 euros par rapport à la moyenne de la strate. C'est une information intéressante par rapport aux taux moyens de nos emprunts qui sont, vous le voyez, à 2,31%, en diminution par rapport à l'année passée et par rapport à la moyenne de la strate.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP 2016
Encours de dette au 1er janvier N en M€	84,2	97,0	97,0
Epargne brute en M€	15,1	15,9	10,4
Capacité de désendettement en nb d'années	5,6	6,1	9,3

En ce qui concerne notre capacité de désendettement, elle passe de 5,6 années à 6,1 années hors Communauté urbaine, en raison de l'augmentation à la fois de l'en-cours de la dette et de notre épargne

brute. Évidemment, si nous prenons en compte la dégradation mécanique du passage en Communauté urbaine, elle est supérieure. Vous l'avez vu dans le rapport, c'est la raison pour laquelle nous vous rappelons qu'un amendement législatif a été déposé l'année dernière pour tenter de compenser cet effet mécanique de dégradation de l'autofinancement. Estelle GRELIER l'avait déposé, cela a été rejeté. Vu qu'elle était devenue secrétaire d'État en charge des Collectivités Territoriales, peut-être qu'elle insistera encore davantage l'année prochaine pour refaire passer cet amendement. Voilà pour notre capacité de désendettement. J'en ai terminé pour le Budget Principal.

■ BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62	208
Investissement	146	0
Total	208	208

En ce qui concerne le Budget Annexe Boucle Optique, vous avez le détail sous les yeux : 62 000 euros en dépenses de fonctionnement, 208 000 euros en recettes de fonctionnement, 146 000 euros en dépenses d'investissements, ce qui représente un total de 208 000 euros en dépenses et en recettes. Voilà pour le détail du Budget Principal et du Budget Boucle Optique Angevine.

En conclusion, dans un contexte de réduction drastique des dotations d'État, la Ville d'Angers se doit de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'investissements. Grâce à sa gestion rigoureuse, les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont en baisse, ce qui n'était jamais arrivé. Le budget d'investissements est préservé avec un montant de 53,9 millions d'euros, adapté aux nouvelles capacités de financement de la Ville. Cette rigueur est accompagnée d'une volonté de ne pas augmenter la fiscalité sur le mandat et de limiter le recours à l'emprunt afin de contenir l'évolution de notre dette. Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce rapport de présentation du Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation Monsieur l'Adjoint au Maire. Merci également aux Services, en particulier au Service des Finances, pour l'ensemble des documents qui ont été remis à l'ensemble des élus.

Je passe maintenant la parole à ceux qui le souhaitent. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, nous pensons que le document explicatif de la délibération budgétaire de ce soir se prête assez bien à une analyse politique et financière de vos choix, et c'est ce que nous essaierons de faire ce soir. Au passage, nous aussi nous remercions les services financiers pour la qualité de ce rapport.

Nous formulerons 6 séries d'observations sur ce Budget Primitif 2016. Commençons par un rappel et une orientation en ce qui concerne les dotations de l'État, à l'origine de tous les maux de la dégradation de nos indicateurs financiers selon votre présentation, et cela vient d'être indiqué à nouveau. Nous l'avons dit, nous le répétons, notre Ville contribue bien entendu au redressement des comptes de la nation, mais bien moins que des villes comparables, en particulier pour ce qui concerne notre Ville, à raison de la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine, mais pas seulement.

Pour autant, cela n'empêche pas d'autres villes d'avoir notamment un programme social et d'investissements qui prépare l'avenir. Cela vient d'être évoqué, c'était indiqué dans le document budgétaire, nous y reviendrons tout à l'heure, la presse nationale se fait l'écho de la suppression de la contribution communale au redressement des finances nationales en 2017, et d'une éventuelle annulation de la baisse de la DGF des communes. Cette mesure serait annoncée par le Président de la République au Congrès des Maires de France en mai, et nous avons consulté quelques membres de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale tout à l'heure qui nous confirment que c'est assez probable. Si tel est le cas, nous le disons d'emblée, il faudra d'ores et déjà revoir par exemple l'abandon de la réalisation du tramway dont la baisse à venir de la DGF était le prétexte.

Second point, seconde série d'observations sur ce Budget Primitif de 2016 : comme toujours, vous n'êtes pas à un qualificatif grandiloquent près, et entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole nous allons commencer à écrire un répertoire. La baisse légère des dépenses de fonctionnement est présentée comme un événement historique, excusez du peu, et c'est très valorisant pour un commentateur de commenter précisément un événement historique.

Nous le commenterons en faisant quatre brèves observations : tout d'abord, 0,2%, c'est dans la marge d'erreur de prévision. C'est la première remarque. La deuxième remarque est qu'il faudra bien entendu que le Compte Administratif 2016, qui sera présenté en 2017, confirme cette baisse. Il faudra aussi que ce Compte Administratif démontre que cette baisse n'est pas due à des débudgétisations par transfert de charges à d'autres entités. Et puis il faudra aussi constater les effets de la baisse du coût des matières premières et de l'énergie.

Mais admettons que cette baisse des dépenses de fonctionnement soit effective. Vous la présentez comme un avantage à partir d'un critère essentiellement quantitatif. Vous ne pouvez pas l'ignorer, mais c'est un choix politique très nettement de droite, c'est assez net et c'est assez logique d'ailleurs, une telle baisse n'est véritablement avantageuse pour notre ville et ses habitants que si elle n'est pas acquise au détriment du critère qualitatif de votre gestion. Cette baisse est avantageuse si elle ne réduit pas, de manière appréciable, les prestations de service public. D'autres collègues vont intervenir sur ce point inquiétant de la contraction des services publics municipaux, nous n'en disons pas davantage.

Le troisième point qui organise cette intervention concerne le transfert de compétences à la Communauté urbaine qui, bien entendu, a pour effet logique de diminuer l'attribution de compensation, c'est-à-dire, pour simplifier, le reversement aux communes membres de dotations d'État, notamment encaissées par Angers Loire Métropole. Ce montant a été calculé par la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges, la CLETC, à un peu plus de 16,5 millions d'euros. Vous nous aviez dit à deux reprises que vous alliez nous transmettre le rapport de la CLETC qui a déterminé les modalités de calcul de l'attribution de compensation. Il faut rappeler qu'un moindre reversement de la dotation de compensation à la Ville d'Angers par Angers Loire Métropole peut être le moyen de favoriser une commune de l'agglomération, et je crois que sur ce point la transparence évite le soupçon.

Quatrième point : elle va partir d'une hypothèse d'école. J'insiste : c'est une hypothèse d'école. Imaginons qu'une nouvelle équipe vous succède dans les mois qui viennent. Elle devrait bien constater, et nous allons le dire de cette manière, faire le diagnostic que les fièvres du Conseil Général de Maine-et-Loire ont été amenées à la Ville par vous, Monsieur BÉCHU, et vos collaborateurs. Pourquoi dire cela ? La durée de désendettement augmente, et elle augmente dans des proportions qui sont certes maîtrisables, mais qui

commencent à être exponentielles. Espérons qu'à la différence du Conseil Général, vous allez maîtriser cet allongement de la durée de désendettement toujours plus importante. Alors, certes, et nous sommes bien entendu d'accord sur ce point, une partie de cet allongement de la durée de désendettement est due à la transformation d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine. Pour une part seulement.

Vous évoquez, et vous l'avez rappelé, l'amendement à la Loi de Finances pour 2016 de Madame GRELIER qui est aujourd'hui secrétaire d'État aux Collectivités Territoriales, lequel amendement propose de neutraliser, dans les indicateurs financiers, les opérations de transfert de la compétence voirie des communes vers l'intercommunalité. Mais pourquoi cet amendement a-t-il été retiré ? Il a été retiré des débats parlementaires, dans la mesure où ses effets secondaires, en quelque sorte, n'ont pas été expertisés. Or, pour notre part, nous estimons que cette neutralisation n'est pas souhaitable. Pourquoi n'est-elle pas souhaitable ? Parce que le constat est simple à faire : en 2012, la durée de désendettement est de 0,7 année. En 2015, elle est présentée à 5,6 années et en 2016 à 9,3 années.

Quoi qu'il en soit, il faudra bien que notre Ville assume cet allongement de la durée de désendettement et, par exemple, nous ne prenons qu'un seul exemple : nous savons que les prêteurs d'argent frais sont attentifs à ce ratio pour fixer le coût des emprunts qu'ils consentent. C'est un des critères d'appréciation pour fixer le coût financier d'un emprunt. Ceux qui l'ont vécu pourraient avoir le sentiment de revivre la fabrique des difficultés financières de votre Conseil Général, d'où le cinquième point. Pour confirmer l'existence de cette fabrique de difficultés financières, ou pour l'infirmer, nous proposons que soit réalisée l'étude suivante.

Lors du Conseil Municipal du 29 février, nous avons voté une indemnité de conseil pour le comptable assignataire de la Ville pour la Trésorière Publique Municipale. Ne pourrait-on pas lui demander une analyse financière rétrospective de la Ville pour la période 2014-2015 ? Cela permettrait d'avoir des données probablement partielles, mais qui seraient au moins très objectives. C'est le mot que je cherchais.

Sixième point, et ici je laisse le "nous" pour utiliser le "je". Je laisse ce "nous" pour passer au "je" pour vous faire part de ce qu'il faut bien appeler quand même, mon émotion. Je crois qu'il existe, entre vous et moi, une césure assez nette que révèle une nouvelle fois le budget d'investissements pour 2016. Monsieur BÉCHU, cette césure tient à votre conception de l'avenir de la Ville. Je crois que vous avez la religion du court-termisme.

Ce qui vous intéresse n'est pas de faire, mais d'annoncer. Vous portez des projets rentables pour l'élection à venir. Vous avez peut-être une vision pour notre ville, mais une vision à 8 jours, lorsque vous êtes présent à la mairie. Alors que des villes comme Bordeaux, où j'ai habité pendant 5 ans, ont imaginé et construit, par exemple, les quais du fleuve sur 20 ans, je crois qu'il s'agit précisément de 18 ans, pour vous le projet porte sur 3 ans pour faire fleurir le béton et les inaugurations en 2019-2020. Et pour exprimer mon émotion, je dirais : pas d'investissements structurants, mais des investissements payants électoralement.

D'où les remarques supplémentaires que je voudrais faire quand nous vous voyons faire, quand nous vous entendons dire : "moi aussi je pourrais faire des effets de théâtre, moi aussi je pourrais avoir des indignations de parade, moi aussi je pourrais avoir des emportements d'Épictète". Mais ce qui est central dans la crise sociale et culturelle que nous vivons, ce qui est même vital pour la continuité de notre manière de vivre, démocratique, coopérative, fraternelle, et je pense à la devise de notre République, c'est pour un responsable public de créer les conditions d'un développement commun et profitable à tous, aujourd'hui et demain. Pour ma part, j'ai la conviction que le rôle d'un décideur public est de convertir en politique publique l'énergie à l'œuvre dans les conflits si nombreux et trop nombreux aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TAILLEFAIT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers collègues, je vais intervenir de nouveau sur les baisses de subventions aux associations.

Depuis plusieurs semaines, vous-même et certains de vos élus multipliez les interventions publiques pour préparer l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la cohésion sociale à une baisse des subventions municipales. Il n'y a finalement rien de nouveau et nous pouvions nous y attendre. En effet, la solidarité n'est pas une valeur uniformément partagée sur l'échiquier politique, et notre modèle social n'est jamais acquis.

Donc pour nous, représentants de la minorité, nous voulons dire haut et fort l'attention que nous souhaitons auprès des citoyens, de tous les Angevins, en particulier des citoyens les plus fragiles. Cette attention est essentielle. C'est pour cette raison que, durant les différents mandats passés, nous avons continué d'agir, et de soutenir discrètement.

Donc les budgets alloués aux associations, et entre autres au CCAS, ont toujours été préservés, avec le véritable sens de "préserver", c'est-à-dire une augmentation de la subvention de la Ville au CCAS depuis 4 ans. Et puis ils ont permis, entre autres, des politiques sociales innovantes, et même reconnues au niveau national, en particulier par l'Union Nationale des CCAS. Aujourd'hui, vous confirmez que les subventions aux associations vont baisser dans tous les domaines, y compris l'action sociale, que la subvention allouée par la Ville au CCAS est en baisse de 0%.

Moi je dis qu'elle est contenue à l'euro près. Cela marque, dans les faits, une baisse des capacités d'intervention. Nous constatons aussi, dans d'autres domaines, des augmentations de tarifs, de nombreuses prestations de services publics qui augmentent, et puis la diminution des budgets des Maisons de quartier, mais j'y reviendrai ultérieurement. J'ai le sentiment, et nous avons le sentiment, que vous adoptez les positions de la droite dure dans notre pays qui s'attaque aux fonctionnaires, ou aux chômeurs, et maintenant aux plus pauvres.

En ce qui nous concerne, nous voulons dire fièrement notre attachement au pacte social qui permet à chacun de relever la tête, de trouver un travail quand c'est possible, de se former quand c'est nécessaire, et acquérir de la confiance et de l'estime de soi sans stigmatisation, parce qu'il perçoit un accompagnement, un soutien d'une association rendu possible grâce à une subvention de la collectivité. Monsieur le Maire, de plus, nous n'avons aucune visibilité sur vos décisions de soutenir ou non une association. Il n'y a pas de transparence.

Ce sont des décisions que nous apprenons au coup par coup, au fil de l'eau, et de nombreuses associations elles-mêmes ne sont pas informées au préalable. Pouvons-nous disposer de la liste de toutes les associations qui vont subir des baisses de subventions, et peut-être, pour certaines sans doute, des augmentations ? Nous réaffirmons que les baisses de subventions ont des conséquences lourdes pour le fonctionnement des associations elles-mêmes, pour l'emploi, mais aussi pour la dynamique territoriale, l'innovation, la possibilité d'actions des habitants, et bien évidemment, la cohésion sociale. J'espère, Monsieur le Maire, que vous ne me répondrez pas comme lors du dernier Conseil Municipal que mes propos sont excessifs, caricaturaux, donc insignifiants. J'y verrais un manque de respect ou d'intolérance à la contradiction. Merci.

Monsieur le Maire : Il est vrai qu'après avoir dit que nous attaquions les chômeurs et les fonctionnaires et que nous représentions la droite dure, vos propos sont beaucoup moins excessifs que la dernière fois, mais je vais attendre quelques minutes avant de vous répondre. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous citiez le repli historique des dépenses. Mon collègue Antony TAILLEFAIT est revenu sur le sujet et j'y vois d'abord, tout simplement, la traduction en baisse des services publics aux Angevins, et c'est bien là une de nos inquiétudes grandissantes.

Depuis ces derniers mois, cela se traduit, et Rose-Marie VÉRON vient d'en parler, par les baisses des subventions aux associations, et notamment aux Maisons de quartier, qui elles-mêmes se traduisent par une augmentation à venir de certaines activités, et tout simplement aussi par la suppression d'activités qui étaient proposées aux Angevins. Cela s'est aussi traduit il y a quelques mois par la suppression d'une partie de l'étude gratuite où ici aussi, effectivement, j'imagine que vous avez fait des économies par l'argent qui est arrivé pour ceux qui pouvaient payer, et tous ceux qui ne viennent plus qui, du coup, vous ont permis d'économiser sur le nombre de personnes nécessaires pour encadrer les enfants. Alors que pour nous l'étude avait une vocation sociale avant toute chose.

Cela se traduit par tout un tas de services publics qui sont menacés ou, en tout cas, qui sont en recul. Je pense aussi aux activités pour les seniors que proposait le CCAS : nous les renvoyons vers les associations qui elles-mêmes ont des baisses de subventions et vont devoir supprimer des activités. Vers qui vont-elles donc se tourner ? Il y a aussi quelque chose qui nous a beaucoup marqués négativement, c'est la fermeture de l'Hôtel de Ville entre midi et 2 heures. Cela représente plus de 8 heures de fermeture supplémentaires par semaine pour les Angevins qui, pour certains, auront de plus en plus de difficultés à obtenir les actes dont ils auront besoin.

Pour terminer, une des constantes dans ces choix politiques et idéologiques que vous prenez est systématiquement de revenir, petit à petit, sur la tarification solidaire à laquelle nous tenons beaucoup puisque, très régulièrement, les hausses sont plus importantes pour les personnes dont les revenus sont moins importants. Bien évidemment, ici encore nous ne pouvons qu'être en désaccord avec votre manière de voir.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Monsieur le Maire, chers collègues, je suis partageur, je vais donc aussi un peu m'en prendre à Emmanuel CAPUS. Je suis d'accord avec l'intervention d'Antony TAILLEFAIT. Je parle des gens compétents sur les finances, je vais donc m'en prendre à Emmanuel CAPUS.

Je disais lors du Débat d'Orientations Budgétaires que votre majorité nous racontait des histoires, des fables, je cite les propos que j'avais donnés il y a un mois. La fable de la limitation de la dette récitée au moment de ce débat prend officiellement fin aujourd'hui puisque nous voyons bien qu'avec n'importe quel mode de calcul, cela reste quand même une dette en augmentation. Mais j'ai remarqué qu'Emmanuel CAPUS était très souple et qu'il faisait du grand écart pour nous expliquer qu'il y avait une baisse de la hausse.

Cela relativise donc beaucoup les effets de manche du dernier Conseil Municipal, et puisque l'Adjoint aux Finances aime bien qu'il y ait le qualificatif d' « historique », j'ai vu cela dans la presse, en parlant du faible niveau de dépenses de personnel, il peut plutôt l'utiliser en parlant du fort niveau de la dette. Par ailleurs, j'ai un souvenir assez vivace du débat, dans cette enceinte, sur la sincérité budgétaire dont on nous avait asséné que vous en aviez le monopole du portefeuille. Je me pose alors une question, et cela nous a été dit dans la présentation orale.

Le budget est-il sincère quand on nous présente comme historique une dépense de charges de personnel en stagnation de seulement + 0,5% et en n'intégrant pas l'augmentation salariale des fonctionnaires

territoriaux qui prend effet très prochainement et qui à elle seule est de + 0,6% ? Cela porte certes sur une demi-année, mais j'imagine que cela doit peser dans les chiffres. Cela amène donc ma première question : quel est le surcoût estimé de cette augmentation salariale et quel impact sur les chiffres présentés ce soir ? Même si l'augmentation salariale des fonctionnaires est tout à fait méritée, je le dis aussi tout de suite et dans la foulée. Je sais que nous ne partageons pas tous cette opinion dans cette enceinte, mais moi je l'assume.

En outre, vous faites une vertu de ne pas dépenser trop en personnel, cela nous a été montré à force graphiques. Vous l'avez dit pour d'autres indicateurs financiers, mais jamais vous ne dites que nous sommes en dessous de la moyenne des villes comparables pour les dépenses en personnel : 55,4% contre 56,7% en moyenne. Est-il donc légitime de supprimer des emplois et des services rendus aux Angevins au moment où la crise cogne fort, et ces emplois comme ces services sont autant de protection pour ceux qui souffrent de la crise ?

Cela amène aussi ma deuxième question : puisque les augmentations de salaires ne sont pas intégrées dans votre calcul de ce budget prévisionnel, et qu'il m'a été confirmé le mois dernier qu'il y aurait des non-renouvellements de contrat, des départs à la retraite, y en aura-t-il davantage que prévu pour compenser cette augmentation salariale méritée pour les agents de la commune ?

Par ailleurs, et je ne serai pas très long, ce budget entérine les baisses de subventions aux associations et aux Maisons de quartier, ces baisses ayant un effet direct et indirect sur les emplois dans ces structures. L'effet cumulé sur l'emploi des agents communaux à la Communauté urbaine, des agents associatifs et des Maisons de quartier pèse bien trop lourd à mon goût. Je vous fais gré de ne pas avoir indiqué que vous souhaitiez inverser la courbe du chômage, mais nous sommes mal barrés. Mon vote contre le budget signifie ainsi mon opposition à la rigueur imposée aux associations et aux Maisons de quartier, refus que j'exprime maintenant et que je ne réitérerai naturellement pas à chaque vote de subventions.

Enfin, s'il faut caractériser d'un mot ce budget, il est antisocial. Excusez-moi cette paraphrase : "Antisocial, je perds mon sang-froid". Je cite votre mot, la préservation de la subvention au CCAS maquille en fait une régression, puisque d'abord cela ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie. Si nous parlons en euros constants, cela représente évidemment une baisse. Ensuite, la pauvreté augmente, et je ne tiens cette assertion ni de source syndicale, ni de la lecture de L'Humanité, mais de documents qui m'ont été transmis par vos services, Monsieur le Maire.

Quand nous mettons une subvention du CCAS stable, cela veut dire que nous faisons moins pour les gens qui en ont le plus besoin dans un contexte d'augmentation de la pauvreté. J'attends avec intérêt de voir comment vous allez essayer de m'expliquer le contraire. Je pense que cela tient de la rhétorique impossible. La réalité est donc que votre majorité est en train de laisser tomber ceux qui ont le plus besoin de l'aide de la collectivité : c'est un naufrage moral qui va engendrer des difficultés sévères pour les Angevins. Je ne peux évidemment pas le cautionner. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Très bien. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous excuserez peut-être le ton un peu désagréable, non pas sur le fond, mais sur la forme, puisque je suis un peu grippé.

J'aurai peut-être du mal à aller de façon claire jusqu'au bout, et je « contamine » Rose-Marie VÉRON. Qu'il me soit donc permis d'intervenir devant vous ce soir pour notre Débat d'Orientations Budgétaires, sans que mes propos ne soient montés en épingle à partir d'un mot ou d'une petite phrase.

La démocratie, ce sont des cycles et des rythmes. Le débat budgétaire est un de ces rendez-vous. Pour

2016, il prend place 2 ans après votre élection, et il nous mènera jusqu'à mi-mandat. Mon expression est toujours mesurée parce que je connais la complexité inhérente à l'exercice des responsabilités municipales. Deux ans me paraissent être un délai décent pour porter un regard sur la direction que vous avez impulsée à Angers depuis 2014.

D'abord, je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire pour dénoncer la baisse des dotations de l'État, et pour reconnaître les difficultés qu'elles engendrent lorsqu'il s'agit de boucler un budget. Et peut-être effectivement, suite à ce qu'a dit Antony TAILLEFAIT tout à l'heure, que les éléments de recettes budgétaires supplémentaires pourraient permettre de les répartir un peu équitablement, y compris vers les collectivités locales. Nous pouvons l'espérer.

Durant la campagne, et tous les écrits de l'époque sont là pour en attester, nous avions nous aussi anticipé ce resserrement budgétaire en proposant aux Angevins une baisse de la voilure de l'investissement en la ramenant aux environs de 50 millions d'euros annuels. Je regrette que certains membres de la majorité tiennent un raisonnement à plat sur ce sujet en entretenant la fiction de finances qui auraient dérivé, alors que nous avions annoncé la couleur. Je regrette qu'une certaine conception du débat public amène parfois à ce genre de dérive.

La trajectoire hypothétique des finances de la Ville que vous décriviez lors du Débat d'Orientations Budgétaires repose donc sur un a priori qui ne tient pas compte de ce que nous avons toujours dit. D'ailleurs, nous avions nous-mêmes engagé un plan d'économies, et tant la Chambre Régionale des Comptes que tous les classements financiers saluaient notre qualité de gestion. Les finances de la Ville sont saines et je me réjouis que l'actuelle majorité souhaite reprendre ce flambeau dans l'intérêt des Angevins.

Pour importante qu'elle soit, la baisse des dotations ne doit pas servir de paravent à vos choix politiques. Vous avez décidé de nouvelles dépenses importantes, certaines annoncées dans votre programme, ce qui est tout à fait légitime, d'autres non. Vous avez fait des choix, et comme tout choix, ils ont un coût financier, mais aussi politique. Vous aviez annoncé aux Angevins la première heure gratuite de stationnement, la mise en place de la vidéosurveillance, le plan voirie, les aménagements des places du centre-ville, et le projet Cœur de Maine.

Ces projets représentent à eux seuls une dépense supplémentaire bien plus importante que la seule baisse des subventions de l'État. Mais il y a aussi les dépenses que vous n'aviez pas annoncées. Trop souvent, notre Ville s'est substituée au Conseil Départemental en venant au secours d'une gestion bien trop dispendieuse par le passé : le renflouage de Terra Botanica, la subvention au Festival d'Anjou, l'éducation spécialisée. Alors qu'Angers a toujours eu un rôle de leader, elle devient le supplétif de choix effectués dans d'autres assemblées. Rien ne se crée, rien ne se perd dans ce contexte budgétaire.

Ces choix ne sont donc pas neutres : ils ont un effet direct sur d'autres politiques municipales dans la logique libérale qui est la vôtre. Une catégorie d'Angevins est donc appelée à payer l'addition : celles et ceux qui jusqu'alors bénéficiaient de choix de justice sociale, comme la fameuse tarification solidaire, ou autres éléments de solidarité. Je suis inquiet de voir que c'est l'humain qui fait clairement les frais de certains choix.

Les collègues ont parlé des associations, qui sont le signe de la santé citoyenne d'Angers, de l'engagement de ses habitants à son service pour y faire une ville solidaire, animée, où nous luttons contre la froide indifférence de la modernité, et qui subissent - 4% en moyenne, et jusqu'à 100% pour certaines associations. Nous risquons de perdre beaucoup, et ce qui sera cassé ne sera peut-être plus jamais reconstruit tant le travail associatif est un travail de fourmis, et j'en suis vraiment très inquiet.

Il a été fait mention des maisons de quartiers, du gel de la subvention du CCAS, alors que les besoins grandissent du fait des difficultés socio-économiques. En tant qu'ancien Président je m'étais exprimé dans

son enceinte, j'ai été surpris du versement de dividendes importants à la SOCLOVA qui interroge sur sa vocation sociale, puisque c'est autant qui n'est pas réinvesti au service du développement du logement social. Puis, cela a été dit lors de différents Conseils, au sujet de l'augmentation des tarifs de garderie ou de centres de loisirs. Ces choix sont les vôtres.

Nous les avons contestés ici, et acceptés, puisque c'est la logique de la majorité de les mener, mais ils ne sont pas ceux que nous aurions nous-mêmes menés. Et un grand nombre d'Angevins n'entendent personne assumer ces choix. Ils sont d'autant plus désorientés qu'Angers a besoin de savoir où elle va, et je ne parle pas à l'échelle de 15 ans, mais seulement de la fin de ce mandat. Nous l'avions vu lors du DOB, notamment sur les choix d'investissements, et aujourd'hui nous ne sommes pas plus rassurés sur ce qui va être fait ou pas d'ici la fin du mandat, où il y avait des grandes lignes budgétaires, des thématiques, sans en avoir le détail.

Face à cette absence de visibilité, nous avons pu constater depuis 2014 un certain nombre de renoncements, notamment sur le tramway ou sur le projet des Berges. Nous étions bien évidemment en contradiction sur ce sujet. Mais quelle est aujourd'hui la stratégie très claire sur le projet de tunnel sur la voie des berges, et sur le développement de Saint-Serge ? Quelle vitrine pour les talents angevins ? Quelle association des forces vives du territoire ? Quoi que certains ici même aient pu en dire, voire l'écrire, de nouveaux éléments viennent conforter le bilan de l'ancienne municipalité : Angers a repassé la barre des 150 000 habitants au 1er janvier 2013, le nombre d'étudiants a franchi les 38 000, la construction de logements était repartie, et les équipements voulus par nous tournent à plein comme AquaVita.

Nous ne voulons pas laisser reposer cette mobilisation et cette dynamique. Nous avons voté à vos côtés de nombreux projets que vous proposiez ici même, dans notre volonté d'accompagner cette grande ville qui est Angers, de la faire croître, et de la rendre meilleure. Nombre de ces projets viennent en accompagnement de la seconde ligne de tramway. Maintenant que nous savons qu'il faudra attendre au mieux 6 ans pour la ligne B, quelles perspectives pouvons-nous espérer à l'échelle de 2020 ? Cette décision questionne à nouveau bien des choix d'investissements et nous avons besoin d'un programme pluriannuel mobilisateur qui entraîne les forces vives et les talents, qui les mobilise comme des acteurs du développement de la ville. Ils sont nombreux à l'attendre et ne les désespérons pas.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BÉATSE. Très bien. Mes chers collègues, jugez par les réactions autour de moi, je pense qu'il y a sans doute un certain nombre d'élus qui souhaitent réagir à ces propos nuancés sur le budget qui vous est présenté ce soir.

Pour commencer, je passe la parole à Jean-Marc VERCHÈRE.

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Selon vous, ce budget d'investissements ne serait pas porteur d'avenir.

Je ne vais parler que de mes deux délégations Bâtiments et Voirie, mais c'est oublier un peu vite que la Maison de quartier du Lac de Maine va nous coûter 6 millions d'euros et qu'elle est partie prenante sur ce budget pour 1,1 million d'euros cette année. Mais c'est plutôt sur la voirie que je voudrais insister.

C'est ne pas tenir compte des investissements de voirie et d'aménagement. 7,6 millions d'euros pour les ZAC, 4,1 millions d'euros de fonds de concours, plus les 6 ou 7 millions d'euros d'Angers Loire Métropole : c'est 17 ou 18 millions d'euros que nous allons investir sur la voirie. Pourquoi ? Parce que préserver l'état des structures et des chaussées, c'est préserver un capital mis à mal ces dernières années par des investissements insuffisants. Aménager nos zones d'habitat, c'est aider nos SPL et nos SEM, à financer des investissements de voirie et d'environnement.

C'est peut-être porteur d'avenir pour accueillir de nouvelles familles, pour tenir des prix qui pouvaient s'envoler. C'est redonner la capacité d'accueillir des maisons à Angers. Conforter nos places, c'est aussi refaire des rues, c'est bien sûr améliorer les conditions de vie des riverains, mais c'est aussi travailler aux conditions d'accueil et aux conditions de vie des commerçants. Je crois que c'est peut-être porteur d'avenir. Investir plus de 15 millions d'euros, même 17 millions d'euros avec Angers Loire Métropole, mais pour nous, investir 7 et 4 millions d'euros, c'est-à-dire 11 millions d'euros sur 43 millions d'euros, c'est aussi soutenir l'emploi du BTP mis à mal ces dernières années. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur VERCHÈRE. La parole est à Gilles GROUSSARD.

Gilles GROUSSARD : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas répondre ce soir à la place de mes collègues Adjoints ou du Maire d'Angers, mais quand même, sur la forme, il y a deux façons de voir le problème. Soit, effectivement, nous sommes dans un débat démocratique qui oppose une vision, un regard, des perspectives d'une majorité face à son opposition.

Pendant 6 ans, avec certains collègues ici présents, j'ai siégé de l'autre côté, là où vous êtes ce soir. Je crois qu'à tout moment, je le pense vraiment, nous avons respecté la majorité qui était en place. Jamais nous n'avons attaqué les personnes intuitu personae.

Ce soir, le constat que je fais, c'est que j'ai l'impression que dans les paroles de Frédéric BÉATSE, ancien Maire d'Angers, nous avons quelque chose qui est de l'ordre des propos respectueux, posés, qui posent un débat de clivage d'idées, finalement désintéressées de la position dogmatique que nous pouvons avoir quand nous sommes un élu d'opposition. Rose-Marie VÉRON, vous intervenez sur un sujet qui vous tient bien évidemment très à cœur, qui est le champ de la solidarité.

Très rapidement, Jean-Marc VERCHÈRE vous a posé la question. Il est intervenu. Vous étiez présente à la réunion publique au Lac de Maine, concernant les investissements que nous faisons pour la dynamique du vivre ensemble au Lac de Maine. Cela concerne 6 millions d'euros d'investissements sur la Maison du quartier. La presse a rapporté vos propos, en dehors de l'assemblée qui nous réunissait ensemble, où vous avez eu des commentaires un peu désagréables sur ce que pouvait être cette espèce de paquet cadeau, sans le papier ou sans le cadeau. C'est assez désagréable à entendre, parce que derrière la forme, il y a de l'argent et il y a du fond.

Ensuite, j'entends Silvia CAMARA-TOMBINI qui intervient et qui donne du fond à votre intervention finalement, et peut-être le sens de ce qui vous fédère les uns avec les autres. Mais j'entends aussi en même temps Alain PAGANO qui intervient sur des sujets qui me semblent tout à fait normaux, en tout cas liés au protocole LEBRANCHU sur les catégories C dans la fonction publique territoriale, et puis qui abondent avec les mesures catégorielles liées à l'augmentation du point d'indice.

C'est une décision gouvernementale que nous, collectivité, nous devons directement prendre en charge puisque nous sommes impactés, pour l'instant, sans dotation de l'État, pour assumer des décisions gouvernementales qui sont peut-être avant tout électoralistes. Nous pouvons nous poser le point d'interrogation, en tout cas ce sont des positions gouvernementales. Mais nous devons les assumer à budget constant, et en plus nous devons les assumer avec une DGF qui diminue.

Et, Monsieur TAILLEFAIT vous souriez, je vous vois sourire, Monsieur TAILLEFAIT, mais quand même, j'ai relevé à 5 reprises l'allusion que vous faites au Maire d'Angers, ancien Président du Département. Est-ce qu'à un moment donné, Monsieur TAILLEFAIT, il va vous venir à l'esprit qu'en face de vous, vous n'avez plus le Président du Département ? Vous avez en face de vous le Maire d'Angers. Cela devient, finalement, quelque chose qui est un leitmotiv, quelque chose qui vous anime, quelque chose qui pose le débat, en dehors de ce que vos collègues sont en train de poser qui est un débat démocratique,

respectueux, qui est normal. Nous l'avons vécu dans l'opposition, c'est tout à fait normal de s'opposer, de discuter, ou d'accepter une confrontation démocratique sur la question d'un Débat d'Orientations Budgétaires, mais vous, vous posez systématiquement la question de l'ancien Président du Département, et cela devient insupportable à nos oreilles.

Monsieur TAILLEFAIT, est-ce que je vous parle de votre candidature à la Présidence de l'Université ? Jamais. Vous avez perdu, je ne viens pas sur le sujet. C'est comme cela, c'est la vie. Donc, Monsieur TAILLEFAIT, s'il vous plaît, respectez-nous un tout petit peu. Acceptez que dans cette enceinte nous ne soyons pas d'accord sur tout. Comme me disait Frédéric BÉATSE, il y a des sujets sur lesquels cela fait consensus. Ensuite, il y a les choix programmatiques.

Il y a eu une élection démocratique, nous avons été élus, nous sommes aux responsabilités, nous prenons des décisions, nous les assumons complètement. Je pense que mes collègues adjoints, Monsieur le Maire, interviendront dans les minutes qui suivent pour vous expliquer le sens politique de nos décisions. Mais s'il vous plaît, Monsieur TAILLEFAIT, arrêtez avec cette manière d'être dans l'attaque systématique à travers une personne. Posez le débat un peu au-dessus. Élevez-vous Monsieur TAILLEFAIT. Vous méritez mieux que cela, Monsieur TAILLEFAIT. Ne vous enfoncez pas dans votre siège. Je vous vois. Non, relevez-vous, Monsieur TAILLEFAIT. Soyez, à un moment donné, dans un vrai débat. Acceptez cette idée-là. Participez au débat démocratique que mérite notre collectivité. Merci Monsieur TAILLEFAIT.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur GROUSSARD. La parole est à Françoise LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues. Madame VÉRON, je vous regarde et je vous dis que nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

Pendant 6 ans, dans la minorité, je n'ai jamais eu le montant des subventions avant une séance officielle. Vous les aurez demain, vous aurez toute clarté dans le Conseil d'Administration du CCAS. Vous aurez tous les éléments comme précédemment, mais vous n'avez pas à les avoir avant.

Concernant le budget du CCAS, que j'ai l'honneur de piloter avec Maxence HENRY, Alima TAHIRI, et d'autres collègues, le CCAS a un budget de 46 millions d'euros. Nous le gérons avec énormément d'attention, sans doute comme vous le faisiez, mais peut-être avec plus de chance puisque nous dégageons des possibilités d'actions nouvelles : nous avons créé le prix de l'innovation.

Nous avons 35 dossiers avec des associations qui vont nous faire des propositions parce que nous pensons que les élus ou les associations qui existent déjà n'ont pas forcément toutes les idées pour les Angevins. Vous, vous haussez les épaules parce que pour vous ce n'est rien. Mais vous le savez très bien, toutes les associations chargées d'insertion sociale, qu'il s'agisse de Saint Vincent de Paul, de Passerelle, des Restos du Cœur, de Trait d'Union, de la Banque Alimentaire, ne voient pas leur budget baisser, et c'est normal.

C'est normal parce qu'elles s'occupent des personnes les plus en difficulté et qu'elles maintiennent un tissu solidaire de qualité dans cette ville. Et notre volonté est donc de travailler pour que ces associations aient le financement possible.

Nous avons institué la réciprocité, c'est-à-dire la capacité de la personne à donner quelque chose en échange de ce que la collectivité lui donne, et les retours que nous avons, et nous ferons le bilan le 1er mai, ou le 2 mai puisque le 1er mai sera sûrement férié, donc début mai, en tout cas, nous ferons le bilan avec la grande satisfaction des 170 personnes et des 18 associations qui en ont bénéficié.

Nous assumons les choix que nous faisons, et nous les faisons dans l'esprit d'amortisseurs de la crise

sociale qui atteint tout le monde, y compris les Angevins, malheureusement. Nous travaillons avec les salariés du CCAS pour développer tout ce qui est actions d'aide alimentaire, comme vous l'aviez fait précédemment, mais nous le développons encore, et nous allons le développer dans les années qui viennent. Nous continuons obstinément à travailler dans l'attachement à l'action sociale sur cette ville. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci Madame LE GOFF. La parole est à Alain FOUQUET.

Alain FOUQUET : Merci Monsieur le Maire. Pour la délégation qui est la mienne, c'est-à-dire celle de la culture, je dois dire que ce budget permet d'abord de sauvegarder des structures importantes que nous avons au sein de cette ville, des structures qui sont en place depuis longtemps, qui sont la vitrine de cette ville, et que non seulement nous sauvegardons, grâce aux choix budgétaires qui ont été faits, à la politique qui a été conduite, mais dont nous assurons le développement.

Ce budget est aussi attentif aux publics fragilisés. Il dégage des sommes significatives pour la poursuite de la démarche de la Charte Culture et Solidarité. Ce budget permet enfin, grâce aux choix qui ont été faits, singuliers et courageux, de stabiliser les finances de la culture, l'enveloppe de la culture. Je vous rappelle que pour cette ville, Monsieur le Maire a souhaité avec sa majorité, signer le pacte culturel avec l'État. Nous sommes une des rares villes à l'avoir fait. Alors, voyez-vous, mes amis, j'ai envie de vous dire que vous me décevez. Je vous le dis simplement.

Vous me décevez parce qu'il y a des mots blessants qui ont été employés, comme "droite dure". Qu'est-ce que vous diriez si je vous parlais de la gauche molle ? Qu'est-ce que vous diriez si je vous parlais de la gauche sectaire, de la gauche impuissante ? De la gauche incapable de faire autre chose que de balancer des mots parce que peut-être trop paresseuse ou trop sectaire pour regarder les choses telles qu'elles sont, regarder les budgets tels qu'ils sont, regarder les chiffres et les peser ? Je ne vous le dis donc pas. Je ne vous le dis pas.

Je dis simplement qu'à l'occasion de ce budget, Monsieur BÉATSE vous avez raison quand vous dites que le budget est l'occasion de discuter de politique, et c'est vraisemblablement l'une des choses les plus importantes pour nos concitoyens aujourd'hui. Voyez-vous, je vous fais le grief d'user de mots et de lancer des mots, M-O-T-S. Nous avons la charge des maux, M-A-U-X. Je sais que vous n'y êtes pas indifférents.

Ce que je veux simplement dire, c'est que nous avons tous besoin dans cette ville, parce que nous sommes nous aussi habitants de cette ville, qu'au lieu de ce que la main droite chatouille la main gauche et que la main gauche chatouille la main droite, et que nous occupions le temps avec des jeux de mains, peut-être qu'il conviendrait que nous ayons des critiques plus constructives que celles que nous avons ce soir, des critiques qui soient moins subjectives, encore une fois, moins sectaires.

Si vous me permettez de vous le dire, c'est ce que j'attends de la part de l'opposition. Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne veux pas prolonger davantage, mais à propos du budget de la culture, entendre dire que ce budget serait un budget de la droite dure, voyez-vous, je pense que ces mots-là n'ont strictement aucun sens. Et pour avoir entendu la présentation de ce budget, ce que je dis de la culture vaut pour toutes les autres enveloppes du budget.

Monsieur le Maire : Très bien. La parole est à Catherine GOXE.

Catherine GOXE : Merci Monsieur le Maire. Il est très difficile de prendre la parole après un avocat. Ce n'est pas mon métier.

Je vais donc prendre la parole avec mes mots à moi, qui sont des mots de grandes déceptions aussi, des mots qui m'ont fait mal en venant de votre part à tous parce que, moi aussi, j'ai siégé à votre place pendant plusieurs années et je ne me serais jamais permis d'attaquer comme vous venez de le faire en vous en prenant aux personnes.

J'ai été choquée, Monsieur TAILLEFAIT. Chassez le naturel, il revient au galop. Nous avons eu un Conseil Municipal de répit, et vous réattaquez. Nous ne travaillons pas pour l'avenir, c'est ce que vous nous avez dit, ce que vous nous avez balancé. Excusez-moi, j'estime que nous travaillons pour l'avenir.

Travailler pour l'avenir, ce n'est pas comme vous le faites, en agitant le chiffon rouge et en étant agressif. Je vous parlerai de ce que je connais, et de ce que j'ai appris à connaître en arrivant aux affaires, à savoir les Ressources Humaines. Les Ressources Humaines, c'est l'humain. Je vous l'ai déjà dit le mois précédent : travailler pour l'avenir, ce n'est pas foncer tête baissée. C'est être dans la réflexion pour que, justement, nous puissions ajuster au mieux les décisions que nous sommes amenés à prendre, parfois les décisions qui descendent du plan national.

Vous avez évoqué le dégel du point, Monsieur PAGANO. Sachez que nous sommes tout à fait conscients de ce que cela va représenter pour le personnel de nos collectivités, et nous ne sommes pas contre. Je ne sais pas ce que la presse a écrit, mais vous ne m'avez pas interrogée. La presse ne nous a pas interrogés directement pour savoir ce que nous pensions de cet état de fait. Les fonctionnaires le méritent.

J'en profite pour dénoncer, une fois de plus et publiquement, les actes d'incivilité qui se sont produits récemment vis-à-vis du personnel municipal et que nous condamnons. Ne faites donc pas d'amalgames, ni les uns, ni les autres, s'il vous plaît. Ne soyez pas dans les slogans, dans les grands effets de manche, parce que vous êtes très forts pour les effets de manche. Encore une fois, moi je ne suis pas comme cela. Les effets de manche, je vous les laisse, je ne sais pas faire. Moi je vous parle de ce que je connais.

Les uns ou les autres, en disant qu'il va y avoir une baisse du service public, vous faites offense à l'ensemble du personnel qui se démène, qui travaille, qui réfléchit avec les différentes directions. Comme je l'ai dit le mois dernier, je le répète, nous travaillons de concert avec les directions pour affiner au mieux les conséquences de certaines décisions qui nous sont demandées sur le plan financier. S'il vous plaît, ne vous contentez donc pas de grandes déclarations, ne tombez pas dans la caricature, et, comme l'a dit mon collègue Monsieur FOUQUET, s'il vous plaît évitez les dérapages verbaux, en parlant d'attaques sur les plus faibles, en disant que les plus faibles vont trinquer, et en évoquant la droite dure. Vous ne savez pas à qui vous vous adressez en faisant des amalgames de cet ordre.

Monsieur PAGANO, il n'a pas été possible d'intégrer le dégel du point dans la présentation budgétaire. Elle nous est arrivée tardivement. Les services ont travaillé. Vous savez que c'est compliqué de présenter un budget aux dates qui nous sont imparties par le calendrier des Conseils.

Sachez que ce dégel du point va être intégré, certains pourront vous donner des chiffres. Moi je n'ai pas voulu rechercher des chiffres, j'ai voulu vous parler avec le cœur, et j'ai voulu vous dire que vos agressions perpétuelles sont fatigantes.

Monsieur le Maire : Merci Madame GOXE. La parole est à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord revenir sur les quelques propos tenus par Rose-Marie VÉRON.

Madame VÉRON, oser nous dire que nous ne faisons pas tout pour favoriser l'emploi, je trouve que c'est

assez fort de la part de quelqu'un qui passe son temps à fustiger l'emploi émanant du privé, ce que vous faites d'une manière assez systématique en Conseil d'Administration du CCAS. Je trouve que cela est un peu fort venant de vous.

Mais revenons aux propos insidieux, et pour ne pas dire mensongers, de Silvia CAMARA-TOMBINI concernant le CCAS et la politique gérontologique du CCAS. Madame, vous dites que nous supprimons des activités, des animations, à destination des personnes les plus faibles : ceci est faux, et donc mensonger. Il est vrai que le CCAS n'est pas un club de sport ni une agence de voyages, et que par conséquent notre vocation n'est pas d'organiser systématiquement toutes les activités sportives sur la ville d'Angers, ni d'organiser des voyages à destination des Angevins.

Notre souhait est de nous recentrer sur les plus fragiles, Madame VÉRON, et c'est précisément parce que nous souhaitons nous recentrer sur les plus fragiles que nous souhaitons que les activités que propose le CCAS soient à destination des personnes et des Angevins les plus fragiles d'entre nous. Il n'y a donc pas de suppression d'activités ni d'animations, Madame CAMARA-TOMBINI, mais il y a le transfert de quelques activités qui ne sont pas destinées aux plus fragiles, transfert à des associations sportives dont c'est le rôle.

Ces activités resteront disponibles auprès des Angevins. Ces activités resteront sur les mêmes créneaux, à destination des mêmes Angevins qui pourront continuer à pratiquer leurs activités sportives dans les mêmes conditions, mais il ne nous a pas semblé normal, ni juste, d'organiser, par exemple, des activités d'aquagym, tenez-vous bien, à moins d'un euro les 45 minutes. Je pense que ce n'est pas le rôle du CCAS que de financer des activités d'aquagym à moins d'un euro les 45 minutes, alors que ces activités ne s'adressaient précisément pas à des Angevins fragiles.

Je le dis : notre rôle est de nous recentrer sur les Angevins les plus fragiles et de proposer des activités qui sont effectivement à destination des Angevins et des retraités les plus fragiles qui ont besoin d'un accompagnement, et qui ont besoin d'un environnement spécifique pour pouvoir réaliser ces activités, mais nous ne supprimons pas les activités, nous les transférons auprès d'associations dont c'est le métier d'organiser des activités sportives, parce que le CCAS n'est pas un club de sport ni une agence de voyages.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HENRY. La parole est à Roch BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais simplement apporter à notre assemblée, une réaction sur la forme, puisque nous sommes quand même un peu au théâtre ici. Nous voyons que nous avons affaire à certains membres de notre opposition qui aiment se payer de mots, puisque j'ai par exemple entendu l'expression "vision à 8 jours", ce qui est quand même assez excessif, vous l'admettrez volontiers, et tout ce qui est excessif est négligeable.

Mais je voudrais quand même revenir sur un point, Monsieur BÉATSE, c'est que nous ne sommes pas dupes. C'est-à-dire que quand vous appelez, la main sur le cœur, aux vertus du débat public qui doit être apaisé et modéré, après qu'un certain nombre de membres de votre équipe s'expriment de la sorte en ayant recours à ce type de propos, puisque jusqu'à preuve du contraire vous êtes le leader de l'opposition au sein de notre Conseil, une nouvelle fois je cite l'expression "vision à 8 jours" que je pense être vraiment excessive et caricaturale. Cela ne peut pousser qu'à des tensions et à des dérapages dans la suite des échanges.

Je voudrais donc simplement dire que je ne suis pas dupe, et je pense que nous sommes un certain nombre autour de la table à ne pas être dupes de cette démarche qui est toujours la même : il y a les flingueurs qui essayent de faire déraper le débat, et ensuite vous faites la voiture-balai. S'il vous plaît, "Charité bien

ordonnée commence par soi-même", commencez donc par faire en sorte que votre équipe respecte cette règle avant de l'exiger des autres. Voilà. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BRANCOUR. Enfin, dernière intervention : Roselyne BENVENU.

Roselyne BIENVENU : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je commencerai par votre dernière phrase, Monsieur BÉATSE. Vous avez dit : "Ne les désespérons pas".

Je pense que vous avez vraiment raison, et je reprends cette phrase que vous avez prononcée à l'endroit de nos concitoyens, parce que je pense qu'il vous appartient aussi de ne pas les désespérer.

Vos interventions, vous l'avez dit ce soir, dans le cadre d'un débat démocratique, et d'un débat budgétaire, ont lieu dans ce Conseil Municipal, mais il y a des propos et des expressions qui nous invitent véritablement à rentrer dans le combat et non dans la discussion. Monsieur PAGANO, vous dites que ce budget est antisocial, mais cela se chante, alors s'il vous plaît, à ce moment-là, chantez-le, mais ce n'est pas du tout dans ce sens-là. C'est un message de désespoir à l'endroit de nos concitoyens. Qu'est-ce que vous faites ?

Vous nous incitez à rentrer en combat, vous nous incitez à nous opposer entre gens de droite et gens de gauche, vous nous parlez des plus démunis, des chômeurs, mais il y en a dans toutes les classes sociales, et nous sommes au service de tous les Angevins, pas plus de ceux qui sont vos amis, que de ceux qui sont les nôtres. Et sauf à démontrer que nous soyons totalement décérébrés ou inconscients de la situation qui se vit dans notre ville, ce que vous n'avez pas fait dans vos prises de parole, je vous demande instamment d'être plus concis et de nous apporter des éléments objectifs de preuves des agressions pures et simples que vous nous adressez.

Bien sûr que la minorité a son rôle à jouer. Oui Madame CAMARA-TOMBINI, c'est de cet ordre-là. Le budget qui vous est présenté ce soir est un budget sincère. Monsieur PAGANO, vous demandez si c'est vraiment un budget sincère, mais non seulement il est sincère, mais il est réaliste. Il est courageux, parce que ce n'est pas facile d'être aux affaires actuellement dans la majorité et de faire face à la crise des finances publiques que nous connaissons. Oui, Mesdames et Messieurs, c'est la vérité.

Et puis, il y a eu ces deux expressions, mais je vais commencer par celle-là : "un débat à la dérive". Oui, Monsieur BÉATSE, ne désespérons pas nos concitoyens. Attirez notre attention sur les marges de progrès, aidez-nous à faire mieux, je suis d'accord avec cela, mais pas de cette manière-là, pas avec vos interventions. Le débat n'ira pas à la dérive parce que nous nous sommes préparés, nous aussi, à rester dans la sérénité, mais à ne pas laisser dire des choses qui ne sont pas sincères et véritables.

J'ai dit que le budget présenté ce soir est réaliste, il est sincère, et il est responsable. Madame VÉRON, vous m'aviez interpellé la dernière fois sur une partie du plan Angers Sport 2020, un dialogue avec des dirigeants responsables, mais nous avons le dialogue avec ces gens-là. Les subventions ne peuvent pas toujours augmenter. C'est irréaliste. Ce n'est pas possible, parce que nous sommes dans un contexte budgétaire contraint. Ne les désespérons donc pas, accompagnons-les, soyons à leurs côtés, et puis disons-leur la vérité.

Et pour finir, j'avais parlé de deux expressions. Monsieur BÉATSE, vous avez dit : "Il y a des dépenses que vous ne nous aviez pas annoncées". Je ferai l'impasse sur les explications. Vous avez noté quelques grands équipements de ce territoire qui devraient être de l'attractivité, mais qui ont toujours été tus, cachés, ou décriés par la précédente majorité. Je me suis toujours inscrite en faux là-dessus, quand bien même votre prédécesseur disait : "Pour gagner, il faut chasser en meute". Reprenons son expression sage. Je terminerai donc en disant : il y avait des dettes que vous ne nous aviez pas non plus présentées, ce qui fait

que notre vision à long terme est aussi obérée à cause de cela.

Monsieur le Maire : Merci Madame BIENVENU. Madame AMY, vous n'avez pas parlé, je vous écoute donc.

Fatimata AMY : Il n'était pas prévu que j'intervienne, mais au cours de ces échanges que nous avons eus, je pense que j'ai deux ou trois remarques à faire. Deux mots ont attiré mon attention : le mot "respect" et l'expression "débat démocratique" ont été prononcés. Ce sont deux choses qui me sont très chères.

Je pense qu'effectivement, dans cette enceinte, même si nous ne sommes pas d'accord sur les idées, nous pouvons nous dire les choses avec respect. C'est une chose à laquelle je tiens beaucoup. Le fait de ne pas être d'accord ne m'empêche pas de dire les choses avec détermination, mais toujours avec respect, parce que je veux être respectée. J'invite donc les uns et les autres à ce que nous nous mobilisions pour que ce soit ici d'actualité, ou ailleurs, toujours.

Il y a aussi le fait que nous parlons toujours de l'ancienne majorité. Je voudrais que dans cette enceinte nous pensions à ceux qui sont comme moi ici, c'est-à-dire qu'ils n'étaient ni dans l'opposition, ni dans la majorité. Cela fait deux ans que nous travaillons ensemble. Que les uns et les autres mettent de côté ce qui s'est passé. Je pense que nous avons eu deux ans pour que vous régliez le passif des uns et des autres. Maintenant, travaillons et avançons, c'est ce qui intéresse les Angevins. C'est ce que je voulais dire. Et j'invite tout le monde à le faire, majorité comme minorité. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci Madame AMY. Je ne regrette pas de vous avoir laissé la parole. Cette fois-ci nous en avons terminé. La parole est à Emmanuel CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Il est compliqué d'intervenir après les interventions que j'ai entendues, parce que c'est très compliqué de garder son calme, et je dois avouer que je suis assez admiratif de la qualité des interventions de mes collègues qui ont su rester calmes.

Mais Madame AMY, quand vous parlez de respect, encore faudrait-il commencer par les propos de vos propres collègues. Comment voulez-vous parler de respect, alors que nous avons une allocution de Monsieur TAILLEFAIT qui nous explique exclusivement en point numéro 6, non pas sa position, mais sa rancœur contre une personne ciblée, le Maire, à tel point que nous ne parlons plus de politique, mais de rancœur ? Il est tellement aveuglé qu'il ne voit même pas qu'en fait, c'est l'Adjoint aux Finances qui a fait une intervention. Il répond au Maire directement, et il lui dit sa rancœur aveugle. J'ai envie de vous dire, Monsieur TAILLEFAIT, que c'est inacceptable.

Vous savez parfaitement comment intervenir dans cette assemblée : vous êtes intervenu normalement à la dernière séance de ce Conseil. Vous le savez parfaitement. Et aujourd'hui, vous revenez dans un dérapage invraisemblable où vous nous attaquez. Vous attaquez, vous voulez cogner, vous voulez marquer le Conseil d'une intervention inacceptable parce que vous espérez que cela va être repris dans la presse. Voilà la vérité.

Vous êtes déçu de ne pas avoir été repris par la presse la dernière fois. Alors, vous cognez le Maire et vous cognez le Département. Mais, Monsieur TAILLEFAIT, si vous voulez cogner le Maire, il ne fallait pas se présenter à la Présidence de l'Université, il fallait se présenter au Conseil Départemental. Si vous avez des solutions pour le Département, c'est au Département qu'il fallait se présenter, pas ici. Ici, c'est la Mairie. Parlez-nous donc du budget de la Ville.

Je vous l'ai dit, Madame AMY, il est compliqué de rester calme, parce qu'une telle obsession, Conseil après Conseil, cela devient invraisemblable. Et je vous en veux, parce que vous savez parfaitement intervenir normalement, vous l'avez montré au dernier Conseil. Nous avons donc la possibilité d'avoir un débat serein. Je vous invite, je crois l'avoir déjà fait, à relire les interventions de mon collègue Daniel DIMICOLI sur les 7 budgets précédents : vous verrez comment on effectue une intervention positive, sereine, et néanmoins critique. Voilà sur la forme.

Sur le fond, nous ne vivons pas dans le même monde. Les baisses de dotations de l'État sont un fait. L'effet ciseaux, l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement et la baisse des dotations sont des faits. Tout le monde le sait. Alors, vous me dites en point numéro 1 qu'il y a certes des baisses de dotations de l'État, qu'il y a une suppression de la DGF, mais peut-être que pour l'avenir, le Président de la République va changer d'avis. Il n'est pas encore tout à fait sûr. Europe 1 l'a annoncé : effectivement, la baisse de DGF pour 2017 sera annulée, mais le secrétaire d'État au Budget a dit : "Ah non ! Surtout pas ! Il n'y aura pas de baisse des subventions, l'État ne peut pas se le permettre". Et en plus il a rajouté : "Ah non, en plus les collectivités territoriales ont du gras". Et le secrétaire d'État, le Ministre aux Collectivités Territoriales lui répond : "Ah non, elles n'ont pas de gras". C'est un cafouillage invraisemblable.

Et vous venez nous dire : "En fait, moi je sais qu'au Congrès des Maires nous aurons une pochette surprise" ? Est-ce cela la gestion de ce gouvernement ? Est-ce cela la gestion de la France ? Nous parlons de 3,7 milliards d'euros. Nous parlons de 4 millions d'euros pour la Ville d'Angers, et vous me dites : "Peut-être, allons au Congrès des Maires, nous verrons, nous aurons peut-être une bonne surprise". Mais nous ne pouvons pas préparer un budget avec des bonnes surprises qui pourraient nous tomber dessus, surtout que nous avons des mauvaises surprises qui nous tombent sur le coin de la figure.

Effectivement, soyons très clairs, Monsieur PAGANO et Monsieur TAILLEFAIT, je n'ai jamais dit que l'augmentation du point d'indice était injustifiée. J'ai dit que nous ne faisons pas de cadeau avec l'argent des autres, encore moins sans les avoir consultés, et que décider de l'augmentation du point d'indice, sans consulter les collectivités territoriales qui sont exsangues, sans consulter aucune association des Maires, alors que, le public doit le savoir, cela impacte nécessairement la fonction publique territoriale, dont je relève la qualité du travail. Décider cela sans concertation, c'est simplement invraisemblable.

Vous me posez la question, j'embraye directement pour répondre. Sur ce point-là, combien cela coûte-t-il ? Cela va coûter 310 000 euros rien que pour la Ville d'Angers, rien que pour une demi-année, comme vous le disiez. Enfin, cela ne concerne pas vraiment une demi-année, mais pour cette année, si c'est maintenu, si cela se fait vraiment au 1er juillet 2016. Et ici je ne vous parle que de la Ville. Je ne vous parle pas d'Angers Loire Métropole.

Combien cela coûtera-t-il l'année prochaine en année pleine ? Cela coûtera 1 200 000 euros pour la Ville, et je ne vous parle pas d'Angers Loire Métropole. C'est ce que cela coûtera et c'est cela qu'il faudra effectivement revoir, si c'est maintenu, dans une DM, en juin. De toute façon, la suppression de la troisième tranche de réduction des dépenses est pour 2017, ce n'est donc pas pour cette année. C'était la première réponse à la question de Monsieur TAILLEFAIT.

Concernant la deuxième question, vous nous dites : "C'est une baisse historique des dépenses de fonctionnement, mais nous ne pouvons pas nous réjouir d'une baisse des dépenses de fonctionnement". Je vais vous faire une confidence : si je pouvais augmenter les dépenses de fonctionnement, parce que j'avais plus de recettes, pour plus de services aux Angevins, je serais ravi.

La vérité, c'est que nous avons moins de recettes et qu'en plus, je suis désolé de le dire Madame AMY, mais la précédente municipalité a augmenté les dépenses de fonctionnement, ne serait-ce qu'en Ressources Humaines, de 12% entre 2012 et 2013, sur les deux dernières années de mandat. C'est-à-dire que nous avons eu une explosion des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel. Et pourquoi ? Parce que vous me parlez de "la qualité", mais la qualité dans la baisse, est-ce qu'elle y était dans

l'augmentation ? Est-ce que nos fonctionnaires territoriaux ont mieux travaillé avec cette augmentation déraisonnée de la masse salariale ? Non. Nous avons simplement embauché davantage de personnel à AquaVita, à la Cité de la Solidarité, pour les Temps d'activités Périscolaires (TAP) nous avons embauché des emplois d'avenir plus qu'ailleurs pour paraître de bons élèves auprès du gouvernement. C'est cela la vérité.

Avons-nous augmenté la qualité des services aux Angevins ? Non. Avons-nous amélioré la qualité du travail en interne pour les agents ? Non. Nous avons laissé déraper les finances de cette commune et les frais de fonctionnement. La vérité, effectivement, c'est que les agences de notation regardent effectivement quelle est la maîtrise des dépenses, et il est positif de savoir maîtriser ses dépenses de fonctionnement. C'est la réponse à votre deuxième question.

Concernant les modalités de calcul de la CLETC, Monsieur TAILLEFAIT vous venez de temps en temps à la Commission des Finances. Certes vous n'étiez pas présent à la dernière, mais si vous avez besoin d'un rapport, vous savez que nous vous le passons. Je note donc votre demande. Concernant la fièvre du Département, je crois avoir répondu.

Je ne reviens pas sur votre obsession du Département. Sur une étude rétrospective que vous voudriez commander à Madame DICK, notre nouvelle trésorière : il n'y en a pas besoin, Monsieur TAILLEFAIT. D'abord parce que c'est une obligation, il en fait tous les 3 ans. Mais moi j'ai bien mieux : pour la somme de 489 euros, vous pouvez vous abonner à la Lettre du Financier Territorial, et vous verrez que l'étude a été faite sur l'ensemble des communes de notre strate, sur le bilan 2008-2014. C'est très intéressant. Je vous incite à la lecture de la Lettre du Financier Territorial, le scoring financier, et la notation de l'ensemble des communes de notre strate. Qu'est-ce que nous y lisons ?

C'est très instructif, parce que vous avez créé une mythologie de la bonne gestion financière de cette ville. Pour 489 euros, vous verrez que si nous regardons notre capacité de désendettement en 2014, nous restons une commune qui n'est pas trop endettée et, comme vous l'avez dit, qui a une capacité de désendettement qui n'est pas mauvaise en 2014.

Mais, les auteurs du scoring financier nous disent : "La situation en 2014 n'a pas d'intérêt. Ce qui est intéressant, c'est l'évolution de la situation entre 2008 et 2014. Voilà ce qui est intéressant. C'est comme cela que nous pouvons noter une gestion d'un mandat, le poids d'une politique menée par un maire, en l'espèce par deux maires, et par une équipe". Et que voyons-nous sur l'évolution entre 2008 et 2014 ? Il s'agit du cahier numéro 2, numéro 307 de février 2016. Comme vous êtes universitaire, il est important que vous ayez les bonnes références. Qu'y voyons-nous ? Nous y voyons qu'effectivement, en 2014, nous ne sommes pas mal classés en capacité de désendettement : nous sommes dans les 10 premiers.

Que voyons-nous ? Nous voyons en revanche qu'entre 2008 et 2014, notre capacité de désendettement a explosé, forcément, puisqu'au début quand nous avons commencé nous n'avions pas d'endettement. Nous voyons aussi qu'en matière d'évolution de notre endettement nous sommes premiers de la classe. Nous n'avions pas d'endettement. Notre endettement a augmenté. Il aurait été de 100 millions d'euros si nous ne l'avions pas diminué de 16 millions d'euros quand nous sommes arrivés. Notre endettement a donc explosé.

Que voyons-nous aussi ? Nous voyons l'ensemble des critères permettant de juger d'une bonne gestion : nous y voyons l'évolution de notre épargne brute entre 2008 et 2014, sur les 6 années de mandat. Nous étions, forcément, dans les premiers de la classe au départ, et en 2014 c'est l'inverse ! En fait, nous sommes troisièmes, mais en partant de la fin. Vous voyez que c'est intéressant. Effectivement, nous étions dans les premiers de la classe en début du mandat. Et en fin de mandat, nous sommes dans les derniers de la classe. Pourquoi ? Parce que la politique qui a été menée a dégradé l'ensemble de nos ratios : notre épargne brute a augmenté de façon drastique par rapport aux autres communes.

La même chose s'est produite pour l'évolution de l'autofinancement entre 2008 et 2010, et j'ai déjà parlé de notre endettement. Concernant l'épargne brute entre 2010 et 2014, c'est très intéressant, vous le lirez : ils expliquent qu'entre 2010 et 2014, il faut être très vigilants, parce que ce sont des années électorales. Il faut donc bien regarder sur les deux dernières années. Ils expliquent aussi que les audits que nous pouvons faire en début de mandat ne portent pas sur les dernières années parce que nous n'avons pas le dernier Compte Administratif, de telle sorte qu'il faut bien examiner l'ensemble des 6 années, et c'est seulement maintenant que nous pouvons le faire. Et nous voyons que nous sommes dégradés. L'évolution de notre endettement, je vous en ai parlé.

Concernant l'investissement moyen par habitant : nous sommes plutôt pas trop mal, nous sommes dans la fin du premier tiers. Et puis, notre endettement par habitant est à peu près correct. Et si vous regardez le cumul de tous ces critères, je suis confus de vous dire, cela m'embête de vous le dire, mais nous sommes huitièmes en partant de la fin sur l'ensemble des critères. Il n'y a pas besoin de faire l'étude, elle est déjà réalisée.

Et le mandat précédent a dégradé la situation financière de la Ville. Pourquoi ? Parce que nous avons laissé filer les frais de fonctionnement des services, nous avons laissé filer les frais de fonctionnement de personnel, pour des raisons électoralistes ou de mauvaise gestion. Je suis donc très fier de pouvoir vous dire que nous arrêtons cette année l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur TAILLEFAIT, et je vous invite vraiment, d'abord à sortir d'un combat personnel, parce que cette instance n'est pas une instance de combat personnel, puis à modérer vos interventions.

Pour ce qui est de Madame Rose-Marie VÉRON, j'ai simplement une information : dans un budget, et vous le savez parfaitement, il y a le rapport, et puis il y a le budget. Et dans le budget, il y a l'ensemble des subventions aux associations. Nous les votons. En fait, quand nous voterons tout à l'heure, nous voterons l'ensemble des subventions aux associations, ligne par ligne. Vous cherchez donc une association, vous voulez savoir combien elle va toucher : vous regardez et vous l'avez. Je veux donc dire que cela demande un peu de travail, mais vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas la liste des subventions aux associations.

Pour ce qui est de Monsieur PAGANO, j'ai répondu à vos deux questions : le scoring est intéressant sur l'état de nos finances, et sur l'augmentation de l'indice, je vous ai répondu. En ce qui concerne Monsieur BÉATSE, je laisse le Maire vous répondre, mais je crois d'une certaine façon que la Lettre du Financier Territorial a aussi répondu à une partie de vos interrogations.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CAPUS. Mes chers collègues, j'ai commencé ce mandat en indiquant à l'opposition que c'est elle qui choisirait, par la tonalité de ses interventions, la tonalité des réponses de la majorité.

Madame AMY, je vous invite à avoir la prochaine fois ce type d'expression devant vos collègues, avant le début du Conseil Municipal. Personne ne vous a interrompue quand vous avez parlé. Parce qu'à partir du moment où votre plus proche voisin ne semble avoir compris ni le sens du mot "respect" ni le sens de l'expression "ne pas revenir sur le passé", vous pouvez ensuite difficilement vous étonner que la tonalité globale du débat parte là-dessus.

Alors, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Je vais simplement vous faire entendre la tonalité de ce que, les uns et les autres, vous avez pu dire : droite dure, vision à 8 jours, les jours où je suis en mairie, politique antisociale, attaque contre les chômeurs, attaque contre les fonctionnaires, fief de l'endettement... C'est vrai que ces propos sont particulièrement modérés. Si je juge vos interventions et la violence de vos interventions sur la base de la forme, je mesure qu'en fait, c'est parce que vous n'avez rien à dire sur le fond.

Monsieur TAILLEFAIT, vous faites 6 points : le premier pour nous dire que la baisse des dotations en 2017 n'aura peut-être pas lieu. Super ! Partageons cela ensemble en dehors de cette enceinte. Nous ne sommes pas ici pour faire des scénarios de science-fiction. Nous sommes d'abord ici pour regarder quel est le budget 2016. Si la baisse des dotations n'a pas lieu l'année prochaine, cela changera-t-il quelque chose ?

Oui, bien sûr. Notre collectivité contribue moins que les autres. Oui, elle est plus pauvre. Sauf à vous réjouir du fait que nous soyons parmi les 250 communes les plus pauvres de France, je ne vois pas au nom de quoi nous devrions nous réjouir d'avoir une DSU qui augmente davantage que celle des autres. C'est une mesure de justice sociale. Est-ce les mots exacts que nous employons quand on est de gauche ?

Concernant la marge d'erreur sur les prévisions : je suis très choqué. Je vais vous relire très calmement le compte-rendu. J'ai compris que les baisses de recettes et de dotations étaient bonnes parce qu'elles étaient de gauche, et que les baisses de dépenses étaient mauvaises, parce qu'elles étaient de droite. Je vous assure que quand vous relirez ces propos, ce n'est pas à des étudiants en finances publiques qu'il faut les donner, c'est à des étudiants en psychanalyse pour être capables de voir ce qu'il y a derrière.

Ensuite, au sujet de la marge d'erreur, Monsieur TAILLEFAIT, les prises de position dans cette enceinte, restent. Il y a un an, au moment du Budget Primitif, vous nous avez accusés de manquer de sincérité et vous avez avancé des chiffres en disant que nous verrions bien, au Conseil Administratif, qui avait raison, en nous annonçant notamment que les dépenses concernant les charges de personnel augmenteraient de 6%. Puis vous vous êtes repris, en disant entre 4% et 6%. Nous aurons le résultat au Compte Administratif. Ce sera intéressant de relire vos propos à cette heure. Quand je vous entends aujourd'hui nous dire que vous vous attendez à nouveau à des erreurs de prévision, vous nous avez déjà fait le coup l'année dernière. Attendez donc de regarder votre propre marge d'erreur pour être capable de mieux analyser la vôtre. Concernant les rapports de la CLECT, cela vous a été répondu.

Enfin, concernant la dette, je veux bien admettre de nombreuses choses, en particulier l'intervention de Fatimata AMY sur le fait que nous étions un certain nombre à ne pas être là ici. Si l'obsession de Monsieur TAILLEFAIT porte effectivement sur la période 2004-2014 dans une autre assemblée, souffrez au moins, Madame AMY, que je réponde à ceux qui interviennent sur ce type de sujet. Ce n'est pas moi qui choisis le terrain sur lequel les choses se placent. Dans cette collectivité, la dette a augmenté de 100 millions d'euros en 4 ans. Et elle a augmenté de 400 millions d'euros à Angers Loire Métropole sur la même période.

Concernant cette réalité, et ici je m'adresse à Monsieur PAGANO, l'équipe que vous avez rejoint, peut-être qu'on ne vous l'avait pas dit, mais elle a eu un recours à l'endettement, en particulier sur les deux dernières années du mandat, dont le montant était bien plus important que l'augmentation de la dette que vous semblez dénoncer aujourd'hui, et je vous avoue que je m'y perds un peu.

J'avais cru comprendre dans votre intervention que la dette n'était pas forcément une mauvaise chose, et que la dépense publique n'était pas nécessairement une mauvaise chose. Ce soir, nous faisons 1 million d'euros de moins qu'au DOB où vous plaidiez plutôt pour que nous fassions davantage de dépenses publiques.

Ce soir, vous semblez regretter que nous augmentions malgré tout la dette, alors qu'à ce moment-là, le seul moyen d'augmenter les investissements sans majorer l'emprunt revient soit à diminuer les dépenses de fonctionnement, mais j'ai compris que ce n'était pas bien, soit à augmenter les impôts, mais il est vrai que vous n'avez pas eu le courage de le suggérer, soit à diminuer les investissements, et j'avais cru comprendre que cela ne faisait pas non plus partie de vos options préférentielles. Les choses ont été dites concernant la rétrospective.

Monsieur TAILLEFAIT, je termine par votre dernier point, même si j'ai un peu de mal avec la formulation

qui consiste à dire que vous allez me faire part de votre émotion et que cela ne concerne que vous, et dans un sens tant mieux. Réécoutez vos propos : vous ne pouvez pas terminer en nous appelant à être collectivement fraternels et solidaires après une charge aussi caricaturale que celle que vous avez livrée. Enfin, que direz-vous dans un an ? Dans deux ans ? Dans trois ans ? Dans quatre ans ? Regardez le niveau auquel vous êtes rendu, en tout cas en termes d'insultes. Le terme est peut-être excessif, mais nous pouvons au moins parler de virulence dans les critiques que vous m'adressez, y compris sur des choses qui n'ont rien à voir avec le budget de ce soir.

Je ne me suis même pas exprimé que vous me reprochez mes effets de théâtre et mes indignations virtuelles. Souffrez au moins que la présomption d'innocence s'applique jusqu'à ce que j'aie pris la parole une fois devant ce Conseil. Alors, Madame VÉRON, que voulez-vous que je vous dise ? J'aimerais dire autre chose que vos propos sont excessifs, mais comment pouvez-vous accuser cette majorité d'attaquer les chômeurs ? Vous devez confondre. Vous vous croyez dans un local du parti socialiste en train de débattre de la Loi EL KHOMRI ou de la Loi MACRON. Je vous le dis sincèrement, parce que je ne vois honnêtement pas bien ce soir ce qui attaque les plus fragiles ou les chômeurs dans ce budget. Vous confondez tout.

Nous allons vous donner quelques exemples. D'abord, le CCAS n'a pas augmenté tous les ans. Pourquoi ? Parce que quand vous êtes partie, il y avait des réserves importantes. Ces réserves importantes permettent de faire face à une éventuelle augmentation des dépenses, elles peuvent donc permettre au budget de progresser de + 0% sans nécessairement que la subvention de la Ville n'augmente. C'est la première chose.

La deuxième chose est qu'il me semble compliqué, je vous le dis honnêtement, de nous reprocher à la fois de vouloir tenir les cordons de la dépense, et de l'autre de nous reprocher de laisser filer la dépense. Entre la ligne de Madame VÉRON et la ligne de Monsieur TAILLEFAIT, il y en a un de vous deux qui va devoir choisir, Madame CAMARA-TOMBINI. Ici aussi, si je comprends bien, les Angevins s'apprêtent à subir un recul historique du service public parce que nous modifions les horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville ?

Vous oubliez simplement de préciser que nous allongeons notamment l'après-midi pour se calquer sur les horaires du CCAS et que, accessoirement, la dématérialisation fait augmenter le nombre de ceux qui téléchargent une partie des pièces qui correspondent depuis chez eux ou depuis un certain nombre de cyber centres. Ici aussi c'est une réalité en termes d'adaptation du service.

Pour le reste, je vais revenir sur les subventions. De combien ont augmenté les subventions lors de votre dernière année de mandat ? Je parle d'une seule année : 7,4%. Entre 2013 et 2014, nous avons eu une hausse des subventions de 7,4%. Nous diminuons cette année les subventions de 3,6%. Cela veut dire que nous revenons à une situation qui est encore meilleure que celle de 2013. Et vous nous dites ce soir que - 3,6% est une catastrophe.

C'est-à-dire que l'état des subventions aux associations qui existaient à la Ville en 2013 est une attaque contre les plus fragiles, contre les plus pauvres, contre les précaires, et que c'est anti-humaniste. Oui, ce qui est excessif est insignifiant. Ou alors, expliquez-nous comment il y a eu une amélioration de la condition de vie en 2014, une disparition de la pauvreté, un endiguement de l'ensemble des difficultés sociales des Angevins, de nature à expliquer le sens de cet effort.

À moins qu'il n'y aurait pas pu avoir la moindre tentation électorale, et que c'est évidemment quelque chose qui m'est réservé dans mon absence de vision et dans la façon dont je regarde les choses. S'il vous plaît, honnêtement sur ce sujet les Angevins méritent mieux.

De la même manière, au sujet des dépenses de personnel : + 12% en deux ans, je veux bien admettre plein de choses, mais nous sommes aujourd'hui dans une situation où, en 2012, nous avions des dépenses par habitant inférieures à la strate. Elles sont aujourd'hui supérieures à la strate : 718 euros par habitant contre

703 euros sur la base du dernier Compte Administratif. Je compare des villes de taille comparable. Cette réalité est objective.

Je l'utilise parce que vous m'interrogez sur le sujet, mais ce n'est pas quelque chose que nous avons mis en avant. De la même manière, la part des subventions par habitant est de l'ordre de plusieurs dizaines d'euros par habitant supérieure à la moyenne de la strate. Sauf à considérer que Nantes et Rennes sont des villes qui mènent une politique antisociale, hostile aux plus fragiles, aux plus pauvres et tout ce que vous voulez, vos commentaires sont caricaturaux.

Je vous le dis vraiment avec tristesse parce que, comme cela a été dit par plusieurs personnes ici ce soir, précisément parce que certains d'entre vous ont été aux responsabilités, vous ne pouvez pas vous abaisser à des qualificatifs aussi simples. J'aurai davantage de tendresse concernant Monsieur TAILLEFAIT, le terme est peut-être un peu excessif, mais je trouverai des circonstances atténuantes à ceux qui ne siégeaient pas dans cette enceinte et qui ne se sont jamais retrouvés en situation de responsabilité, parce que je mesure, cette fois-ci pour l'avoir moi-même éprouvé, que la frustration d'être dans l'opposition peut conduire à des propos qu'on ne pense pas. C'est ce soir sur ce compte que je mettrai une grande partie de ce que j'ai entendu.

Monsieur BÉATSE, je termine par vous, sur plusieurs points. Je commence par les dépenses non annoncées. C'est dommage parce que Roselyne BIENVENU a défloré peut-être par avance ce que je pensais en vous entendant. Je vous le dis honnêtement, si nous nous amusons à faire un bilan, même avec courtoisie, onctuosité, et sens des responsabilités, cela va être difficile de placer les choses sur le même plan. Vous avez cité Terra Botanica.

Les choses sont assez simples puisqu'il y aura sur ce dossier une neutralité financière. Au mois d'avril, comme je l'ai indiqué depuis le début, nous récupérerons une dizaine d'hectares qui prendront fin dans le cadre du bail emphytéotique, et nous ferons la clarté sur le fait qu'à côté des dépenses liées au soutien au plan de relance, il y aura une recette. Chacun pourra à ce moment-là observer quelle est la charge réelle pour la collectivité.

Deuxième sujet : l'éducation spécialisée. C'est vrai qu'il y a une autre manière de procéder, c'est de faire comme l'Ille-et-Vilaine : à cause de l'explosion des dépenses sociales, le Conseil Départemental arrête la prévention spécialisée, purement et simplement, et personne ne prend le relais. Nous avons pris la décision de soutenir et de faire en sorte de compenser les emplois d'éducateurs menacés par une décision. Mais tout cela est englobé dans la machine du "vous faites de l'antisocial, de l'antihumain". Comme cela va à l'encontre de la thèse que vous essayez de défendre, cela vous pose une difficulté, et vous rattachez donc cela à autre chose.

Enfin, concernant l'EPCC Anjou Théâtre : ici aussi j'ai vraiment du mal à comprendre. Comme si le sujet était : "Dis-moi qui porte une action et je te dirai si le fait de coopérer avec cet autre est bonne ou mauvaise". Mais ici aussi cela n'a aucun sens. Le sujet est : globalement, est-ce que cela profite aux Angevins ? La présence du festival d'Anjou une semaine par mois au Grand Théâtre, et le fait que nous puissions avoir voix au chapitre, me semblent être des éléments qui réunissent les Angevins sur le plan culturel au lieu de les diviser.

Vous parlez de la SOCLOVA, nous reparlerons de la SOCLOVA en vous demandant s'il est logique ou pas qu'il puisse y avoir des dividendes. Bien sûr, non seulement l'année dernière, mais cela a vocation à se reproduire. Pourquoi ? Notamment pour faire en sorte de pouvoir financer une opération de renouvellement urbain sur laquelle on nous annonce d'ores et déjà que les financements de l'État n'interviendront plus au moment où nous débutons l'opération, comme c'était le cas du temps de Monsieur BORLOO, mais que cette fois-ci elles interviendront au moment où nous la clôturerons. Et si vous voulez que nous parlions du rôle de la SOCLOVA, je ne suis pas totalement certain que la construction d'un centre d'entraînement pour le SCO fasse partie des missions prioritaires d'un organisme HLM.

Je considère donc très clairement que sur ce sujet il ne serait pas choquant que le club rachète, de manière très claire, ce centre de formation à la SOCLOVA parce qu'ici aussi, par rapport aux locataires du parc social, je ne suis pas totalement persuadé que nous soyons en plein dans ce qu'était l'optique initiale de départ quand cette structure a été créée, mais je vous attends là-dessus.

Ensuite, vous me dites : nous avons du mal à y voir clair jusqu'à la fin du mandat. C'est une critique avec laquelle j'ai un tout petit peu de mal. Nous avons fait ce soir, ou plus exactement le mois dernier, une chose à laquelle nous n'étions pas tenus, ni d'un point de vue légal ni d'un point de vue réglementaire, qui a été de présenter le plan pluriannuel d'investissements non pas sur 3 ans, mais sur 5 ans.

C'est un exercice que les majorités précédentes n'avaient jamais fait, en faisant très clairement état du fait qu'aujourd'hui la somme de ces investissements dépassait notre capacité à agir, tout en étant très clairs sur le fait qu'il y aurait d'autres arbitrages et tout en insistant sur le fait que nous n'avions pas intégré, y compris au budget de cette année, un certain nombre de nouvelles qui pourraient arriver en cours d'année et qui pourraient nous permettre d'améliorer l'exécution qui vous est présentée ce soir.

Si l'annonce de Monsieur TAILLEFAIT, qui la tient d'un membre de la Commission des Finances, qui la tient de quelqu'un de l'Élysée, qui la tient du Président de la République, a lieu, cela réglera une partie de nos problèmes d'écarts jusqu'à la fin du mandat. Si cela n'arrive pas, il sera temps de se reposer la question. Mais sans aller jusque-là, j'aimerais vous demander une chose simple : ne nous demandez plus jamais de renoncer à nos engagements de campagne, parce que je trouve assez surprenant de lire, dans une interview récente, que vous vous demandiez ce que seront nos prochains renoncements.

Heureusement que nous ne vous écoutons pas, parce qu'à chaque Conseil ou presque, vous nous demandez de renoncer à des engagements que nous avons pris devant les Angevins : il ne faudrait pas installer les caméras de vidéo protection, il ne faudrait pas financer la couverture des voies sur berges, il ne faudrait pas appliquer la première heure de gratuité. Renoncez à nous demander de renoncer. Vraiment. Nous gagnerons ainsi tous du temps, parce que nous sommes dans une optique qui consiste à assumer pleinement les engagements que nous avons pris devant les Angevins jusqu'à la fin de ce mandat. Et concernant le report du tramway, il n'est pas exact de penser que la seule DGF est responsable. J'ai eu l'occasion de m'en exprimer dans un autre endroit, je ne vais pas revenir sur ce sujet.

Enfin, entre le Centre des Congrès dont nous avons collectivement découvert la facture à l'issue des élections, certains plus que d'autres, Lamoura, le spa, les emprunts toxiques, et je pourrais continuer sur un certain nombre de sujets de ce type, franchement, expliquer que vis-à-vis des Angevins nous avions oublié une ou deux choses, quand deux mois après notre arrivée nous avons dû trouver 8,6 millions d'euros pour boucler le budget de l'année en cours, l'attaque sur l'électoralisme de la majorité de ce soir tombe un peu à plat, et elle prend surtout une curieuse résonance quand nous la comparons au passé.

Alors, mes chers collègues, nous allons nous arrêter là pour ce soir. Nous allons voter le budget ou pas, chacun le fera en fonction de ses sentiments. J'ai vraiment l'impression que dans le contexte dans lequel nous sommes soumis, il s'agit d'un bon budget. Et je le dis : je ne suis pas certain que nous serons capables de faire aussi bien les années prochaines. Cela m'inquiète donc que vous ayez déjà un tel niveau de critique pour le budget de cette année, parce que je me demande ce que ce sera pour les années qui viennent. Vous risquez d'être obligés de puiser dans un registre excessif. Vous avez fait déjà tellement fort ce soir que j'avoue que la tonalité des réponses que vous risquez de susciter m'inquiète un peu.

Mes chers collègues, nous allons passer au vote. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que le vote soit global, même s'il sera dit qu'il s'agit d'un vote par chapitre, par section, et par ligne. Êtes-vous d'accord ? Dans ces conditions, je vous propose le vote de ce budget.

- Quels sont ceux qui s'y opposent ?
- Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

- Quels sont ceux qui votent pour ?

Délibération n° DEL-2016-104 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Je vous remercie.

Délibération DEL-2016-105

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Fiscalité : fixation des taux de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières pour l'exercice 2016.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016.

Je vous propose de reconduire les taux de l'année précédente :

Taxe d'Habitation (TH)	17,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	32,98 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	38,57 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2121-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts, article 1636 B sexies,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Fixe, pour 2016, les taux suivants :

Taxe d'Habitation (TH)	**17,70 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	**32,98 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	**38,57 %**

Monsieur le Maire – Dans ces conditions et compte tenu des arbitrages budgétaires, nous n'avons pas besoin d'augmenter les taux d'imposition, Monsieur CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Vous avez raison, Monsieur le Maire. C'est pour cela que je vous propose de reconduire les taux de l'année précédente, c'est-à-dire 17,70% pour la taxe d'habitation, 32,98% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 38,57% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe au vote. Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-105 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Nous passons à la délibération numéro 3. Madame MOREAU, vous avez la parole.

AUTRES DOSSIERS

Délibération n° DEL-2016-106

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Associations animatrices d'équipements sociaux-culturels de quartier - Association des habitants de Monplaisir - Conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions - Approbation.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Les neuf associations animatrices des Maisons de Quartier et l'Association des Habitants de Monplaisir occupent une place essentielle dans la vie collective et associative angevine, avec la volonté d'instaurer une dynamique de territoire par la mise en place de projets, par l'accueil et l'offre d'animation et de loisirs et par la participation des habitants.

La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs issue de la Circulaire Valls en date du 29 septembre 2015 propose de pérenniser l'intervention de ces associations dont le projet d'intérêt général est soutenu par la Ville, et prend en compte l'évolution des besoins constatés sur le territoire ainsi que les contraintes budgétaires.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2016. Elle résulte d'une démarche partenariale entamée tout au long de l'année 2015 jusqu'à ce jour permettant de soutenir l'initiative associative dans les meilleures conditions :

- 2 avril 2015 : rencontre entre M. le Maire et les associations des maisons de quartier ;
- 9 avril 2015: temps informatif sur le cadre juridique des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs proposé par le Cabinet Abington à l'ensemble des acteurs associatifs dont les Maisons de quartier ;
- Mai-juin 2015 : rencontre politique par équipement entre la gouvernance Maison de quartier, la 1ère adjointe, l'adjoint de quartier en présence des techniciens des deux parties (pôle territorial, mission Maisons de quartier, directeur Maison de quartier) avec pour objet les appels à projets ;
- 17 Juillet 2015 : présentation de la délibération liée au lancement des appels à projets (échéance de dépôt des appels à projets : le 15 octobre 2015) ;
- Octobre-novembre 2015 : rencontre entre la ville et chaque association avec pour objet le contenu des appels à projets déposés et la co-construction des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs ;
- Novembre-décembre 2015: allers et retours par mail, par téléphone entre la ville et les associations ;
- 18 décembre 2015 : présentation au Conseil municipal de la délibération liée à la prorogation de la convention actuelle jusqu'au 31 mars 2016 ;
- 29 janvier 2016 : rencontre entre Monsieur le Maire et les associations de maisons de quartier ;
- Février 2016 : finalisation de la rédaction des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs par des rencontres entre les services et les associations des maisons de quartier.

Concernant l'association des Habitants de Monplaisir, les rencontres des mois d'avril, juin, septembre et octobre avec l'association ont permis d'élaborer, dans des conditions partenariales efficientes, la convention pluriannuelle d'objectifs pour une durée de trois ans. Au regard de la Circulaire Valls, cette dernière est rédigée sur un modèle simplifié. Ce travail conjoint s'est construit concomitamment sur le contenu du projet associatif et sur l'aspect financier. Le montant de la subvention 2016 s'élève à 61 656 euros.

Concernant les montants des subventions fixés pour trois ans et octroyés par la Ville d'Angers aux associations animatrices des Maisons de quartier, ils ne seront dégressifs, que pour les associations Marcelle Menet, les habitants du quartier Saint-Serge (Quart'Ney) et Inter Association du Lac de Maine au regard de leur situation financière actuelle.

Les montants des subventions octroyés par la Ville d'Angers et présentés ci-dessous correspondent à la totalité des trois années de conventionnement :

Bénéficiaires	**Période de conventionnement**
Association Marcelle Menet	1 284 000 €
Association Centre Jacques Tati	1 313 788 €
Association Angers Centre	426 765 €
Inter association du Lac de Maine	989 560 €
Association L'Archipel	727 170 €
Association Le Trois Mâts	1 053 765 €
Association Maison Pour Tous Monplaisir	1 726 500 €
Association des Habitants du quartier du Haut des Banchais	687 585 €
Association des Habitants du quartier Saint Serge (Maison de quartier Quart'Ney)	532 950 €
TOTAL	8 742 083 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Circulaire Valls du 29 septembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Approuve les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations animatrices des Maisons de Quartier citées ci-dessus pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Attribue à chacune des associations animatrices des Maisons de Quartier les subventions des montants indiqués suivant le tableau ci-dessus pour un montant total de 8 742 083 €.

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association des habitants de Monplaisir à compter du 1er avril 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Attribue à l'association des habitants de Monplaisir la subvention d'un montant de 61 656 €.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65 article 6574, concernant les associations des Maisons de Quartier et impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574 concernant l'association des habitants de Monplaisir.

Michelle MOREAU : Merci Monsieur le Maire. Je crois qu'il y a une petite présentation ? Non ? Très bien.

Il s'agit de vous proposer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les associations de quartier, centres sociaux ou Maisons de quartier, qui gèrent des équipements. Il y a donc 9 associations.

La convention pluriannuelle d'objectifs nous est imposée par le droit européen, la circulaire VALLS du mois de septembre dernier ayant légèrement modifié, diminué les montants, obligeant les collectivités à passer ce type de convention avec les associations qui reçoivent plus de 500 000 euros de fonds publics sur trois années consécutives. Que les subventions soient versées par les Villes, par les Départements, ou par l'État, nous parlons bien du cumul.

C'était un exercice difficile parce que depuis 1996, les conventions d'objectifs et de moyens qui étaient passées intégraient deux postes conventionnés, pris en compte à l'euro près : le poste de directeur ou directrice, et le poste de responsable Jeunesse. Maintenant, il n'est plus possible de cibler des professionnels.

C'est donc bien une subvention globale, mais dont l'objet doit être précisé. Il ne doit pas être trop précisé pour ne pas que ce soit requalifié en marché, mais permettant tout de même d'avoir des critères communs d'évaluation sur les actions menées. Alors, oui, nous avons dû prévoir une baisse des subventions. Il y a plusieurs raisons à cela.

La somme consacrée aux Maisons de quartier et aux quartiers sera plus importante en 2016 qu'en 2015, car ce qui n'est pas versé aux Maisons de quartier est mis en réserve sur la politique de la Ville ou en actions directes par la Ville. Il ne s'agit donc pas d'une diminution de l'investissement en faveur des habitants des quartiers. Pourquoi cela ?

Historiquement, les Maisons de quartier sont les plates-formes incontournables d'un quartier, et il est bien logique que nous leur accordions toute notre reconnaissance. La preuve en est : souvenez-vous qu'en début de mandat j'ai imposé que dans les Conseils de quartier ces associations soient membres de droit, car le tirage au sort des associations dans les Conseils de quartier aurait pu les éliminer.

Notre reconnaissance n'est donc pas à mettre sous la critique. Il y a bien une reconnaissance de l'action de leurs référents sur un territoire, mais elles ne sont pas les seules. Nous avons de nouvelles associations, et je ne vois pas pourquoi nous n'accorderions pas notre confiance à de nouveaux projets s'ils sont innovants et s'ils sont en complémentarité avec ce que peut faire la Maison de quartier.

Cette proposition a été faite dans une analyse globale et afin de ne pas faire sans arrêt la course à la subvention, puisqu'a priori pendant 3 ans, nous ne reviendrons pas sur les subventions à ces Maisons de quartier. Vous comprenez donc qu'il y a plusieurs raisons.

Dans le tableau qui sera mis à votre disposition tout à l'heure après le vote, vous verrez qu'il y a des Maisons de quartier qui ne subissent pas la baisse de la même façon que d'autres. La première raison est que ce sont des Maisons de quartier dont les finances les auraient mises en difficulté. La baisse sera donc davantage progressive. Ou bien il s'agit de Maisons de quartier qui se relevaient de difficultés passées et qui ont surmonté ces difficultés avec beaucoup de courage et d'organisation et il ne s'agissait pas de pénaliser. C'est le cas du Quart'Ney, du Centre Marcelle Menet et de l'inter-association du Lac de Maine.

Pour les autres, je l'ai toujours dit, les trois premiers mois de l'année 2016 n'ont rien changé puisque la subvention versée pour janvier/février/mars est identique à celle de l'année dernière. Ce qui va être plus difficile, c'est la période avril/mai/juin parce que les programmes étaient en cours et que nous ne pouvons pas faire beaucoup de changements. Certaines ont des réserves, d'autres moins. Nous serons attentifs à ce

qu'il n'y ait pas de difficultés. Cela va changer des choses. Mais en tout cas, retenez bien qu'il n'y aura pas de changements pour l'action terrain.

Par ailleurs, les subventions aux Maisons de quartier comprenaient 19 lignes de financement. Nous allons les ramener à 4 lignes. Nous donnons donc moins d'argent et nous essayons de simplifier les procédures. Il était précédemment prévu d'affecter un loyer aux Maisons de quartier. Il n'y aura pas de loyer. Il y aura obligation d'indiquer dans le bilan ce que représente la mise à disposition des locaux, ce que représentent les charges : fluides, eau, électricité, et ce que représente le ménage, qui sont toujours financées par la Ville. Il y a donc une simplification des démarches : pas de facturation ni pour les locaux, ni pour les fluides.

La délibération précise donc ces éléments et ajoute l'association des habitants de Monplaisir qui était également présente dans les sommes indiquées, avec la particularité des Hauts-de-Saint-Aubin, puisque c'est un marché public, et la particularité pour le Centre Jean Vilar que nous reprenons en gestion. Mais pour le Centre Jean Vilar, afin d'éviter des rumeurs : nous n'avons pas pris des subventions aux Maisons de quartier pour les remettre sur Jean Vilar. Non, pas du tout. Le Centre Jean Vilar aura un projet d'établissement avec la même rigueur que les Maisons de quartier qui nous ont déjà présenté leur projet de réorganisation sur trois ans.

Jean Vilar vivra les mêmes contraintes. Il n'y a pas, d'un côté, ce qui se gère en association, et de l'autre ce qui se gère dans la Ville. Et puis en reprenant les responsabilités, j'ai quand même découvert quelque chose dans les Maisons de quartier. Lorsque la Ville finance, à l'euro près, un poste de direction et que l'association décide d'augmenter le salaire de la direction, c'est bien.

Mais en prenant sur la dotation globale, il est vrai que cela pèse sur du long terme, parce que les salaires sont différents dans la fonction publique où ils sont plus faibles que dans les associations. C'est donc aussi un regard que nous devons avoir par souci d'équité des gestions de nos équipements. Voilà donc, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire pour ces Maisons de quartier.

Dans le tableau qui sera à votre disposition, vous aurez une colonne avec la subvention globale, une colonne avec des projets que nous considérons pérennes et qui ne bougent pas. La subvention globale sera réduite de 10%, les projets pérennes ne bougent pas, il n'y a pas de diminution. C'est la fête de quartier par exemple.

Et il y aura des colonnes où il peut y avoir des augmentations, puisque nous faisons un petit peu de social, puisque plus il y a de gens à faibles revenus qui fréquentent les équipements, plus l'aide de la Ville augmente, que ce soit pour les centres de loisirs ou pour les ateliers socioculturels. Et enfin, il y a la colonne des dispositifs contractuels avec l'État ou avec la Caisse d'Allocations Familiales, Ville Vie Vacances, les projets éducatifs, et la politique de la Ville, pour ceux qui peuvent avoir des aides dans ce domaine. Merci de votre écoute Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Madame MOREAU. Merci pour la présentation du rapport de ce soir, et surtout, merci pour tout le travail qu'il y a eu en amont. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Merci Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, chers collègues. Vous ne serez pas surpris que nous nous opposions à votre décision de baisser les subventions des Maisons de quartier. Nous voterons donc contre cette délibération.

Madame MOREAU, vous savez que les Maisons de quartier sont des acteurs clés de notre ville, qu'elles ont un rôle essentiel, et, vous l'avez dit, elles ont toujours œuvré de manière responsable dans la gestion de

leur budget. Concernant celles qui ont été en difficulté, elles ont aussi toujours montré leur capacité à réagir, à prendre des décisions parfois douloureuses en continuant, toujours avec énergie et passion, leurs actions dans les quartiers avec et pour les habitants, la Ville les ayant aussi soutenues dans les moments difficiles.

Les baisses sont donc dégressives, vous l'avez dit. Les Maisons de quartier vont s'adapter, c'est évident, mais cela ne sera pas sans conséquences : des diminutions de postes, des non-renouvellements de contrats, parfois des suppressions d'activités ou de services, et une augmentation de tarifs pour les adhérents. Pour toutes ces raisons que je ne développerai pas davantage, nous votons contre cette délibération.

Puisque j'ai la parole, Monsieur le Maire, je dirais aussi qu'auparavant toutes les subventions étaient présentées en Commission. Elles étaient examinées collectivement, et cela n'a pas été le cas pour cette année. Je voulais donc le signaler, ou peut-être que j'ai raté ces informations.

Travaillant depuis de très nombreuses années dans des entreprises privées et ayant beaucoup de respect pour les entreprises privées, je voulais dire à Maxence HENRY que je n'ai pas de difficulté par rapport à cela. Je viens de créer ma propre entreprise, nous pourrons donc en discuter, mais ce n'est pas le sujet maintenant.

Monsieur le Maire : Merci Madame VÉRON. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci Monsieur le Maire. J'apporterai juste quelques éléments en complément de ce qu'expliquait Michelle MOREAU par rapport à Quart'Ney, puisque d'un commun accord avec l'association qui gère la Maison de quartier, nous nous sommes entendu sur le fait que Savary, qui constitue pour nous une priorité, nécessitait un traitement un peu différencié.

Nous avons donc choisi de réinternaliser une partie de la question de la jeunesse, et c'est notamment le cas pour celle de Savary, ce qui implique effectivement une réduction du financement qui était précédemment appliqué. Quart'Ney n'a donc pas subi un traitement plus dur que les autres, juste un périmètre qui a été revu, et l'association nous a fait savoir qu'elle validait effectivement cette proposition. Et comme c'est une Maison de quartier qui est aussi en restructuration, cela doit au contraire nous permettre de retrouver un peu de lisibilité et de nous projeter dans l'avenir.

Monsieur le Maire : Merci Madame l'Adjointe au Maire. Pas d'autres interventions ? Très bien. J'apporterai quelques mots de réponse très simple. Beaucoup a déjà été dit.

Encore une fois, j'ai beaucoup de considération et de respect, mais quand on a de la considération et du respect pour quelqu'un, on lui dit la vérité. Et avoir de la considération et du respect pour nos partenaires, c'est ne rien masquer des diminutions de dotations qui s'appliquent à l'ensemble des collectivités.

Vous nous expliquez donc que cela pose de vraies difficultés. Je peux vous dire la chose suivante, et ce n'est pas une menace, c'est une promesse : nous serons extrêmement vigilants sur la manière dont les Maisons de quartier relaieront des décisions qu'elles prendront en expliquant que cela viendrait de la diminution des subventions de la Mairie, parce que, pour être clair, nous avons été précis sur le fait que la vocation et la justification des subventions, c'est précisément la politique en direction des plus fragiles et que sur ce point il n'était pas question pour nous de diminuer la voilure.

Pour autant, quand des structures ont des réserves qui représentent plusieurs fois le montant des économies que nous faisons, qu'elles n'aillent pas communiquer sur le fait qu'elles se retrouveraient en danger de

mort, ou alors cela nous obligera à rétablir tout simplement la vérité. C'est ce que je souhaitais dire de manière très claire. Nous passons au vote. Sur ce dossier,

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-106 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Je vous remercie. Convention pluriannuelle toujours, mais cette fois-ci avec Terre des Sciences.

Délibération n° DEL-2016-107

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Terre des Sciences - Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole - Approbation.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

L'Association Terre des Sciences assure des actions de diffusion de la culture scientifique et des animations en partenariat avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole aux termes d'une convention cadre pluriannuelle qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2015.

L'Association propose de continuer à assurer ces missions en prenant en compte les priorités suivantes :

- Sensibiliser à la démarche scientifique dès le plus jeune âge, apporter une culture générale scientifique, mobiliser les jeunes sur les formations scientifiques et techniques, faire naître des vocations,
- Former des citoyens éclairés aux choix scientifiques en proposant des éléments de compréhension pour un débat citoyen éclairé, à partir du patrimoine scientifique et de « la science en train de se faire »,
- Faire découvrir le territoire dans toutes ses composantes : son tissu économique, ses pôles d'excellence, et les métiers et les formations qui leur sont attachés, pour construire durablement l'avenir.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole reconnaissent ces missions d'intérêt général et entendent soutenir l'association Terre des Sciences dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens d'une durée de 3 années soit 2016, 2017 et 2018.

Le montant des subventions s'élèvent pour l'année 2016 à :

- Pour la Ville : 36 568 €
- Pour Angers Loire Métropole : 42 500 €

Pour 2017 et 2018, les montants des subventions feront l'objet d'un avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Approuve la convention entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et l'association Terre des Sciences.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Michelle MOREAU : Plus unanime, Monsieur le Maire, Terre des Sciences perçoit des sommes qui correspondaient à l'obligation de mettre en œuvre cette convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville d'Angers.

Pour la Ville d'Angers cela correspond à 36 568 euros et 42 500 euros pour Angers Loire Métropole. Vous savez que Terre des Sciences agit à plusieurs niveaux pour la transmission de la culture scientifique, mais aussi en gestion directe de cyberespaces sur notre ville.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote, sauf s'il y a des demandes d'intervention. Pas de demande d'intervention.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-107 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Association CEZAM : convention pluriannuelle, toujours. C'est une approbation.

Délibération n° DEL-2016-108

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association CEZAM Pays de la Loire - Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville d'Angers et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - Approbation.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

L'Inter-CE DACC a accompagné jusqu'au 31 décembre 2013 les comités d'entreprises de Maine-et-Loire dans la mise en oeuvre de leurs missions économiques, sociales et culturelles en particulier sur l'agglomération d'Angers.
Cette association a ainsi développé depuis 2009 avec la Ville d'Angers et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers un partenariat portant sur les axes suivants : encouragement à la pratique d'activités culturelles, sociales et sportives, en particulier avec l'accès aux détenteurs de la carte Partenaires à l'ensemble des tarifs négociés par le réseau CEZAM, lutte contre les discriminations, soutien au bénévolat et à l'engagement citoyen.

Cette association s'est transformée pour devenir CEZAM Pays de la Loire et ainsi mieux répondre dans cette dimension régionale à l'attente des 850 comités d'entreprise, dont 230 sur Angers et sur son agglomération représentant 60 000 salariés.

L'association souhaite poursuivre le partenariat engagé par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale sur plusieurs axes :

- Le soutien à la pratique des activités sportives et culturelles au profit des salariés des entreprises angevines,

- La poursuite du dispositif de solidarité en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers – le dispositif « Cartes Partenaires/CEZAM »,

- La contribution de l'association CEZAM à des actions et animations dans le champ de la citoyenneté, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

La Ville d'Angers et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent reconnaître cette contribution à l'intérêt général et apporter un soutien aux activités de l'association selon leurs compétences respectives.

Les montants des subventions pour l'année 2016 s'élèvent à :
- Pour la Ville d'Angers : 16 150 €
- Pour le Centre Communal d'Action Sociale : 8 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Approuve la convention Ville/CCAS et l'Association CEZAM Pays de la Loire.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Michelle MOREAU : Oui, ici c'est plus original, puisque rares sont les villes qui se rapprochent des inter-comités d'entreprises.

L'originalité et la réciprocité de nos échanges font qu'il y a un partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville pour permettre aux Angevins qui ne sont pas salariés et qui ne bénéficient pas de comité d'entreprise, de bénéficier malgré tout des services du CEZAM. C'est donc très original et il faut le poursuivre, à hauteur de 16 150 euros pour la Ville d'Angers et 8 000 euros pour le CCAS.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-108 : le Conseil adopte à l'unanimité.

Il en est ainsi décidé. Page 23, au sujet de la grille des tarifs du Centre Jean Vilar : y a-t-il des questions ?

Délibération n° DEL-2016-109

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar -Tarifs des activités - Approbation.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Considérant la gestion en régie directe du Centre Jean Vilar par la Ville à compter du 1er Janvier 2016 et de la volonté de continuité du service public, il importe de définir la tarification des activités jusqu'au 30 Août 2016 selon les tarifs suivants :

ACTIVITES	TARIF A CARTE PARTENAIRE	TARIF B QF < 1036	TARIF C QF > 1036
JEUNES			
COTISATION SECTEUR	1 €		
ATELIERS	1 €	2 €	3 €
ATELIERS AVEC PRESTATAIRES 1	9 €	12 €	15 €
ATELIERS AVEC PRESTATAIRES 2	6 €	8 €	10 €
ATELIERS AVEC PRESTATAIRES 3	3 €	5 €	7 €
SEJOURS SPONTANES	variable selon la nature du séjour mais compris entre 1€ et 35 €		
SEJOURS	variable selon la nature du séjour mais < à 200€		
FAMILLE			
REPAS	2 €	3 €	5 €
SPORT POUR TOUS	5 €		
ATELIERS CREATIFS	2 €		
ATELIER PARENTS ENFANT	1 €	2 €	3 €
SORTIES	variable selon la nature de la sortie mais < à 8 €		
WEEK-END	variable selon la nature du week-end mais compris entre 20 € et 100 €		
ANIMATION GLOBALE			
BUVETTE	0,20 €, 0,30 €, 1 € en fonction de la boisson		
COLLATION	0,20 €, 0,30 €, 0,50 €, 1 € en fonction de la collation		
ATELIER MAQUILLAGE	0,50 € ou 1 € en fonction du maquillage		
RESTAURATION	variable selon la nature de la restauration compris entre 1 € et 8 €		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Approuve les tarifs indiqués ci-dessus.

Autorise le fractionnement de l'ensemble des paiements perçus par le centre Jean Vilar.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Monsieur le Maire : La parole est à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Je voulais juste avoir l'information de la part de Madame MOREAU sur les évolutions des tarifs suivant les différentes prestations qui sont proposées.

Y avait-il une évolution par rapport à avant ? Et je voulais entre autres souligner ce que vous voyez "ateliers avec prestataires 1", mêmes tarifs carte partenaire à 9 euros, donc pour quels types d'activités, et surtout pouvons-nous avoir le comparatif avec ce qui se pratiquait avant ? Pouvez-vous nous renseigner ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour cette question Monsieur MAHÉ. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je passe la parole à Michelle MOREAU.

Michelle MOREAU : Monsieur MAHÉ, nous sommes contraints, nous sommes en cours d'année, et nous appliquons rigoureusement les tarifs qu'appliquait la Fédération Léo Lagrange par respect pour les adhérents qui s'étaient engagés pour l'année scolaire, sauf qu'ici nous sommes en régie directe.

Il n'y a aucun changement dans les tarifs et nous respectons les engagements des prestataires, qui sont les associations intervenantes pour lesquelles nous encaissons et nous reversons ensuite. Nous avons une régie de dépenses et de recettes, mais il n'y a aucun changement. Tant qu'il y a pas eu de projet d'établissement, il y a un travail qui en cours avec les différents partenaires pour savoir, à la rentrée prochaine, ce qui sera mis en place. Il n'y a pas de changement ici.

Monsieur le Maire : Très bien. Je passe au vote.

- Qui est favorable au maintien des tarifs ?
- Quels sont ceux qui s'opposent ?
- Qui s'abstient ?

Délibération n° DEL-2016-109 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Je vous remercie. Nous avons maintenant une demande de subventions.

Délibération n° DEL-2016-110

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de Ville - Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département pour 7 dossiers.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville d'Angers dépose, au titre du Contrat de Ville, pour l'année 2016, 7 dossiers de demande de financement.

- Un dossier concernant le dispositif « Jobs Divers » :
  Initié dans le cadre du Contrat Urbain de cohésion sociale, et prolongé avec le nouveau contrat de ville, le dispositif Jobs Divers permet :
  - à des jeunes Angevins en difficultés dans leur parcours socio-professionnel, de rompre avec l'inactivité, de se remobiliser et d'accéder rapidement à une situation courte d'emploi,
  - de développer des projets qui permettent l'implication de publics jeunes en parcours d'insertion et en recherche d'une utilité sociale,
  - de favoriser à travers cette mise à l'emploi courte la rencontre des jeunes et adultes d'un même quartier.

  Les manifestations locales (fêtes de quartier, semaines à thème, journées à thèmes ...) à l'échelle du quartier qui offrent une plus-value collective, un partenariat, ouvertes à tous, sont les supports pour mettre au travail les jeunes éloignés de l'emploi via l'action Jobs divers. Ce dispositif doit permettre de remobiliser les jeunes et de les réinscrire dans les dispositifs classiques d'insertion socio-professionnelle.

- Un dossier concernant le « cofinancement des postes ingénierie sur les quartiers prioritaires » :
  La ville d'Angers a territorialisé une partie de son action publique en créant des pôles de territoire. Une de leurs missions premières pour ceux qui interviennent sur les quartiers relevant de la géographie prioritaire est de :
  - Construire un outil d'observation permanent des problématiques sociales du territoire afin de disposer des éléments d'orientation et de diagnostic nécessaires à la définition des stratégies de développement,
  - Préconiser des plans d'actions en réponse à ces stratégies et mobiliser les partenaires concernés par leur mise en œuvre
  - Elaborer une méthodologie pour l'émergence de nouveaux projets, faciliter et accompagner leur réalisation dans une logique participative et définir les outils d'évaluation des résultats
  - Suivre les dispositifs de la politique de la ville (Montage, phase opérationnelle, administratif, budgets), animer et coordonner les acteurs impliqués dans les programmes relevant de la politique de la ville.

  A ce titre plusieurs agents de la ville sont positionnés sur ces missions (les chefs de projets des quartiers de Monplaisir, Deux Croix Banchais et des Hauts de St Aubin et les deux coordinateurs de pôles de la Roseraie et de Savary). Cette année, la Ville d'Angers propose que l'Etat co-finance une partie de ces postes.

- Un dossier concernant l'ouverture de l'école Jacques Prévert sur l'ilot Bédier Beauval Morellerie ayant pour objectifs de :

- Proposer aux enfants dans une logique de continuité éducative avec l'école des actions de loisirs éducatifs pendant les mercredis après-midis et les vacances scolaires sur la période allant des vacances de printemps aux vacances d'automne, à proximité de leur lieu de vie : à l'école ou sur les différents espaces proches de l'école.

- Prolonger des actions développées dans le cadre des TAP pour enrichir des temps hors temps scolaires comme des actions citoyennes autour du jardin (inscription depuis deux années au concours « Jardin d'expression »), des actions de promotion de la lecture sur les temps extra-scolaires (prix littéraire « jeu de pages », atelier « dire, lire, écrire et jouer »...)
- Conforter le lien avec les enfants au-delà de l'école mais aussi avec leur famille et renforcer les liens avec les parents afin de les mener plus facilement vers l'école (accueil, ateliers « parent-enfant »)

Les activités proposées le seront dans un cadre permettant aux enfants d'être acteurs et forces de proposition pour leurs loisirs.

➢ Un dossier concernant des animations socioculturelles et éducatives de proximité en direction des enfants et des familles de l'îlot Savary-Giran ayant pour objectifs :
- Poursuivre les démarches de développement social et partenarial en cours afin de favoriser le vivre ensemble et de développer les liens intergénérationnels et interculturels.
- Créer des liens suivis avec la jeunesse de Savary permettant de favoriser leur adhésion, notamment en développant une offre socioculturelle et éducative de proximité et s'inscrire dans une démarche collective.
- Etablir un lien de proximité avec les enfants et leurs parents.

➢ Trois dossiers concernant le Centre Jean Vilar est repris depuis le 1er janvier 2016, en gestion directe par la Ville. Le Centre Jean Vilar en tant qu'équipement socioéducatif de proximité peut bénéficier de fonds Ville Vie Vacances qui visent à proposer des actions en direction de la jeunesse la plus éloignée des offres classiques d'un secteur jeune de maisons de quartier.
Pour cela, le Centre Jean Vilar a déposé trois demandes de financement au titre de ce dispositif pour les actions suivantes :

<u>Séjours jeunesse</u> ayant pour objectifs de :
- Promouvoir l'accès au droit aux vacances.
- Favoriser l'autonomie du jeune.
- Sensibiliser à la vie collective.
- Faciliter l'accès à des pratiques collectives, sportives, culturelles et de loisirs.
- Permettre la découverte d'autres environnements et l'ouverture au monde extérieur.
- Permettre une accroche avec des publics non usagers.

<u>Sorties spontanées</u> ayant pour objectifs de :
- Créer un lien entre les jeunes et l'équipe encadrante et gagner leur confiance peu à peu pour les rapprocher de l'offre d'animation traditionnelle, des structures de droit commun et de la notion d'accompagnement.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à la lecture.
- Permettre la rencontre entre les jeunes des différents ilots du quartier Roseraie.
- Favoriser la participation des jeunes filles par le biais de ces « microprojets de jeunes ».
- Poursuivre par l'organisation d'un projet semi autonome organisé par les jeunes eux-mêmes et accompagné par l'équipe jeunesse : que les jeunes s'organisent collectivement et/ou individuellement autour d'un autre objet.

<u>Engagement volontaire</u> et citoyen ayant pour objectifs de :

- Promouvoir le volontariat auprès des jeunes de plus de 14 ans.
- Favoriser l'accès aux pratiques de loisirs, culturelles, sportives.
- Rendre le jeune acteur de son temps libre.
- Permettre la mise en situation et l'acquisition d'expérience.
- Valoriser l'action des jeunes sur leur territoire.
- Informer les jeunes sur les différents dispositifs d'accompagnement à leur disposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Sollicite auprès des financeurs du Contrat de ville, au titre de l'année 2016, les subventions à hauteur de 109 104 € pour les projets suivants :

- Dispositif « Jobs divers » :	25 000 €
- Cofinancement des postes ingénierie :	40 586 €
- Ouverture de l'école Jacques Prévert sur l'ilot Bédier Beauval Morellerie	11 148 €
- Actions socioculturelles et éducative de proximité en direction des enfants et des familles de l'ilot Savary-Giran	19 890 €
- Séjours jeunesse	5 000 €
- Sorties spontanées	1 200 €
- Engagement volontaire et citoyen	6 280 €

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à ses régularisations ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitres 74718, et 7478.

Michelle MOREAU : Il s'agit de la politique de la Ville. Je ne vais pas reprendre les différentes thématiques qui vous sont exposées. Nous sollicitons donc auprès des financeurs du contrat de Ville, au titre de l'année 2016, les subventions à hauteur de 109 104 euros pour différents dispositifs.

Cela concerne Jobs Divers, le cofinancement des postes d'ingénierie, l'ouverture de l'école Jacques Prévert, l'ouverture en dehors du temps scolaire, les actions socioculturelles, les séjours Jeunesse, les sorties spontanées, l'engagement volontaire citoyen : ce sont des actions qui ont été validées par le comité des financeurs et pour lesquelles nous sollicitons l'aide de l'État.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. J'imagine que c'est une unanimité pour la demande de subventions.

-Y-a-t-il des oppositions ?
-Y-a-t-il des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-110 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Enfin, le nouveau catalogue de la Cité des Associations, avec le matériel audiovisuel.

Délibération n° DEL-2016-111

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

La Cité des associations - Mise à disposition du matériel audiovisuel - Actualisation du catalogue et des tarifs au 1er avril 2016.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville d'Angers apporte son soutien aux associations et aux organismes à but non lucratif avec la mise à disposition de matériel audiovisuel et de bancs de montage vidéo, d'un studio son, et l'initiation à l'utilisation de ces matériels. Cette mission est assurée à la Cité des associations par le service de ressources audiovisuelles de la Direction Développement de la Vie Associative.

Le catalogue fixe les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er avril 2016 et l'intégration de nouveaux matériels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Approuve les tarifs annexés au catalogue du matériel applicables au 1er avril 2016.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 70, article 7083.

Michelle MOREAU : Oui, ici il n'y a pas d'augmentation de tarifs, sauf pour les matériels un peu plus sophistiqués, afin de ne pas être accusés de faire de la concurrence déloyale par rapport au secteur marchand.

Mais pour tout ce qui constitue le prêt de matériel de base pour les associations, micros, sonos, il n'y a pas d'augmentation. En revanche, c'est augmenté pour les tables de mixage et les vidéoprojecteurs.

Monsieur le Maire : Nous avons effectivement eu quelques remarques de la part de commerçants qui pratiquent ce type de locations et qui nous ont fait remarquer qu'il y avait des écarts parfois assez substantiels, et qu'ils en ressentaient donc les effets sur leur activité.

Michelle MOREAU : C'est surtout Monsieur le Maire, de mauvais exemples d'associations qui louaient du matériel qui était ensuite utilisé pour des mariages.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je passe la révision de ce catalogue.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-111 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Nous passons à l'APTIRA. Madame SFAIHI.

Délibération n° DEL-2016-112

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Association pour la promotion et l'intégration dans la Région Angevine (APTIRA) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens - Approbation.

Rapporteur :Faten SFAÏHI

EXPOSE

L'Association pour la Promotion eT l'Intégration dans la Région Angevine (APTIRA) occupe une place importante dans la vie collective et associative angevine dont l'objectif est de favoriser l'intégration sociale économique et culturelle des populations étrangères voire d'origine étrangère.

La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs issue de la Circulaire Valls en date du 29 septembre 2015 propose de pérenniser l'intervention de l'association dont le projet d'intérêt général est soutenu par la Ville, et prend en compte l'évolution des besoins constatés sur le territoire ainsi que les contraintes budgétaires. Elle est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2016.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs soutient les initiatives de l'association et son partenariat avec la Ville à hauteur de 98 000 €, à laquelle s'ajoute la valorisation des charges supplétives liée à l'occupation d'un local situé 34 rue St Exupéry, soit une valorisation de 6 577 € par an. (Il est également précisé que l'association loue, par ailleurs et à titre onéreux, à la Communauté urbaine un local situé à 34 rue des noyers).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire Valls du 29 septembre 2015

Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 1er mars 2016,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 17 mars 2016,

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association APTIRA.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention à l'association APTIRA d'un montant de 98 000 € correspondant à la subvention pour la 1ère année.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Faten SFAIHI : Merci Monsieur le Maire. La délibération numéro 9 concerne donc l'APTIRA, l'Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région Angevine, qui occupe une place importante dans la vie collective et associative angevine puisqu'elle est implantée sur le territoire depuis 1968.

Pour rappel, l'activité de l'APTIRA s'organise en trois pôles : un pôle social qui consiste à aider les personnes d'origine étrangère à comprendre le fonctionnement de la société d'accueil afin qu'elles puissent s'intégrer dans leur environnement, un pôle juridique qui traite des droits des étrangers, du droit du travail

pour les étrangers, et qui met en place un dispositif d'interprétariat et un pôle emploi/formation dont l'objectif est de travailler autour de l'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de son projet, l'association proposera des interventions qui prendront notamment en compte les objectifs de services publics suivants : favoriser l'intégration sociale, économique et culturelle des populations étrangères, voire d'origine étrangère, favoriser l'accès aux droits des publics migrants, lutter contre toute forme de discrimination et favoriser ainsi l'égalité et promouvoir la citoyenneté.

La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, issue de la circulaire VALLS, en date du 29 septembre 2015, propose donc de pérenniser l'intervention de l'association dont le projet d'intérêt général est soutenu par la Ville et prend en compte l'évolution des besoins constatés sur le territoire, ainsi que les contraintes budgétaires. Elle est établie pour une durée de trois ans à compter du 1er avril 2016.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs soutient les initiatives de l'association et son partenariat avec la Ville à hauteur de 98 000 euros, auquel s'ajoute la valorisation des charges supplétives liées à l'occupation d'un local, soit une valorisation de 6 577 euros par an.

Je vous propose donc d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association APTIRA, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, et d'attribuer une subvention à l'association d'un montant de 98 000 euros correspondant à la subvention pour la première année.

Monsieur le Maire : Merci Madame SFAIHI. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas de critiques sur le caractère antisocial, antihumain ?

Évidemment, c'est un peu plus gênant. Nous passons au vote.

-Y a-t-il des oppositions ?
-Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-112 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Journée internationale des droits des femmes. Nous n'avons pas eu droit aux machistes ou sexistes, ce soir. Allez-y, Madame SFAIHI.

Délibération n° DEL-2016-113

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Journée internationale des droits des femmes. Association Espace femmes - Attribution d'une subvention.

Rapporteur :Faten SFAÏHI

EXPOSE

L'association Espace femmes a proposé dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes un programme d'actions et de sensibilisation durant le mois de mars : conférences, spectacles, atelier d'écriture.

L'association a sollicité la Ville d'Angers à hauteur de 1 200 € sur un budget prévisionnel de 2 300 €.
La ville d'Angers répond à cette initiative associative à travers le versement d'une subvention de 1000 euros à laquelle s'ajoute la valorisation des charges supplétives liée à l'occupation d'un local situé 34 rue St Exupéry, soit une valorisation pour les locaux de 1 114 € pour l'année 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Solidarité du 1er mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Espace femmes.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Faten SFAIHI : La délibération numéro 10 concerne le collectif Espace Femmes qui, je le rappelle, est composé de plusieurs associations : AIFA (Association pour l'Intégration des Femmes Africaines), CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Contact 49, AAVAS (Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels), KALIMA, OREE, QUASAR, SOS Femmes, et l'Association Angers Jumelages.

J'espère que je n'en ai pas oublié. Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, ce collectif a donc proposé un programme d'actions et de sensibilisation, pas seulement le 8 mars, mais sur tout le mois de mars, des conférences, des spectacles, et des ateliers d'écriture.

Le collectif a donc sollicité la Ville à hauteur de 1 200 euros, sur un budget prévisionnel de 2 300 euros, et la Ville répond à cette initiative à travers le versement d'une subvention de 1 000 euros à laquelle s'ajoute la valorisation des charges liées à l'occupation d'un local, soit pour les locaux une valorisation de 1 114 euros pour l'année 2016.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Oui. Puisque, pour avoir un petit peu de considération, il faut dire que tout ce que vous faites est formidable et que je pense que c'est dans le débat serein entre opposition et majorité. C'est fait.

Et puis je vais en profiter pour dire que je suis en faveur de la prochaine mesure que vous allez prendre, qui est la première heure de lecture gratuite. Monsieur CAPUS va se faire un plaisir de me donner la photocopie du document qu'il nous proposait pour nous abonner pour 400 et quelques euros par mois, ainsi nous serons raccords tous les deux.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PAGANO. La lecture est gratuite à la bibliothèque municipale, de manière permanente, indépendamment de ce que nous allons vous transmettre.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres questions concernant ce rapport ? Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-113 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Monsieur EL BAHRI.

Délibération n° DEL-2016-114

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement public du 1er degré - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscriptions pour l'année scolaire 2016 / 2017.

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

L'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes ; chaque contribution étant déterminée par accord entre communes, et à défaut d'accord, par le représentant de l'Etat, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Lors de sa séance du 24 avril 1989, le Conseil Municipal a fixé les conditions financières de l'accueil, dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers, des enfants originaires d'autres communes ainsi que les modalités de leur inscription ou de leur réinscription.

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les contributions financières. Pour la prochaine rentrée scolaire 2016 / 2017, il est proposé de reconduire les mêmes modalités d'inscriptions.

Participations financières

Les contributions financières annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles d'Angers Loire Métropole, au sujet desquelles la Ville d'Angers souhaite que la gratuité soit réciproquement appliquée par les collectivités territoriales adhérentes, s'établissent comme suit :

- Elève de classe maternelle ou de classe enfantine ..... 997 €
- Elève de classe élémentaire ..... 275 €
- Elève de classe d'enseignement spécialisé ..... 550 €
  (C.L.I.S. : Classe d'Intégration Sociale)

La commune de résidence acquitte, comme le prévoit la règlementation en vigueur, la totalité de ces contributions pour chaque enfant scolarisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire considérée. En cas de déménagement en cours d'année scolaire, la participation de la commune de résidence sera calculée au prorata temporis à partir de la date du déménagement.

Pour les élèves angevins scolarisés dans une autre commune, hors des communes d'Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, dans un souci de réciprocité, versera les participations fixées ci-dessus aux communes d'accueil qui le demanderont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education, article 212-8,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Approuve les participations annuelles demandées aux communes de résidences, hors celles qui composent la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Angers.

Encaisse les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Impute les dépenses au budget principal de l 'exercice 2016 et suivants.

Ahmed EL BAHRI : Il s'agit d'approuver les tarifs des participations annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles qui composent la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Angers.

Il s'agit donc d'une délibération classique, qui nous amène à nous prononcer sur les tarifs correspondants, à savoir : pour les élèves de classes maternelles ou de classes enfantines, à hauteur de 997 euros par an. Pour les élèves de classes élémentaires : 275 euros. Pour les élèves de classes d'enseignement spécialisé : 550 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-114 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-115

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Quartier Hauts de Saint-Aubin - Année scolaire 2016 / 2017 - Réouverture de l'école Gérard Philipe.

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

En septembre 2012, le Préfet a été sollicité sur la fermeture temporaire de l'école Gérard Philipe (délibération du 24 septembre 2012) à la suite de l'ouverture de la Cité Educative Nelson Mandela, située dans le quartier des Hauts de Saint Aubin.

En 2016, ce quartier bénéficie d'un développement tout particulier avec l'aménagement des plateaux de la Mayenne, Capucins et Verneau. Les transformations de Verneau liées à l'opération de rénovation urbaine s'inscrivent dans cette dynamique. De nouveaux logements viendront cohabiter avec l'existant, 247 en 2016 et 341 en 2017.

Par conséquent, la Ville d'Angers envisage, en lien avec la direction académique, de ré-ouvrir 2 classes de l'école Gérard Philipe en septembre 2016.

L'ensemble comporte :

- dans la partie maternelle : 4 classes, 1 dortoir, 1 salle de jeux, 2 restaurants (maternel et élémentaire) et 2 salles dans le préfabriqué ;
- dans la partie élémentaire : 12 classes sont réparties sur deux étages.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet a été sollicité sur le projet de réouverture de l'école Gérard Philipe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Approuve la réouverture de l'école Gérard Philipe située dans le quartier des Hauts de Saint-Aubin, à la rentrée scolaire 2016.

Ahmed EL BAHRI : Il s'agit donc d'approuver la réouverture de l'école Gérard Philipe située, je le rappelle, dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, et ce à la rentrée scolaire 2016. Je rappelle que cette école avait été fermée avec l'accord du Préfet, suite à l'ouverture de la cité éducative Nelson Mandela.

Je rappelle donc que les Plateaux de la Mayenne, les Capucins et Verneau vont connaître un développement, une transformation future, et une rénovation urbaine se poursuivant. De nouveaux logements viendront ainsi cohabiter avec l'existant à hauteur de 247 en 2016 et 341 en 2017. Par

conséquent, la Ville d'Angers envisage la réouverture de cette école, en lien avec la direction académique bien entendu. Je vous demande donc d'approuver cette réouverture.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL BAHRI. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Fatimata AMY.

Fatimata AMY : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Monsieur l'Adjoint, nous saluons cette délibération qui vise à rouvrir l'école Gérard Philipe qui, comme vous venez de le rappeler Monsieur l'Adjoint, avait été temporairement mise en sommeil au moment de l'ouverture de la cité éducative Nelson Mandela.

L'avancée de la rénovation urbaine, comme vous venez de le rappeler aussi Monsieur l'Adjoint, avec l'arrivée prochaine des premiers habitants dans ce secteur en plein renouveau, contribue ainsi à cette réouverture, et nous nous en réjouissons. Peut-être partagerons-nous simplement une inquiétude avec vous. En effet, ouvrir une école élémentaire, de la petite section au CM2, avec seulement deux classes ne nous paraît pas forcément suffisant et peut avoir un effet négatif vis-à-vis des familles concernées.

Nous aurions été favorables à ce que, dès l'ouverture, l'école accueille davantage de classes pour créer un dynamisme à la fois pour les familles qui arrivent, mais aussi, et surtout, pour les futurs enseignants, car le dynamisme ne sera pas le même, notamment d'un point de vue pédagogique. Cela varie selon la taille de l'école. Enfin, lorsque les habitants de Verneau avaient réfléchi à la rénovation urbaine, la nécessité de rouvrir l'école sur le quartier avait été évoquée.

Envisagez-vous de repenser son entrée, notamment rue du Général Lizé, en favorisant la déambulation piétonne par la création d'un chemin piétonnier qui permettrait de relier la rue des Grandes Pannes et la rue du Général Lizé ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame AMY. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je passe la parole à Ahmed EL BAHRI.

Ahmed EL BAHRI : Effectivement, la réouverture de cette école tombe à pic, compte tenu d'une évolution démographique qui s'annonce grandissante, mais qui va sans doute nous amener à accueillir un effectif réduit, dans un premier temps, mais qui va croître au fur et à mesure.

Il y a sans doute une dynamique à travailler, effectivement, une dynamique interne à l'école, mais également une dynamique en lien avec les groupes scolaires, notamment autour de Nelson Mandela. Nous serons amenés à travailler en lien avec l'Éducation Nationale, à l'imaginer dans son environnement, et un certain nombre de réflexions sont en cours.

Je ne peux pas les annoncer aujourd'hui dans la mesure où dans un premier temps nous actons la création de classes, et nous verrons par la suite. Au fur et à mesure que nous monterons, nous travaillerons son évolution dans son espace.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL BAHRI. Nous nous réjouissons évidemment de cette poussée. J'invite chacun à relativiser quand même.

Trois écoles ont été fermées dans le courant du dernier mandat, donc la réouverture de Gérard Philipe aujourd'hui témoigne du fait que dans les décisions qui ont été prises, nous avons fait en sorte d'optimiser

les locaux existants, et ça y est, nous sommes rendus à cette optimisation.

Dans ces conditions, la réouverture de Gérard Philipe, si nous faisions plus de deux classes, voudrait dire que nous diminuerions les effectifs des écoles existantes où certaines équipes pédagogiques se sont trouvées, et dans la concertation que nous avons eue avec les directeurs d'écoles du coin, il y a à la fois l'idée d'avoir un périmètre souple, d'avoir une réouverture progressive, et sans doute de doter Gérard Philipe de moyens un peu supérieurs à une école de deux classes compte tenu des arrivées qui pourraient se faire en cours d'année. C'est ce à quoi nous travaillons avec le DASEN. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

Pour le reste, il ne vous a pas échappé que nous étions aussi dans un dialogue avec l'Éducation Nationale. Pour vous donner un chiffre, en 2005 il y avait environ un peu plus de 1 100 enfants scolarisés dans le grand quartier. En 2015, nous sommes à 1 200. Nous avons donc rattrapé la situation dans laquelle nous étions avant le début d'un certain nombre de fermetures et d'opérations de renouvellement urbain. Nous ne sommes pas dans une explosion démographique, nous sommes dans une stabilité, et les fermetures d'André Moine, de Maurice Ravel et de Gérard Philipe ont donné aujourd'hui leur plein effet.

La réouverture de Gérard Philipe amorce un mouvement que nous allons suivre de près en étant attentifs aux moyens qui seront nécessaires sur le quartier. Mes chers collègues, nous passons au vote. Je déduis de votre intervention qu'il n'y a pas d'opposition. Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-115 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Monsieur EL BAHRI, c'est toujours à vous avec juste un avenant numéro 1.

Délibération n° DEL-2016-116

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - Mise à disposition de salles du collège Jean Mermoz - Convention d'occupation - Avenant n°1.

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, une convention portant sur l'utilisation des espaces du collège Jean Mermoz au profit des élèves de l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau.

L'article 5 de cette convention est modifié comme suit :

- Les périodes de fonctionnement sont les suivantes : du 14 septembre 2015 au 1er juillet 2016 inclus, les lundis et vendredis de 15h30 à 16h30 pour les élèves de l'école élémentaire Jean- Jacques Rousseau (sauf le lundi 28 mars, le vendredi 6 mai et le lundi 16 mai 2016).

Il est donc proposé de proroger l'actuelle convention entre le Département de Maine-et-Loire, le collège Jean Mermoz et la Ville d'Angers par le biais d'un avenant, prenant effet au 14 septembre 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec le Département de Maine-et-Loire et le collège Jean Mermoz, prorogeant la durée de la mise à disposition des espaces.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Ahmed EL BAHRI : Oui, il 'agit d'un avenant numéro 1 à la convention avec le Département de Maine-et-Loire et le collège Jean Mermoz prolongeant la durée de la mise à disposition des espaces. C'est en fait une dynamique de mutualisation qui se poursuit.

Monsieur le Maire : Pas de difficultés ? Pas de questions ? La parole est à Madame CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Puisqu'il est question des temps périscolaires, peut-être pourriez-vous nous dire, ou en tout cas lors d'un prochain Conseil Municipal, ce qu'il en est pour la rentrée prochaine des écoles, qui jusqu'à présent bénéficiaient d'un emploi du temps dérogatoire dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires. Cet emploi du temps arrive à échéance à la fin de l'année.

Monsieur le Maire : Nous prendrons le temps de vous répondre à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal. Compte tenu de l'ordre du jour que nous avons ce soir, je ne vais pas ouvrir des débats qui ne sont pas prévus, d'autant que cela arrivera.

Il me semble que la durée des périodes dérogatoires avait été très claire quand ces périodes dérogatoires avaient été données aux écoles par le passé, et nous nous efforçons de tenir compte des engagements qui ont été pris par nos prédécesseurs. Je passe au vote sur cet avenant numéro 1 qui n'est pas en lien direct avec la question et le début de réponse que je viens de vous faire.

- Y a-t-il des oppositions à cette prolongation ?
- Des abstentions ?

Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-116 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé.

Monsieur EL BAHRI, toujours un avenant, avec la CAF. Nous en sommes à la délibération numéro 14.

Délibération n° DEL-2016-117

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Accès et usages du portail CAF Partenaires - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Avenant.

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Afin de tenir compte de la transformation de plusieurs crèches collectives en multi-accueil à compter du 31 décembre 2015, la Caisse d'Allocations Familiales du Maine-et-Loire a établi un avenant à la convention d'objectifs et de financement 2015 / 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Approuve l'avenant 2016-01 à la convention d'objectifs et de financement 2015 / 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire, tenant compte de la transformation de plusieurs crèches collectives en multi-accueils.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Ahmed EL BAHRI : D'accord. Il s'agit donc d'approuver l'avenant 2016-01 à la convention d'objectifs et de financement 2015-2018 avec la CAF, en tenant compte de la transformation de plusieurs crèches collectives en multi-accueil, et ainsi d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à la signer.

Cet avenant tient compte de la transformation de plusieurs crèches collectives en multi-accueil, à compter du 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-117 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Nous en arrivons au soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance du Génie.

Délibération n° DEL-2016-118

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier au fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance « La petite compagnie » - Avenant à la convention pour l'année 2016.

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Par convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2003, la Ville s'est engagée à participer au financement de la crèche « La petite Compagnie ».

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire, actuellement en cours de renouvellement.

L'avenant proposé détermine les taux de la participation financière de la Ville pour l'année 2016, en fonction de l'activité de la structure « La petite Compagnie » et de l'inscription votée au budget primitif, soit pour 2016 une participation d'un montant maximum de 42 815 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Attribue à l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA), pour un soutien au fonctionnement du Multi-accueil « La petite Compagnie » en 2016, une participation financière d'un montant maximum de 42 815 €, qui sera calculée en fonction de l'activité réelle du service.

Approuve l'avenant à la Convention passée avec l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) déterminant, pour l'année 2016, les taux de la participation financière de la Ville pour l'année 2016.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

Ahmed EL BAHRI : C'est la délibération numéro 15, pour 42 815 euros.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-118 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Handicap'Anjou pour les Jardins d'Enfants Adaptés : il s'agit aussi d'une convention avec cette association. Je pense que nous avons une unanimité.

Délibération n° DEL-2016-119

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance Handicap'Anjou - Jardins d'Enfants Adaptés - Convention.

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Créés en 1993, les Jardins d'Enfants Adaptés, organisés par l'association Handicap'Anjou, accueillent 24 enfants présentant des troubles du comportement et de la socialisation (instabilité, inhibition) ou des difficultés relationnelles compromettant gravement leur intégration en milieu ordinaire.

Ces enfants sont accueillis deux demi-journées par semaine, en petits groupes de six, dans des locaux spécialement aménagés, par des éducatrices de jeunes enfants, des psychomotriciennes et une psychologue.

Depuis 2001, la Ville d'Angers soutient cette action qui présente un intérêt éducatif de prévention et d'insertion. Elle est inscrite au sein du Contrat Enfance Jeunesse 2012 / 2015 signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, actuellement en cours de renouvellement.

Il est proposé de signer une convention qui détermine les modalités du soutien de la Ville à l'association pour l'année 2016.

Le montant maximum de la subvention attribuée à Handicap'Anjou en 2016 est de 67 850 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Attribue à l'Association Handicap'Anjou pour l'année 2016, une subvention d'un montant de 67 850 €.

Approuve la convention avec l'Association Handicap'Anjou afin de soutenir les activités des jardins d'enfants adaptés.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Ahmed EL BAHRI : Oui.

Monsieur le Maire : Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...

- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-119 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Angers Proxim'Services : subvention pour l'année 2016.

Délibération n° DEL-2016-120

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Angers Proxim' Services - Garde d'enfants à domicile - Avenant - Subvention pour l'année 2016.

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

L'association Angers Proxim' Services propose depuis 1993 des services à domicile sur la Ville d'Angers, notamment la garde d'enfants.

La convention en cours entre l'association et la Ville d'Angers, adoptée par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2010, vise à faciliter et rendre accessible la garde d'enfants sur des besoins atypiques, pour des familles fragilisées, isolées et en démarche d'insertion professionnelle. Elle permet de proposer à ces familles des tarifs adaptés à leurs revenus.

Il s'agit d'une action qui est inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Ville d'Angers et la Caisse d'Allocation Familiales, actuellement en cours de renouvellement. En attendant la signature du nouveau CEJ, il est proposé de reconduire par voie d'avenant, pour une durée d'un an, la convention du 25 octobre 2010.

Cet avenant fixe également le montant maximum de la subvention attribuée à l'Association Proxim'Services pour l'année 2016 pour un montant de 38 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Attribue à l'Association Angers Proxim' Services pour l'année 2016 une subvention d'un montant maximum de 38 000 €.

Approuve l'avenant à la convention du 25 octobre 2010, fixant le montant maximum de la subvention à attribuer à l'Association Angers Proxim' Services.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Monsieur le Maire : C'est un avenant pour la garde d'enfants à domicile. Avez-vous des questions par rapport à ces 38 000 euros minimums que nous nous engageons de verser à cette structure ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-120 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé.

Monsieur FOUQUET, nous en arrivons au Conservatoire à Rayonnement Régional, et c'est à vous qu'il revient de présenter le projet d'établissement. Je remercie Ahmed EL BAHRI pour la présentation de ces rapports.

Monsieur le Maire quitte momentanément la salle du Conseil.
Mme Michelle MOREAU, première adjointe prend la présidence.

Délibération n° DEL-2016-121

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers - Approbation du projet d'établissement 2015/2020.

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La demande du renouvellement du label « à rayonnement régional » du conservatoire d'Angers implique que soit menée une réflexion plus globale sur la politique municipale d'enseignement artistique.

Un projet d'établissement a été élaboré, définissant les orientations générales de l'établissement et leurs déclinaisons notamment l'évolution de l'organisation et de l'offre de service.

Sur le plan méthodologique, ce projet est le fruit d'une démarche participative engagée depuis septembre 2015 avec l'ensemble de l'équipe de l'établissement et avec l'appui notamment du service conseil en organisation, de la direction des ressources humaines et de la direction des bâtiments de la Ville d'Angers. Il a permis d'aborder dans le cadre de groupes de travail thématiques, les domaines suivants :

- Publics et offre de service
- Partenariat et rayonnement
- Logistique
- Plan de formation
- Numérique
- Vision éducative commune
- Pratiques collectives
- Pratiques artistiques
- Concertation et transversalité

Ce travail participatif a constitué le socle de l'élaboration du projet d'établissement qui a permis un débat autour de ses enjeux et a permis de faire émerger six orientations.

- Evolution des cursus et révision des contenus pédagogiques vers plus d'ouverture
- « Jouer ensemble » : articuler l'individuel et le collectif
- Une offre renforcée vers les publics défavorisés via les dispositifs d'éducation artistique et culturelle
- Modernisation du CRR (lieu, outils, de l'image)
- Renforcement du rôle du CRR sur plusieurs aires de rayonnement
- Orientation de la saison artistique vers la diversité

La déclinaison de ce projet d'établissement interviendra sur la période 2016/2020 avec une mise en adéquation des moyens opérationnels qu'il conviendra de mobiliser pour la mise en œuvre de ces objectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Approuve le projet d'établissement 2015/2020 du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers

Alain FOUQUET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voudrais tout de même dire un mot concernant ce projet d'établissement.

En effet, dans le cadre de la procédure de renouvellement du label à rayonnement régional du Conservatoire d'Angers, ce dernier a élaboré un projet d'établissement visant à traduire la politique municipale d'enseignement artistique, de la musique, du théâtre, et de la danse, sur notre territoire.

Ce projet d'établissement a été l'aboutissement d'une démarche participative associant l'équipe de l'établissement, les RH, la Direction des Bâtiments, avec l'appui du service "Conseil en Organisation", et également l'appui d'un intervenant extérieur.

Des groupes de travail thématiques ont ainsi été organisés et ils ont mené une réflexion qui a permis de dégager 6 orientations que je vous décline très rapidement : la première orientation est l'évolution des cursus et la révision des contenus pédagogiques vers davantage d'ouverture. La deuxième orientation est l'articulation renforcée de l'individuel et du collectif. La troisième orientation est le renforcement de l'offre vers les publics fragilisés via les dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

La quatrième orientation est la modernisation du Conservatoire pour ce qui concerne les lieux, les outils, et l'image même du Conservatoire. À ce sujet, la placette qui est devant le Conservatoire sera bientôt inaugurée, ou plus exactement il lui sera donné un nom. Ce nom sera celui d'Henri Dutilleux, ce qui a un vrai sens dans la mesure où le Conservatoire sera ainsi situé place Henri Dutilleux. La cinquième orientation est le renforcement du rôle du Conservatoire sur des aires de rayonnement diversifiées, et enfin la sixième est l'orientation de la saison artistique vers la diversité.

Ce projet sera mis en œuvre sur la période de 2016 à 2020. Il vous est donc demandé de l'approuver.

Michelle MOREAU : Avez-vous des questions, s'il vous plaît ?
- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ? Une abstention.

Délibération n° DEL-2016-121 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstention: 1, Mme Constance NEBBULA.

Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-122

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

L'association Paï Paï organise une programmation de 11 évènements musicaux durant le 1er trimestre 2016. 7 d'entre eux auront lieux dans le local de l'association Paï Paï, 4 dans les cafés concerts T'es Rock Coco, Le Bazar et Joker's Pub. Ces évènements permettent à des groupes amateurs et émergents angevins de se produire aux côtés de musiciens professionnels angevins ou extérieurs à Angers. L'accès à ces concerts est gratuit ou à faible tarif pour les spectateurs et les conditions techniques et matérielles de diffusion sont professionnelles.

L'association L'R de Rien met en place la 3ème édition du projet « Listen to this », un projet de résidence artistique itinérante pour des jeunes de 12 à 17 ans. Il s'agit d'une semaine d'ateliers de pratique artistique (écriture, musique assistée par ordinateur, human Beat Box, danse hip hop), en juillet/août 2016. Ce travail d'apprentissage, encadré par des musiciens professionnels angevins (groupe Nouvel R, La Ruda...) permettra aux jeunes de se produire sur scène à la Maison de quartier "Le Trois Mâts", à la fin de la semaine de résidence. Les centres sociaux, maisons de quartier, communes ou communautés de communes du département de Maine et Loire sont relais de cette initiative auprès des jeunes.

L'association des Jeunes d'Angers organise un tremplin consistant à valoriser les talents angevins dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique hip hop au Centre Jean Vilar. Il aura lieu le 26 mars prochain.

L'association Clape a organisé le 9 février dernier, un évènement culturel gratuit à l'occasion des 10 ans de la licence professionnelle « Management des Entreprises Culturelles » de l'IUT d'Angers, en réunissant des professionnels du secteur culturel, anciens et futurs étudiants de la formation, afin de découvrir une programmation de spectacle vivant et de permettre des échanges entre tous ses participants.

L'association Chœur de France Pays de Loire donnera une représentation de son spectacle au Quai le 20 mars prochain. Cette association fait partie des Chœurs de France qui sont constitués de 7 grands chœurs régionaux d'environ 200 choristes chacun. Leur programme est consacré à la chanson d'aujourd'hui, la comédie musicale, le jazz vocal et le Négro Spiritual. Ces chœurs ont créé de nombreux spectacles, participé à plusieurs festivals et des plateaux télévisés. Ils ont également enregistré différents albums originaux et accompagné des artistes de prestige sur scène.

Dans le cadre d'un projet universitaire, **l'association Memory** constituée d'étudiants de l'Université Catholique de l'Ouest, organise un événement intitulé « Story Graphium » au cours duquel l'art du graffiti s'emparera de l'hypercentre angevin. Les œuvres d'artistes professionnels apparaîtront sur les vitrines et le plus grand rideau métallique des Galeries Lafayettes. Un espace création consacré à l'initiation du street art sera également présent afin que le public puisse s'immiscer dans la peau d'un graffeur. L'exposition sera visible jusqu'au mardi 15 mars au soir.

L'association Ul3sons co-organise avec les structures de production COLORE, YELLOW et LE BOLERO, le festival JAZZ PARTAGE, un temps fort pour promouvoir le jazz à Angers. 4 formations professionnelles de renommée internationale se produiront durant 3 soirée-concerts, programmées les 18, 19 et 20 avril 2016 dans le Club du Boléro.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 8 600 € à :

- L'association Paï Paï.....3 600 €
- L'association L'R de Rien.....1 400 €
- L'association des Jeunes d'Angers.....1 500 €
- L'association CLAPE.....300 €
- L'association Chœur de France Pays de Loire.....1 000 €
- L'association Memory.....500 €
- L'association Ul3sons.....300 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Alain FOUQUET : La délibération suivante a pour objet de vous voir approuver des subventions sur projets d'un montant global de 8 600 euros à 7 associations culturelles.

Vous avez les noms de ces associations qui figurent : l'association "Pai Pai" pour 11 événements musicaux dans des cafés du centre-ville, l'association "L'air De Rien" pour un projet de résidence artistique pour des jeunes de 12 à 17 ans encadrés par des musiciens professionnels et qui débouchera sur un spectacle aux Trois Mâts en été 2016, l'association "Jeunesse Angevine" pour un projet de tremplin autour de musiques, et notamment du hip-hop, mais également de théâtre au Centre Jean Vilar, l'association "CLAP" pour un événement culturel gratuit à l'occasion des 10 ans de la licence professionnelle "management des entreprises culturelles" de l'IUT, l'association "Chœur de France" pour une représentation de son spectacle au Quai, l'association "Mémory" pour une manifestation.

J'espère qu'un certain nombre d'entre vous a vu cette manifestation qui a permis à des graffeurs de s'installer sur les vitrines, ou plus exactement d'installer leur art sur les vitrines des Galeries Lafayette il y a une semaine. Et enfin, une subvention concerne l'association "UL 3 Sons" pour un événement de jazz co-organisé notamment avec des structures telles que Le Boléro.

Michelle MOREAU : Y a-t-il des questions ou des observations ?

- Y a-t-il des abstentions ? ...
- Des oppositions ?...

Délibération n° DEL-2016-122 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Je vous remercie. Alain FOUQUET, toujours

Délibération n° DEL-2016-123

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Etablissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire » - Modification des statuts

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Suite au conseil d'administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire du 27 mars 2015 où ont été évoquées les accréditations à la délivrance des diplômes par le Pont Supérieur, le TNB et le CNDC, et suite à la rencontre du 18 juin 2015 au Ministère de la Culture, une évolution des statuts du Pont supérieur est nécessaire.

Les articles concernés sont les suivants :

- Cette modification des statuts complète la dénomination de l'Etablissement « le pont supérieur, Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de Loire » (Article 2).
- Suite à la demande d'adhésion de Brest Métropole, un nouveau représentant complète la composition du Conseil d'Administration qui passera à 26 membres (Article 8, 14, 15, 26).
- L'article 11 précise les modalités et les conditions d'exercice de la Présidence de l'EPCC et modifie les articles 25 et 26 qui correspondaient aux dispositions transitoires prises à la création de l'EPCC.

En conséquence, il convient de modifier les dispositions statutaires du Pont supérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1431-1 et suivants ainsi que le R. 1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelles ;
Vu l'arrêté de création de l'Etablissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire » en date du 4 novembre 2011 ;
Vu les statuts de l'Etablissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire » et notamment l'article 6, alinéa 1 ;
Vu la demande d'adhésion de Brest Métropole approuvée par le Conseil de Brest le 9 juillet 2015 ;
Vu la délibération du Pont supérieur n° 85-15 du 14 novembre 2015 décidant l'entrée de Brest Métropole au sein de l'EPCC le Pont supérieur ;
Vu la délibération du Pont supérieur n° 88-15, du 25 novembre 2015 modifiant les statuts de l'EPCC PES SV ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Approuve et accepte une évolution des statuts comme indiqué ci-dessus.

Approuve et accepte le complément de la dénomination de l'EPCC : Le Pont Supérieur.

Approuve et accepte l'entrée de Brest métropole au sein de l'EPCC Le Pont Supérieur.

Approuve et accepte les précisions apportées à l'article 11 concernant les modalités et les conditions d'exercice de la Présidence de l'EPCC – Le Pont supérieur.

Approuve et accepte les modifications des articles 25 et 26.

Approuve et accepte les modifications statutaires découlant de ces amendements.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Alain FOUQUET : La délibération numéro 20 porte sur l'approbation de modifications des statuts du pont supérieur. Concernant la dénomination, le pont supérieur s'appelait jusqu'à présent juridiquement "le Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire".

Cela paraissait tout de même succinct, peut-être un petit peu elliptique, et donc désormais le pont supérieur s'appellera "Pont Supérieur, Pôle d'Enseignement Supérieur", et cætera.

La seconde modification porte sur l'admission d'un nouveau membre au Conseil d'Administration suite à l'adhésion de la Ville de Brest. Le Conseil d'Administration du pont supérieur comprendra désormais 26 membres, et en y ajoutant celui de la Ville de Brest. De 25, nous passerons à 26. Enfin, la dernière modification porte sur les articles 25 et 26, c'est l'article 11. Elle concerne les modalités d'exercice de la Présidence.

Michelle MOREAU : Y a-t-il des questions sur ce pont supérieur ? Non.

- Y-a-t-il des abstentions ?
- Y-a-t-il des oppositions ?

Délibération n° DEL-2016-123 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-124

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Spectacles - Contrats de cession de droits de représentation avec les associations "Nom d'un bouc", "Pour ma pomme" et avec la compagnie "Same Same".

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

L'association « Nom d'un bouc » donnera deux représentations de la création intitulée « Nuages » avec la comédienne Estelle Baussier accompagnée de David Pichaud à la guitare au musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine le mardi 12 avril et le mercredi 13 avril à 16 h. Ce spectacle destiné aux enfants offre des morceaux de poésie et aborde de façon simple des sujets philosophiques.

D'autre part, l'association « Same Same » donnera quatre représentations du spectacle "Nous sommes" les mardi 19 et mercredi 20 avril, à 18 h 30 et 20 h 30, au musée Jean Lurçat et de la tapisserie contemporaine.

Same Same poursuit depuis 2014 une recherche sur la transformation du vivant : "Aujourd'hui - Nous sommes - Demain". En janvier 2015, les deux artistes proposaient au musée une performance intitulée "Demain ?". En 2016, ils conçoivent "Nous sommes" et choisissent à nouveau d'investir le musée pour partager avec le public une nouvelle étape de leur travail.

Enfin, l'association « Pour ma pomme » donnera deux représentations du spectacle « Carte blanche à Jean-Louis Bergère » avec le chanteur et poète angevin, Jean-Louis Bergère et ses musiciens au musée des Beaux-Arts, le jeudi 28 avril et le vendredi 29 avril à 20h30. L'artiste propose à nouveau une traversée nocturne au cœur du musée des Beaux-Arts. De salle en salle, un dialogue se déploie entre son répertoire musical et quelques œuvres choisies du 16ème au 20ème siècle.

Ainsi, trois contrats de cession de droits de représentation sont donc proposés avec l'association « Nom d'un bouc » pour un montant de 1 200€ TTC, avec la compagnie « Same Same » pour un montant de 3500 € et avec l'association « Pour ma pomme » pour un montant de 2 500€ TTC.

Le montant total des frais engagés s'élève à 7200€ TTC. Des frais de repas et de transport viendront s'ajouter à ces cachets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de cession de droits de représentation avec l'association « Nom d'un bouc », la compagnie « Same Same » et avec l'association « Pour ma Pomme » ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 62, article 6288.

Alain FOUQUET : La délibération numéro 21 a pour objet l'approbation de contrats de cession de droits de représentation entre la Ville et 3 associations, pour des spectacles au sein des musées.

Michelle MOREAU : Et la suivante, Monsieur FOUQUET.

Délibération n° DEL-2016-125

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animations - Contrats avec l'association La Rose des Voix, l'association Postures, Carole Martinez et Marja Pirila.

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de ses animations dans les Bibliothèques municipales, la ville d'Angers accueille :

- Le thème "Rêve général" a été retenu pour les animations 2016, et dans ce cadre, la Bibliothèque Toussaint accueille une exposition de Marja Pirila intitulée "Interior-exterior". Cette photographe finlandaise photographie des modèles dans une pièce transformée en *camera obscura*, elle capture en même temps l'image de son modèle et du paysage extérieur. Marja Pirila est née en 1957 à Rovaniemi en Finlande, elle a reçu le prix national de la photographie en 2000. Accueillie en France à plusieurs reprises, elle a participé dernièrement en 2015 à une exposition collective à la Galerie nationale de la tapisserie de Beauvais pour les Photomnales.

L'exposition "Interior-exterior" sera présentée du 2 avril au 28 mai 2016. Marja Pirila nous offrira une journée de découverte et de pratique de la *camera obscura*, le samedi 2 avril 2016.

- Le thème du rêve sera également présent avec la rencontre de la romancière Carole Martinez qui nous présentera son dernier roman "La terre qui penche" paru en septembre 2015, le jeudi 12 mai 2016 à 19h.

- A la médiathèque Toussaint, l'animation "Une heure, un instrument : la voix" le samedi 23 avril 2016. Ysaline Staniszewski, artiste lyrique et directrice artistique de la compagnie vocale "La Rose des Voix" propose de découvrir comment fonctionne cet instrument et quels sont ses points communs mais aussi ses particularités par rapports aux autres instruments de musique.

- L'association Postures a pour objet de créer, organiser et susciter des manifestations culturelles. A la Bibliothèque de Belle-Beille, cette association présentera un concert de Michel Aymard et Nicolas Fabre le samedi 30 avril 2016, intitulé "Utop Rock". Récital de textes et de chansons rock qui propose un parcours à travers l'utopie des années 60-70 en questionnant le rock et les fondements de ce mouvement qui a révolutionné la musique.

En conséquence, des contrats de vente de spectacle sont passés avec :

- L'association « Postures » pour un montant de 980 €.
- L'association « La Rose des Voix » pour un montant de 345 €

et

Un contrat de droits d'auteurs avec :

- Marja Pirila pour un montant de 1 350 €
- Carole Martinez pour un montant de 350 €

Le montant total de ces contrats s'élève à 3 025 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de vente de spectacle avec :

- L'association « Postures »
- L'association « la Rose des Voix »

Approuve les contrats de droits d'auteur avec :

- Marja Pirila
- Carole Martinez.

Autorise le Maire ou le Maire adjoint délégué à signer ces contrats, ainsi que tous documents y afférents.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre11.

Alain FOUQUET : Je vous remercie, Madame MOREAU. La suivante est la délibération 22, qui a également le même objet : il s'agit de l'approbation de contrats de vente de spectacles et de contrats de cession de droits de spectacles, mais, pour le coup, pour des animations au sein des bibliothèques.

Michelle MOREAU : Donc pour ces contrats de prestations à la bibliothèque et dans les musées, y a-t-il des observations ?

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-124 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2016-125 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Je vous remercie. Roselyne BIENVENU.

Délibération n° DEL-2016-126

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 « Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs » - Saison 2015-2016 - A.S.G.A. Hockey Elite - Subvention de fonctionnement - Avenant n° 2

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image et la notoriété de la Ville et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées médiatiques, touristiques et économiques précieuses pour la Ville.

Le hockey sur glace angevin, notamment représenté par l'A.S.G.A. les Ducs d'Angers, doit continuer d'évoluer au plus haut niveau. Afin d'assurer un dialogue permanent et un partenariat effectif, en complément du dispositif de suivi existant qui prévoit la communication à la Ville d'Angers de son budget prévisionnel, du compte de résultats..., un suivi financier renforcé a été instauré avec la mise en place d'un comité de suivi mensuel.

Dans ce cadre, eu égard aux efforts organisationnels et financiers engagés par le club, et compte tenu d'un nouveau parcours brillant en Ligue Magnus et son accession en finale, la Ville d'Angers propose d'accorder une aide complémentaire de 100 000 € au titre de la saison 2015-2016, avec la passation d'un avenant n° 2.

La clôture de cette saison sportive sera aussi synonyme de modifications importantes pour l'ASGA les Ducs d'Angers.

Ainsi, afin de répondre à l'exigence de la Fédération Française de Hockey sur Glace qui demande aux clubs de ligue Magnus de constituer une Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP), les dirigeants associatifs se sont engagés dans la création d'une nouvelle structure qui vise à assurer la pérennité du maintien de l'équipe au meilleur niveau, notamment grâce à son centre de formation performant, mais aussi de restructurer et sécuriser son organisation administrative et financière.

De plus, la Fédération Française de Hockey sur glace a voté une refonte de la formule de championnat de France Elite de Ligue Magnus. Actuellement, le championnat se déroule en deux parties, avec 30 matches en moyenne organisés à domicile. Celui-ci va passer, avec cette révision, à près de 45 matches. Cette nouvelle réglementation, plus contraignante pour les associations, va engendrer des frais supplémentaires lors de ces déplacements extérieurs.

Pour ces différents motifs, la Collectivité proposera de soutenir la SASP « Les Ducs d'Angers » au titre de l'Intérêt Général sous la forme d'une subvention.
Par ailleurs, la Ville, afin de valoriser ce partenariat, établira un contrat de prestations de services. Enfin, la Ville fixera la redevance que devra verser la SASP pour la mise à disposition de la patinoire du Haras.

L'ensemble de ces évolutions sera présenté lors du Conseil Municipal du mois de mai prochain qui traitera du soutien de la Collectivité au sport de haut niveau.

Lors de sa séance du 29 septembre 2014, un avenant n° 1 a été conclu avec l'A.S.G.A. Hockey Elite pour l'attribution d'une subvention au titre des saisons sportives 2014-2015 à la saison 2018-2019. Au vu de la création d'une S.A.S.P. par l'A.S.G.A. Hockey, il convient de prévoir sa conclusion à l'issue de la saison 2015/2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Attribue, au titre de la saison 2015-2016, une subvention complémentaire de 100 000 €, avec un versement sur l'exercice 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n° 2,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, aux chapitre et article concernés.

Roselyne BIENVENU : Merci Madame la Première Adjointe. Je vous propose d'examiner la délibération numéro 23 qui nous invite à attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 100 000 euros à l'association ASGA.

Il s'agit ici d'apporter un soutien complémentaire à la structure de haut niveau des Ducs d'Angers, en hockey sur glace.

Lorsque nous sommes arrivés en 2014, il y a tout juste 2 ans, nous avons trouvé une situation financière particulièrement dégradée au sein de ce club. Nous avions, à l'époque, proposé au Conseil Municipal de soutenir cette structure et de l'accompagner dans le redressement de sa situation.

Pour ce faire, il était convenu d'assurer un suivi mensuel renforcé. Je dois d'ailleurs saluer le travail précieux du conseil en organisation qui nous a accompagné tous les premiers mardis matins du mois à 8 heures pour regarder l'évolution de la situation du club.

À l'échéance des deux années, nous devons constater que la situation financière du club s'est nettement améliorée. Les créanciers ont tous été contactés et consultés, et un plan d'apurement de la dette a été élaboré. Aujourd'hui, nous pouvons constater qu'il faudra allonger un tout petit peu ce plan d'apurement de 6 mois, c'est-à-dire que nous avions envisagé qu'il soit abouti en juin 2016, mais il nous faudra aller jusqu'à la fin de l'année 2016.

Ce faisant, nous permettons au club d'acquitter l'ensemble de ses dettes avec 3 niveaux d'efforts financiers : le premier a été une réduction de la masse salariale très conséquente pour faire une économie à hauteur de 140 000 euros. Le deuxième axe était de progresser dans les partenariats privés pour atteindre un montant qui atteint aujourd'hui 650 000 euros. Et le troisième élément était malgré tout de performer dans le championnat de Ligue Magnus.

Comme vous le savez sans doute, les Ducs sont allés jusqu'à la phase finale. Malheureusement, compte tenu d'une équipe moins étoffée que ses adversaires de Rouen, ils n'ont pas pu aller jusque dans l'ultime septième rencontre, mais les efforts que nous leur avions demandés pour nous démontrer la solidité de leur organisation ont été faits.

C'est donc pour toutes ces raisons que nous vous proposons ce soir d'accorder une aide complémentaire,

considérant que le montant que les Ducs avaient chaque année, compte tenu d'une avance qui leur avait été faite en 2014-2015, s'élevait à 505 000 euros par an, ce qui représentait évidemment un montant un peu insuffisant.

Par ailleurs, je reviendrai en même temps que l'ensemble des clubs de haut niveau au mois de mai, pour vous proposer une subvention annuelle qui s'inscrira dans un contexte conventionnel différent, puisque un des éléments que nous avions imposé au club, et qui par ailleurs était aussi une obligation fédérale, était de transformer leur structure associative pour constituer une société anonyme sportive professionnelle, une SASP. C'est donc chose faite aujourd'hui avec l'entrée au capital de cette entreprise angevine.

Je vous livre ces éléments d'information ce soir, mais je reviendrai au mois de mai avec l'ensemble des 5 autres clubs de haut niveau pour vous proposer les subventions de fonctionnement pour la saison à venir. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais porter à connaissance pour ce qui est de la délibération de ce soir.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Monsieur le Maire : Merci Madame BIENVENU pour la présentation de ce rapport. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, nous voulons vous faire part de notre inquiétude et du fait que nous ne partageons pas la présentation qui a été faite, au point que nous ne voterons pas cette délibération. Pour autant, nous apportons la contradiction, et peut-être que cela ne mérite ni menaces, ni davantage.

Pourquoi sommes-nous inquiets lorsque vous présentez cette délibération ? Nous avons l'impression d'un accroissement du financement du sport professionnel, et ici c'est un problème de calendrier, mais c'est vous qui le gérez, au moment même où la plupart des clubs amateurs ont été annoncés et doivent tirer les conséquences de la réduction de l'engagement financier, en particulier ceux qui assurent la mutualisation d'un certain nombre d'activités, comme l'Office Municipal des Sports. Dans certains clubs, on dit que vous déshabillez Pierre pour habiller Paul. Nous l'entendons.

Pour autant, nous constatons aussi que la construction de la patinoire, plus chère que prévu, va primer sur la réalisation du tramway. Et puis, nous avons entendu tout à l'heure Madame BIENVENU expliquer que les subventions ne peuvent pas toujours augmenter. C'est irréaliste. Pour autant, nous observons que pour la saison 2013-2014, nous avons voté une rallonge budgétaire de 110 000 euros lors du Conseil Municipal du 26 mai 2014, puis ensuite une avance.

Cette avance s'est-elle transformée en subvention ? Vous pouvez peut-être le rappeler. Et aujourd'hui, pour la saison 2015-2016, il est question de 100 000 euros. Nous nous demandons donc si, en matière de sport, il n'y a pas une rupture politique désormais franche. Le sport amateur est mis à contribution et nous sommes hypnotisés par les réussites du sport professionnel.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TAILLEFAIT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Oui, Monsieur TAILLEFAIT, cette intervention ne nous surprend pas. Pour tout vous dire, nous avons aussi cette réflexion. Il est vrai qu'un choix s'offre à nous : soit supprimer le sport de haut niveau, soit seulement quelques disciplines de haut niveau.

Lorsque je les rencontre, c'est ce que certains de nos concitoyens proposent de faire, et à ce moment-là, je

les invite pour quelques secondes à se mettre à la place du Maire d'Angers et de l'Adjointe au Sport que je suis, et de me préciser quelles disciplines il faut choisir pour expliquer au Président et aux bénévoles que c'est ce sport-là que nous avons décidé de couper, comme on dit dans le milieu.

Ce n'est pas la décision que nous avons prise, pour rencontrer régulièrement ces sports de haut niveau et leurs dirigeants ainsi que l'Office Municipal des Sports. Voilà une décision politique que nous sommes actuellement en train de questionner, parce qu'il ne peut pas y avoir de sport de haut niveau, voire même de sport professionnel, je fais une toute petite distinction entre les deux, s'il n'y a pas de sport amateur.

Et le clivage, la rupture, ou la séparation, qui jusqu'alors a existé dans cette ville, je souhaite que nous la discutions, et pour tout vous dire, mon point de vue est que cela ne peut pas être ainsi, parce que les athlètes de haut niveau ne descendent pas de nulle part. Ils sont issus des clubs amateurs, ce sont des compétiteurs et des compétitrices qui, à un moment donné, ont été accompagnés par des dirigeants bénévoles qui offrent gracieusement et généreusement de leur temps. Ils ont eu la chance, et je parle bien de "chance", de rencontrer des gens passionnés, des cadres techniques, pour leur donner l'ambition, et dans ma bouche ce n'est pas un gros mot, de performer dans leur discipline. Et in fine, cela participe de l'envie de faire du sport en général.

Alors, évidemment, si nous regardons le sport de haut niveau professionnel uniquement par les salaires, dont je ne comprends même pas les montants, par exemple pour le football, pour le nommer, nous serions invités à dire que c'est "une dépense superfétatoire", et dans ce cas-là, je veux bien être antisociale, Monsieur PAGANO. Mais je ne crois pas que ce soit le bon choix, ou alors c'est un choix trop vite fait et trop vite dit.

Comme la plupart de nos concitoyens, je peux comprendre que venir accompagner un club qui accusait un déficit et des dettes importantes peut questionner, mais nous l'avons fait de manière responsable, réfléchie et avec des garanties. Vous constaterez comme moi, et comme nous, que pendant deux années, nous ne sommes pas revenus sur ce dossier de l'ASGA. Et pourtant tout le monde en parlait, et pourtant la presse s'y intéressait, et pourtant même ceux qui ne vont jamais à la patinoire avaient à en dire.

Je suis allée régulièrement dans cette patinoire rencontrer les gens. J'ai beaucoup écouté ceux qui étaient pour, et ceux qui étaient contre. Ce qui est certain, c'est que ce soir nous avons décidé de prendre cette décision, mais pas pour dire que le sport de haut niveau aura tout l'argent de la Ville d'Angers, et pour demander aux hockeyeurs, comme aux basketteurs, comme aux handballeurs, comme aux footballeurs, comme aux pongistes, de convaincre chaque jour, à chaque rencontre, que la décision prise par la Ville d'Angers était une bonne décision.

Et je vais même plus loin, parce que quand je dis à chacun des Présidents : "Vous savez, si ce soir en Conseil Municipal nous coupons la subvention, il n'y aura pas d'émeute dans la ville. Il n'y aura pas de manifestation sous la fenêtre du Maire d'Angers, Christophe BÉCHU. Non. Cela générera de l'émotion pour les amateurs, ceux qui aiment et qui connaissent, mais pas dans la grande Cité.

Je leur demande donc d'agir pour que dans la grande Cité chacun et chacune se disent : "Ce n'est pas une bonne décision de réduire l'enveloppe budgétaire du haut niveau". Pour le coup, ce soir c'est encore cette décision que nous vous proposons en demandant à ce club, mais également aux clubs de haut niveau, de nous aider à convaincre nos concitoyens que c'est la bonne décision. Et nous pensons ce soir que c'est encore la bonne décision.

Monsieur le Maire : Merci Madame BIENVENU. Je comprends clairement votre intervention, Monsieur TAILLEFAIT. Je suis même peut-être proche de penser que si nous avions été à votre place, nous aurions utilisé à peu près les mêmes mots pour la questionner. Je vous invite à deux choses.

La première, c'est que quand nous sommes arrivés vous savez que nous avons pris la décision qu'il y aurait désormais tous les mois un comité mensuel de suivi du club, ce qui n'existait pas auparavant. Il pourrait être utile que, lors de la prochaine Commission des Finances, il y ait une présentation, mois par mois, depuis le début du mandat, de ce qui est aujourd'hui la réalité de tout cela. Je pense que cela permettra de beaucoup rassurer les uns et les autres sur le fait que, malgré les compléments budgétaires que nous avons votés, la diminution de la dette est bien aussi le fait d'un effort sans précédent du club sur la réduction de ses dépenses et sur le fait d'avoir trouvé des partenaires financiers nouveaux.

Mais il est compliqué de le faire comme cela ce soir, sans chiffres et sans éléments, et je ne vous demande pas de me croire sur parole. Je vous indique simplement que la prochaine Commission des Finances, ou la prochaine Commission des Sports, ou les deux, peuvent être l'occasion de présenter les choses de manière transparente et objective.

Deuxièmement, je peux vous assurer à la fois d'une totale solidarité avec les propos qui ont été tenus par Roselyne BIENVENU sur le continuum entre le sport amateur et le sport de haut niveau, mais pour autant, je veux dire ce soir de manière très claire concernant l'étanchéité budgétaire entre les uns et les autres : il n'y a pas un centime d'euro de cette subvention qui proviendra du sport amateur. Pour être précis, vous aurez l'occasion, sur la base du Compte Administratif, de vous apercevoir que c'est bien les diminutions, par ailleurs liées aux résultats sportifs des clubs pour lesquels la saison est presque terminée, qui compenseront ce supplément de crédits.

J'ajoute, mais c'est une chose sur laquelle nous pourrions tous nous retrouver, qu'il est assez désagréable, pour ne pas dire davantage, que des fédérations sportives, sans aucune légitimité démocratique, puissent prendre des décisions normatives ou réglementaires qui entraînent des augmentations pour les collectivités locales, sans que nous ayons notre mot à dire.

Quand on dit : "Nous augmentons le nombre de déplacements", qui décide ? Avec quelle autorité ? Et nous savons très bien que nous sommes placés dans une situation de quasi chantage : soit nous n'accompagnons pas la nouvelle réglementation, et cela veut quasiment dire qu'il en est fini du club de haut niveau, soit nous l'accompagnons, et nous nous retrouvons à payer pour des décisions qui n'ont même pas la légitimité démocratique de celles qui nous sont imposées par le gouvernement. C'est un vrai problème.

Et quand nous parlons des normes et des règlements dans ce pays, c'est clairement un angle mort dans le débat, puisque cela s'impose à nous avec une émotion populaire. Ensuite, cela a été vrai il y a quelques années pour le basket, et cela l'est de manière régulière pour un certain nombre de sports. Cela pose évidemment beaucoup de questions.

La décision que nous vous proposons ce soir est en revanche claire. Elle est bornée, et je le redis, elle n'entraînera pas une augmentation globale, au titre de l'année en cours, des dépenses en direction du sport de haut niveau. Voilà ce que je peux vous indiquer. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération et je demande à ce que les engagements que je viens de prendre sur la présentation de ce bilan mensuel soient tenus à l'occasion de la prochaine Commission des Sports et des Finances, avec le tableau à plat. Nous allons passer au vote. Oui, Madame GOXE, je vous en prie.

Catherine GOXE : Merci. Je voulais juste regretter l'absence de notre collègue de l'opposition, Luc BELOT, qui aurait vécu en direct le fait que son groupe vote contre cette subvention.

Puisqu'il a été dit que vous alliez voter contre, je me permets de regretter son absence, parce qu'il aurait peut-être eu une lecture différente.

Monsieur le Maire : Sachant que je crois qu'il n'est pas membre de la Commission des Finances, mais de la Commission des Lois. Nous n'avons donc toujours pas le nom de celui qui connait l'information concernant nos finances pour l'année 2017. Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Je voudrais apporter une explication de vote : nous voterons donc contre cette délibération, mais nous demandons à être convaincus pour les prochaines.

Monsieur le Maire : Au risque de vous surprendre, c'est notre ambition ultime de vous convaincre sur tous les dossiers que nous vous présentons, ce qui explique parfois le renfort de pédagogie qui fait que les débats se prolongent.

Je prends votre intervention de ce soir comme un encouragement. Mes chers collègues, nous passons au vote, et je constate donc qu'il y a des oppositions. Très bien.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-126 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Il en est ainsi décidé. Madame BIENVENU, vous avez un deuxième rapport qui concerne, cette fois-ci, la convention de partenariat avec Angers Terre d'Athlétisme.

Délibération n° DEL-2016-127

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 "Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et, les grands événements sportifs" - Tout Angers Bouge - 5 juin 2016 - Convention de partenariat avec Angers Terre d'Athlétisme.

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Angers s'est durablement inscrit comme une ville référence pour l'accueil de manifestations ou des événements rayonnants témoignant ainsi de la dynamique sportive locale.

C'est ainsi que l'association Angers Terre d'Athlétisme, ayant pour objet d'assurer l'organisation et la promotion du sport en général, et de l'athlétisme en particulier, assurera le déroulement de trails de « Tout Angers Bouge » le 5 juin 2016.

Le programme de cette journée s'articule autour de différentes courses, à savoir :
- les trails : la Tournée des ducs (38 km) – le trail du Roi René (20 km) – le trail de la Cité et le trail Découverte (10 km et 8 km)
- la marche nordique : la Nordique Yolande d'Aragon et le chrono de Balzac 10 km chacun et la Nordique des Parcs (16 k)
- le parcours des familles (1 km),
- le trail des Plantagenêts (pour les jeunes, de 1 à 3 km)
- le défi Saint Maurice (103 marches).

Diverses animations seront également proposées au public au sein du village sports, avec la participation des associations angevines.

Afin d'atteindre les objectifs précités, Angers Terre d'Athlétisme et la Ville d'Angers s'engagent, avec la passation d'une convention, à mobiliser leurs compétences et leurs moyens, notamment pour :

1 - <u>la Ville d'Angers</u> :

-. Mise en place de toute la logistique nécessaire au déroulement des différentes courses,
- Mise à disposition de personnel,
- Attribution d'une aide financière de 25 000 € qui se fera en deux temps :
  - 12 500 € après le vote du Conseil Municipal du 29 mars 2016,
  - 12 500 € maximum, réduits du montant des autres aides publiques éventuellement obtenues, et, sur présentation du bilan de l'édition 2016.

2 - <u>l'association Angers Terre d'Athlétisme</u> :

- Préparation des différents parcours,
- Mobilisation de ses ressources propres,
- Coordination des bénévoles associatifs d'autres structures partenaires et volontaires,
- Recherche d'éventuels autres financements publics, notamment auprès du C.N.D.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016,

DELIBERE

Attribue une aide financière maximale de 25 000 € à l'association Angers Terre d'Athlétisme, avec un versement qui se fera en deux temps

Approuve la convention de partenariat avec l'association Angers Terre d'Athlétisme pour l'organisation de la journée « Tout Angers Bouge » prévue le 5 juin 2016

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'apporter une subvention à hauteur de 25 000 euros pour Angers Terre d'Athlétisme dans le cadre d'un partenariat, que je ne vous présente pas en détail, mais qui concerne l'organisation des trails, à l'occasion de la 8ème édition du 4 juin 2016, sur "Tout Angers Bouge".

Nous vous proposons donc cette subvention avec une attribution qui sera versée en deux temps : un premier temps, dans la foulée de ce Conseil Municipal, pour faciliter la trésorerie d'Angers Terre d'Athlétisme, puis ensuite une seconde partie de la subvention qui sera libérée au moment du bilan d'exécution de cette édition 2016.

Par ailleurs, je dois vous signaler que nous accompagnerons et soutiendrons ATA, Angers Terre d'Athlétisme, dans le cadre d'une demande de subvention au titre du CNDS, ce qui ne se faisait plus jusqu'alors, considérant qu'il y a deux axes qui sont tout spécifiquement identifiés et qui pourraient permettre l'octroi d'un montant au titre du CNDS : c'est le sport santé, et le sport et les jeunes des quartiers.

Monsieur le Maire : Merci Madame BIENVENU. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Nous voterons pour cette délibération, je le dis d'emblée, sauf que nous remarquons, pour le moins, deux choses. La première, c'est qu'ici encore, il me semble que la subvention baisse, de 29 000 euros à 25 000 euros. Pouvez-vous expliquer cela ?

Nous voulons aussi attirer l'attention sur quelques remarques que l'on nous fait remonter : faire attention à ne pas décourager les bénévoles qui s'investissent depuis longtemps d'une manière citoyenne, dans l'organisation de cette journée.

Et puis, j'aime bien rappeler la phrase du Président de l'OMS, Claude CHERRE, lorsqu'il a rappelé lors de l'assemblée générale le 18 mars que le sport amateur était l'artisan de la paix sociale. Il ne faut pas que nous oubliions qu'une manifestation comme celle-ci contribue à cela. Je fais mienne sa remarque, mais encore une fois, c'est toujours très délicat, il faut faire très attention à ne pas décourager les bénévoles.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TAILLEFAIT. La parole est à Roselyne BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Oui, Monsieur TAILLEFAIT, nous ne pouvons qu'aller dans votre sens parce que l'ambition, c'est-à-dire ce que nous désirons ardemment réussir ensemble, c'est de motiver et de mobiliser des bénévoles, comme un grand nombre de structures sportives le font pour organiser des grands événements.

Il est vrai que la subvention baisse : elle passe de 27 500 euros à 25 000 euros. Dans un autre temps, elle est montée jusqu'à 41 000 euros. C'est une subvention que nous avons dialoguée avec Pierre de CHAMBRUN, qui est le Président d'Angers Terre d'Athlétisme, qui nous dit qu'il recherche aussi à progresser dans l'autonomie de cette association en cherchant des partenaires privés. Nous le dirons de cette manière.

Ma difficulté par rapport à cette organisation, c'est qu'elle mobilise bien sûr un grand nombre de bénévoles, mais c'est que nous ne sommes pas en mesure de dispenser, pour des événements d'envergure sur d'autres disciplines, le même format d'aide aux associations qui s'investissent et aux bénévoles qui participent. Et cela pose une vraie difficulté.

Nous avons donc échangé à ce propos avec le Président. Étant entendu que j'ai comparé toutes les subventions que nous attribuons pour des manifestations, la plus élevée est de 24 000 euros. Elle est attribuée au circuit Sarthe-Pays de la Loire, la course cycliste contre-la-montre qui vient de la Sarthe et qui fait une étape à Angers. Ensuite, nous attribuons des subventions qui tournent autour de 15 000 euros. Ici donc 25 000 euros représentent 10 000 euros de plus que des manifestations d'envergure. Et ces subventions ne sont jamais attribuées à des associations pour la mise à disposition des bénévoles.

Si vous voulez, c'est un débat que nous avons eu, parce que si nous attribuons 25 000 euros en face des bénévoles, je suis en difficulté pour dire à d'autres structures ou d'autres organisations que nous ne leur attribuons rien pour organiser un événement sportif. Nous traitons donc de manière toute particulière les trails au sein de "Tout Angers Bouge", et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes entendus pour attribuer 25 000 euros, ce qui est la subvention sur manifestation la plus importante qui est octroyée par notre Ville.

Monsieur le Maire : Merci Madame BIENVENU. Ici aussi, sans aucun esprit polémique, il y a effectivement une baisse de 5%. Quand une précédente majorité avait baissé de 30% le montant, il n'y a pas eu de dénonciation de la chasse aux bénévoles ou de choses de ce type.

C'est donc aussi la preuve que, dans un contexte où tout le monde est amené à faire des efforts, nous faisons une baisse légère. Il y en a eu de beaucoup plus fortes par le passé sans que cela ne suscite de remarques excessives, mais j'apprécie malgré tout à la fois la modération de vos propos et, plus encore, l'appel à ne pas décourager les bénévoles.

Je vous assure que c'est pour nous un sujet constant. Et vous verrez dans le détail des associations, que pour nous, y compris en termes d'équité, le nombre de bénévoles compte, ainsi que leur réalité par rapport à d'autres structures. Nous passons au vote.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-127 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Attribution de subventions pour le dispositif Partenaires Club.

Délibération n° DEL-2016-128

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 "Favoriser la pratique sportive en club" - Dispositif Partenaires Club - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Dans le projet « Angers Sport 2020 », la Ville exprime sa volonté de favoriser la pratique sportive en club, en contribuant au développement social avec notamment l'accès à une offre sportive des jeunes en situation de fragilité.

C'est ainsi que la Ville propose, dans le cadre du dispositif « Partenaires club », une aide à l'acquisition de la licence sportive pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans, dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706 €

9 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers au mois de mars 2016, qui représentent une dépense totale de 748,01 € prise en charge par la Collectivité.

Pour la saison sportive 2015-2016, la Collectivité a examiné 1 893 dossiers pour une somme globale de 146 690,42 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Attribue une aide financière, dans le cadre du dispositif « Partenaires club » à chacune des associations sportives, dont le détail figure en annexe correspondant à un montant total de 748,01 €.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Roselyne BIENVENU : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une subvention habituelle. Elle est mensuelle. Elle est moins importante que les précédentes. En page 50, vous avez la liste des 9 clubs qui vont pouvoir émarger, dans le cadre de ce dispositif d'aide à la licence pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 706 euros.

Je dois préciser que la collectivité a examiné 1 893 dossiers individuels pour 146 690 euros. Je voudrais dire qu'il n'y a pas eu de baisse sur ce dossier d'aide à la licence, nous avons donc maintenu une aide à même hauteur, et ces aides représentent à peu près 10% des licenciés de notre ville. Ce sont des titulaires de licence sportive.

Monsieur le Maire : Merci Madame BIENVENU. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question sur cette délibération habituelle. Je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-128 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Madame BIENVENU, vous avez un dernier rapport qui concerne trois manifestations pour lesquelles vous nous proposez trois subventions.

Délibération n° DEL-2016-129

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 "Un partenariat responsable avec les associations" - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution.

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 3 clubs pour une dépense totale de 2 920 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- ***300 € à l'Association Sportive du Squash Angers***, pour l'organisation du tournoi international de squash, du 8 au 11 juin 2016,

- ***1 600 € à Angers Club Plongée Carrière (A.C.P.C.)***, pour les animations « Père Noël sous l'eau » proposées le 16 décembre 2015 (Charte de partenariat),

- ***1 020 € au Club Alpin Français Anjou***, pour sa participation au Raid Angers Maine Aventure prévu le 13 avril 2016.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Roselyne BIENVENU : C'est bien cela Monsieur le Maire : 300 euros pour l'association sportive du Squash d'Angers pour une manifestation au mois de juin, 1 600 euros pour l'Angers Club Plongée Carrière pour "le Père Noël sous l'eau" du mois de décembre dernier.

Cette subvention est un peu décalée parce que nous attendions le dossier financier de l'organisation. Et puis nous proposons 1 020 euros pour le Club Alpin Français de l'Anjou pour une manifestation qui a eu lieu le 13 avril dernier.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-129 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Monsieur CAPUS, vous avez trois délibérations qui sont trois garanties d'emprunts.

Délibération n° DEL-2016-130

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Deux-Croix/ Banchais/ Grand Pigeon - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 14 logements - 38 Square de la Croix Blanche - Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 026 000 €

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 026 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 14 logements, 38 Square de la Croix Blanche à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt
Vu le contrat de prêt n° 46263 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million vingt six mille euros (1 026 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 46263 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 14 logements, 38 Square de la Croix Blanche à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour

son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-131

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 15 logements - 140 rue Larevellière - Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 445 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 445 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 15 logements, 140 rue Larevellière à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt
Vu le contrat de prêt n° 45801 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million quatre cent quarante cinq mille euros (1 445 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 45801 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 15 logements, 140 rue Larevellière à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Délibération n° DEL-2016-132

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 32 logements - ZAC des Capucins "Ilôt des Artilleurs" - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 355 000 €.

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 2 355 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 32 logements, ZAC des Capucins " Ilôt des Artilleurs" à Angers. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ces prêts.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt
Vu le contrat de prêt n° 46627 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016,

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de deux millions trois cent cinquante cinq mille euros (2 355 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 46627 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 32 logements, ZAC des Capucins " Ilôt des Artilleurs" à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en

effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Emmanuel CAPUS : Oui, Monsieur le Maire. Nous avons donc trois garanties d'emprunts : la première d'un montant total de 1 026 000 euros pour la construction de 14 logements au 38 Square de la Croix Blanche, au profit de la société immobilière Podeliha.

Pour la délibération numéro 28, il s'agit d'une garantie d'emprunts d'un montant total de 1 445 000 euros pour la construction de 15 logements au 140 rue Larévellière, toujours au profit de la Société HLM Immobilière Podeliha.

Et la dernière délibération numéro 29 concerne une garantie d'emprunts d'un montant total de 2 355 000 euros pour la construction de 32 logements sur la ZAC des Capucins "Ilôt des Artilleurs", toujours au profit de la Société Immobilière Podeliha.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose que nous votions ensemble ces trois garanties d'emprunts. Personne ne s'y oppose ?

Dans ces conditions, de manière groupée, je vous demande qui s'oppose à ces garanties d'emprunts ? Qui s'abstient ? Il en est ainsi décidé.

La parole est à Roch BRANCOUR pour le dossier numéro 30.

Délibération n° DEL-2016-130 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2016-131 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2016-132 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-133

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) - Allongement de la durée d'amortissement d'un emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif - Emprunt de 5 000 000 € - Modification de la garantie de la ville

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) envisage de prolonger de 4 ans la durée d'un emprunt de 5 000 000 € contracté auprès du Crédit Coopératif pour le porter à **6 ans et demi**, au taux variable **Euribor 3 mois + 2 %** et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Le contrat de prêt a dorénavant pour objet le financement des acquisitions foncières et des travaux pour la ZAC des Capucins.

Par délibération en date du 24 juin 2013, la Ville d'Angers a déjà accordé sa garantie à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA).

Toutefois, une modification doit être apportée sur la durée de ce prêt.

Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt
Vu le contrat de prêt n° 13031970 en annexe signé entre la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) ci-après l'emprunteur et du Crédit Coopératif

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Accorde la prolongation de la garantie de la Ville d'Angers de 4 années, à hauteur de 80 %, à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de cinq millions d'euros (5 000 000 €), que cet organisme se propose de prolonger auprès du Crédit Coopératif, selon les conditions et les caractéristiques financières suivantes :

- Avenant au contrat existant portant sur un allongement de la durée du prêt n°13031970 de 4 ans, soit une durée totale de 6,5 ans à compter d'octobre 2013 (Amortissement trimestriel à partir de mai 2016) portant ainsi la nouvelle échéance du concours à mai 2020

- Taux variable : Euribor 3 mois + 2 %

- Frais d'acte : 1 000 € TTC

Les autres articles restent sans changement.

Approuve l'avenant qui règle les conditions de cette garantie entre la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'autoriser la Ville à prolonger sa garantie de 4 années, à hauteur de 80%, à la SARA pour le paiement des annuités d'un emprunt d'un montant de 5 millions d'euros.

Cet organisme se propose de le prolonger auprès du Crédit Coopératif, selon les conditions décrites dans la délibération et qui concernent le financement des acquisitions foncières et des travaux sur la ZAC des Capucins.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? J'imagine que vous n'avez pas de questions particulières sur cette prolongation ? Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-133 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: M. Emmanuel CAPUS.

Il en est ainsi décidé. Monsieur PILET, il s'agit du projet de schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole qui a été présenté en détail dans cette collectivité. Je vous propose d'être très succinct, et en revanche d'être très long s'il y a des questions, auquel cas nous donnerons des réponses exhaustives.

Benoît PILET : Monsieur le Maire, je suis prêt à répondre à toutes les questions.

Monsieur le Maire : Vous nous proposez d'émettre un avis ?

Délibération n° DEL-2016-134

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Projet de schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole - Avis

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Créé par la Loi du 16 décembre 2010 et retranscrit dans le code Général des collectivités territoriales, un schéma de mutualisation doit désormais être adopté entre un EPCI et ses communes membres. Aussi est-il programmé qu'« *afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.* »

Prévue pour être appliquée dès juin 2015, la mise en place du schéma de mutualisation a été retardée pour tenir compte de l'élaboration sur le territoire national des schémas départementaux de coopération intercommunale.

Aussi, Angers Loire Métropole a proposé par délibération du Conseil de Communauté du 14 mars dernier le projet de schéma de mutualisation.

Principes du schéma de mutualisation des services

Dans un contexte de territoires en compétition permanente, Angers Loire Métropole s'est transformée en Communauté Urbaine à compter du 1er janvier 2016 afin de partager de nouvelles compétences et de nouvelles ressources pour mieux développer et équilibrer son bassin de vie, optimiser les services publics rendus sur le territoire communautaire et rendre plus attractive l'agglomération angevine.

La transformation en communauté urbaine doit désormais s'accompagner progressivement d'une recherche d'efficience et d'économies d'échelle à travers la définition et la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation. Celui-ci, en mode prospectif, doit s'intéresser aux questions d'organisation des services, au partage de l'exercice des compétences, à l'évolution de coopérations fonctionnelles, à la question des emplois, métiers et effectifs.

Evoquer le sens d'un schéma de mutualisation sous le seul volet des économies et de la performance peut s'avérer toutefois réducteur. Il convient de lui adjoindre également l'amélioration recherchée de l'exercice des missions et des conditions de travail. De même, le schéma de mutualisation devra concilier regroupement et optimisation des dépenses de fonctionnement en conservant la relation de proximité chère aux habitants des communes et des quartiers.

La mise en place d'un schéma de mutualisation requiert tout autant volontarisme, pragmatisme et progressivité.

Volontarisme car il s'agit d'adapter l'action des collectivités territoriales à un contexte financier de plus en plus contraint en alliant performance du service public local et réduction des coûts de sa mise en œuvre.

Pragmatisme, en se rappelant que tout ce qui peut être géré en proximité doit le rester, que la mutualisation n'est pas un dogme absolu. La mutualisation n'est pas non plus l'uniformisation, des socles communs peuvent exister tout en permettant des collaborations à géométrie variable.

Progressivité enfin, pour permettre une appropriation plus forte d'une culture administrative, financière et professionnelle partagée entre les communes et Angers Loire Métropole. Partir d'un état des lieux, pour mieux mesurer les enjeux et adapter les objectifs et les organisations.

Angers Loire Métropole remplit ces 3 conditions. De la naissance du District en 1968 à sa transformation en Communauté Urbaine en 2016, notre agglomération bénéficie de l'expérience de 50 années de coopérations renforcées et responsables au bénéfice de l'ensemble de notre territoire, de ses communes et de ses habitants. La mise en place d'un schéma de mutualisation ne vient qu'officialiser une pratique déjà ancienne de mise en commun de compétences et de rapprochements, d'expertises et de moyens.

Etat des lieux des mutualisations existantes (cf. annexe en complément)

La formation d'un schéma de mutualisation, conçu comme un outil de coopération territoriale, doit être un des leviers du projet d'agglomération et de développement de la Communauté Urbaine. Il doit reposer sur différentes formes de coopération.

- Les groupements d'achat : c'est la forme la plus souple, la plus « ouverte » de la mutualisation que l'on peut illustrer avec les groupements de commandes. Ce sont les prémices d'une mutualisation qui participent à l'émergence d'une culture administrative partagée entre les communes et leurs groupements. Beaucoup de prestations de services ont été développées entre ALM et les communes, de la fourniture de café issu du commerce équitable, aux fournitures courantes, en passant par la mise en fourrière de véhicules. Les exemples ne manquent pas. Ils présentent un avantage certain, c'est qu'ils sont à géométrie variable et sont donc un service à la carte pour les communes.
- La création de services communs entre ALM et les communes, c'est l'étape intermédiaire de l'intégration, c'est le cas pour l'instruction du droit des sols, du Conseiller en prévention, du technicien de secteur.
- La mutualisation de services fonctionnels, notamment dans les domaines managériaux et financiers, souvent en œuvre entre la Ville Centre et l'EPCI. La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole en sont l'exemple depuis 2008, où Angers et ALM ont développé complémentarité, cohérence des politiques et synergies des équipes administratives et techniques. Le tout placé sous une même autorité administrative : une direction Générale mutualisée. Depuis 2008, ce sont 25 Directions et services qui ont été mutualisés entre la Ville d'Angers et ALM, soit près de 550 agents représentant près de 15 % des effectifs.

Objectifs du schéma de mutualisation des services

Notre schéma de mutualisation se développera sur le mandat 2014-2020 en s'appuyant sur l'expérience acquise de ces différentes formes de coopération détaillées par ailleurs en annexe au présent rapport.

C'est pourquoi il poursuivra deux objectifs principaux :

1. Conforter et évaluer les coopérations et mutualisations existantes
2. Articuler les réflexions et propositions autour de quatre problématiques issues notamment du séminaire des directeurs d'Angers Loire Métropole et/ou de la ville d'Angers et des directeurs généraux des services des communes du 27 novembre 2015 :

- Les ressources internes : dans une volonté de mieux structurer et partager fonctions ressources et d'expertise entre communes et Communauté urbaine (RH, Informatique, Communication/revue de presse, Juridique, Marchés publics, Archives, Médecine du travail, Formation...)
- La mise en réseau : quelles collaborations et mutualisations possibles pour les bibliothèques, grands équipements, Carte Atout...
- Les moyens techniques : quelles modalités de mise en commun, de mutualisations, de prêts pour les garages, matériels, régie de métiers...
- Le lien social : comment la mutualisation peut-elle participer au développement de plateformes d'échange vie associative, bénévolat, journées citoyennes, développement durable...

Pilotage du schéma de mutualisation des services

Le schéma de mutualisation fera l'objet, comme pour la démarche de création de la Communauté urbaine, d'un pilotage de la part des élus de l'agglomération. Ce pilotage sera assuré par un lieu de décision : le Conseil communautaire, un lieu d'orientations : la commission permanente comprenant tous les Maires et les Vice-Présidents, un lieu de proposition : un groupe de pilotage présidé par le Président ou la 1ère vice-présidente, la vice-présidente aux Ressources Humaines et composé de Maires et de vice-présidents ; un groupe technique de suivi composé de directeurs généraux de service de communes de strates différentes et de directeurs communautaires de services opérationnels et de ressources.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.
Il convient donc que la ville d'Angers se prononce sur ce projet de schéma de mutualisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Donne un avis favorable au projet de de schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole

Benoît PILET : Oui, je vous propose d'émettre un avis sur ce schéma qui doit maintenant être présenté tous les ans, de manière à optimiser les services et être efficients au niveau de la structuration de nos différentes directions, puisqu'aujourd'hui 15% des agents sont mutualisés, de manière à ce que nous puissions travailler en transversalité au maximum, et nous demandons à continuer cette démarche.

Monsieur le Maire : Très bien. Il me semble que ce rapport a été voté à l'unanimité au sein d'Angers Loire Métropole.

La parole est à ceux qui le souhaitent. Qui demande la parole ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je ne devais pas être au Conseil de communauté, si cela a été voté à l'unanimité, ou en tout cas j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les questions d'emploi à deux reprises sur les Débats d'Orientations Budgétaires, à la fois dans cette enceinte ainsi qu'à la Communauté urbaine. Je le dis pour ceux qui ne sont pas élus à la Communauté urbaine.

De mon point de vue, cette délibération est la mise en œuvre de la contraction des dépenses de personnel que j'ai évoquées ce soir encore, lors du débat sur le budget. Pilotée par l'objectif de réduction des dépenses de personnel, c'est un guide sur la façon de supprimer des emplois territoriaux, en tout cas je le crains.

Et je le note, pour ceux d'entre nous qui ne sont pas élus à la Communauté urbaine, encore une fois, en plus des emplois supprimés à la Ville dont nous avons parlé il y a un mois, il y aura également des suppressions de postes à Angers Loire Métropole, en tout cas c'est ce qui m'a été dit. Il y aura des non-renouvellements de départs à la retraite. En cohérence avec mon discours précédent, je ne peux donc évidemment pas le voter. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PAGANO. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui, chers collègues, nous voulons saisir l'occasion de cette délibération, qui fait référence à un moment à la communication, de façon allusive d'ailleurs, pour revenir sur le climat qui règne au sein de la Direction de la Communication concernée par la révision générale des politiques publiques.

Nous avons jusqu'ici conservé le silence sur ce dossier, estimant qu'il était trop tôt pour nous exprimer et parce que, bien entendu, nous manquions d'informations pour appréhender ce problème. Ces problèmes sont désormais publics. Alors, nous savons que la situation difficile de ce service était connue de votre majorité, déjà depuis plusieurs mois, avant que la presse ne se fasse l'écho des troubles dans ce service.

Nous estimons ne pas pouvoir rester insensibles au malaise persistant de bon nombre d'agents de ce service, et le fait que ce service ait déjà connu des problèmes par le passé n'en fait pas pour autant un sujet mineur. Nous voulons donc savoir ce soir ce que vous avez décidé.

Monsieur BÉCHU, vous aviez indiqué il y a un mois, je vous cite, qu'il y avait "matière à clarification sur un ou deux sujets" et que "des décisions seraient prises dans les prochains jours". Où en sommes-nous ? À titre de comparaison, nous observons que le 22 septembre 2015 Monsieur FOUQUET disait dans Ouest-France, et je le cite : "Nous avons été confrontés à des problèmes de la part d'un certain nombre d'agents qui sont venus nous dire qu'ils ne pouvaient pas continuer dans cette ambiance, et nous les avons écoutés".

Et en même temps, dans la même interview, il qualifie Madame Ariane JAMES-SARAZIN, directrice des musées, je le cite : « C'est une directrice des musées brillante, dynamique, et charismatique ». Pourtant, de fait, elle a été débarquée à cause de lourds problèmes relationnels. Alors, nous ne doutons pas que Monsieur GINTRAND soit lui aussi brillant, dynamique et charismatique, mais dans ce cas, expliquez-nous pourquoi ce qui vaut pour la Direction des Musées ne vaut pas pour la Direction Communication. J'oserai une question : la souffrance des agents est-elle moindre à vos yeux ?

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, nous allons procéder en deux temps.

Je vais d'abord faire voter le rapport, puis ensuite je vous répondrais. Monsieur PAGANO, je vous confirme que vous l'avez voté à la Communauté urbaine, je vous invite donc à être plus attentif aux délégations de vote que vous donnez aux uns et aux autres, parce que je crois effectivement me souvenir que vous n'étiez pas présent, mais au compte-rendu du Conseil de la Communauté urbaine, vous avez voté ce rapport. Bon. C'est une réalité factuelle.

J'ajoute que ce rapport est une obligation depuis ce mandat. C'est une nouveauté qui a été décidée par l'actuel gouvernement. Je le dis de manière claire : il y a une obligation pour toutes les collectivités de présenter un schéma de mutualisation. Et, au risque de vous choquer, cela ne me choque pas que nous ayons l'obligation de présenter un plan de mutualisation.

C'est même une forme de respect, par rapport aux agents, d'expliquer les logiques dans lesquelles nous nous trouvons, ainsi que les perspectives, et cela clarifie ce qui pourrait parfois relever, et je reprends un terme que j'ai entendu plus tôt ce soir, d'une forme de débudgétisation qui ne dirait pas son nom si nous n'avions pas ce type de document.

Cela participe à la clarté du débat public et à la clarté des orientations en matière de Ressources Humaines. Mes chers collègues, je vous invite à émettre le même vote que celui qui a été émis à l'unanimité par la Communauté urbaine et à suivre l'exemple du conseiller communautaire PAGANO dans son vote d'il y a quelques semaines.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-134 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 1, M. Alain PAGANO.

Je vous remercie. Très bien.

Monsieur TAILLEFAIT, je vous apporte plusieurs éléments de réponse. D'abord, je vous le dis avec beaucoup de tranquillité, je ne considère pas que le Conseil Municipal soit nécessairement le lieu le plus approprié pour évoquer de manière nominative des agents publics, quels qu'ils soient. Je vous le dis ici aussi avec la plus grande clarté, j'aurais compris de la part de qui que ce soit dans votre groupe qu'il y ait une demande de rendez-vous pour avoir des explications et pour que nous puissions échanger sur ces questions personnelles. Si ensuite ces explications ne vous avaient pas convaincu, nous aurions pu avoir un débat public.

Néanmoins, je ne me déroberai pas par rapport au sujet que vous avez évoqué, mais je vous demande vraiment, pour l'avenir, que nous évitions ce mélange des genres, parce que je considère que nous ne pouvons pas placer exactement sur le même plan un agent de la fonction publique, qui est lié et tenu par un devoir de réserve, avec un élu qui a fait le choix de s'exposer et de s'engager publiquement. C'est la première chose.

La deuxième chose c'est que je trouve d'autant plus complexe de répondre à votre sujet que vous n'évoquez non pas un, mais deux agents, deux situations, et que j'ai évidemment beaucoup de confiance dans mes adjoints, mais à aucun moment, quand Alain FOUQUET s'exprime sur le cas d'une directrice de musées, il ne fait de parallèle avec ce qui se passe par ailleurs. Je pense de surcroît que cela n'a pas de sens a posteriori de positionner les choses de cette manière, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que nous avons été amenés à prendre un certain nombre de décisions concernant des directeurs ou des agents et qu'il serait désagréable de pointer, d'expliquer, ou de demander une autorisation de licenciement, comme nous avons pu le faire pour un certain nombre de cadres, de manière publique, en donnant le nom, le prénom, et les raisons précises pour lesquelles nous prenons telle ou telle décision.

Ensuite, parce qu'à mes yeux, un agent peut avoir, à un moment, une difficulté de servir dans une collectivité. Si nous rendons publique la situation, nous diminuons la probabilité qu'il puisse trouver une autre collectivité derrière, et cela ne participe donc pas nécessairement à un accompagnement digne de gens qui ont pu servir, à un titre ou à un autre.

Je ne reviendrai pas sur le cas de Madame JAMES-SARAZIN. Nous n'avons pas participé à son recrutement. Il y a eu un certain nombre de choses qui nous sont remontées pendant la période et des choses qui se sont tendues, mais encore une fois, je ne veux pas revenir sur ce sujet et je lui souhaite plein succès dans les fonctions qui sont les siennes. Je ne hiérarchise pas les souffrances. Quand nous sommes arrivés dans cette collectivité, un service composé de 80 personnes, la moitié du personnel était suivie par la médecine du travail. 50% des effectifs. Et je n'ai pas fait de conférence de presse. Nous n'avons pas pointé une responsabilité politique particulière.

Quand nous avons été amenés à prendre des décisions, peut-être qu'elles auraient été celles qu'une nouvelle équipe aurait prises en découvrant la situation laissée par la précédente, et, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de couleur politique, il y a aussi une question de sensibilité humaine, et même de capacité d'étonnement, parce que nous ne sommes pas habitués à la manière dont quelque chose fonctionne et que nous découvrons les choses.

Par le passé, le Service de la Communication est celui qui a connu le turn-over le plus élevé de la collectivité en termes de directeur. Vous seriez sans doute surpris de lire aujourd'hui des tracts, peu de temps avant la fin du précédent mandat, émis par une intersyndicale globale, dénonçant des méthodes inhumaines, une absence de capacité de management, et des propos extrêmement durs, ici aussi, par rapport à la manière dont les choses fonctionnent. C'est la première chose.

Ensuite, il est vrai que les choses sont sans doute plus simples à gérer quand les budgets augmentent que quand ils diminuent, et au cours de la période écoulée, nous n'avons pas maintenu les choses en l'état puisque nous avons diminué le budget de la Communication. Nous l'avons fait à plusieurs titres. Je tiens d'abord à vous rappeler que nous avons fusionné le magazine de la Ville et d'Angers Loire Métropole, ce qui a évidemment entraîné un certain nombre de changements.

Cela représente près de 200 000 euros d'économie pour les Angevins, et c'est 16 millions de pages qui ne sont désormais plus imprimées. Mais, de manière plus générale, dans ce service dont les effectifs étaient nombreux quand nous les comparions à des collectivités de même strate, nous avons également fait en sorte de regarder si nous ne pouvions pas être en capacité de faire aussi bien avec moins, parce que j'ai entendu tout à l'heure ce qu'étaient vos propos sur la nécessité du service public rendu aux Angevins.

La communication participe de la nécessité de partager les choix qui sont ceux de la Municipalité. Je ne note pas que vous vous soyez ému d'une réduction du nombre d'équivalents temps plein dans ce service, et nous considérons qu'une partie des moyens qui était consacrée par le passé pouvait parfois relever d'une forme, non seulement d'information, mais de communication avantageuse de ce qu'était l'action de la Municipalité précédente.

Maintenant, nous en arrivons à la situation en question. Une lettre anonyme, que je déplore de ne pas avoir reçue, a été envoyée à la presse qui a décidé de titrer et d'en faire un certain nombre de papiers, avec des choses qui relèvent clairement de la diffamation et pour lesquelles le directeur de la Communication a demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle qui est due aux collaborateurs, compte tenu des allégations qui étaient évoquées dans ce courrier.

Ce courrier anonyme fait suite à la volonté, de notre part, au-delà des ajustements budgétaires, de moraliser un certain nombre de choses. Et quand nous avons des prestataires qui reviennent de manière régulière et qui travaillent pour le compte de la Ville, parfois avec des formes de commandes qui sont suffisamment légères pour être en dessous des seuils de marchés publics, et qu'il y a d'éventuels liens entre des fonctionnaires de la collectivité et des prestataires externes, et je ne parle pas de choses qui datent de ces derniers mois, cela soulève des questions. Cela nous a amenés à souhaiter qu'il y ait des clarifications dans un certain nombre d'attributions.

Est-ce que cela explique le fait que comme par hasard, quelques jours plus tard, il y ait une lettre anonyme qui mette en cause la probité du Directeur de la Communication ? Je n'en sais rien, mais je serais heureux de partager avec vous une partie des informations que je suis en train de vous donner, en m'astreignant moi-même à la règle, que je vous ai demandé de respecter tout à l'heure, qui est de ne citer ni nom, ni prénom, dans cet exercice. Je vais un peu plus loin.

Finalement, au sujet de la nature de ce qui était reproché au Directeur de la Communication, il y avait deux types de critiques : une sur les méthodes de management et l'autre sur la charge de travail demandée aux agents. Quand je lis dans ce qui était inscrit dans cette lettre anonyme qu'il était demandé qu'il n'y ait pas plus de la moitié du service qui prenne sa pause café en même temps, je vous avoue que j'ai du mal à considérer que nous sommes dans un management maltraitant et que, très concrètement, le fait de demander aux agents de travailler, pendant le temps où ils sont présents à la mairie, relève de l'obligation la plus élémentaire qui soit. Sur ce sujet, il y a des critiques qui me semblent mal venues.

Ensuite, nous avons mélangé beaucoup de choses et nous avons fait en sorte sur ce sujet d'évoquer le principe d'une marque de vêtements qui avait été lancée, sans que ce Directeur n'aie d'ailleurs de lien capitalistique avec cette marque qui a totalisé un chiffre d'affaires extrêmement inférieur à celui du plafond autorisé pour un auto-entrepreneur au titre de l'année 2015, pour que les choses soient plus claires, et sans lien capitalistique posant la moindre difficulté. Nous en sommes ensuite arrivés à des choses totalement extravagantes, comme quoi en gros si nous avons le Tour de France à Angers, c'est parce que ce Directeur de la Communication est un ancien champion olympique aux Jeux Paralympiques d'Atlanta.

Très honnêtement, quelles que soient ses qualités, j'ai le regret de vous dire que la part de responsabilité dans l'attribution d'une étape du Tour de France peut difficilement être liée à notre Directeur de la Communication, compte tenu de la complexité des circuits de décisions qui amènent à ce type de décision.

En revanche, je considère que pointer le fait qu'un agent de la collectivité souhaitait lancer une activité professionnelle à l'extérieur de la collectivité, en sus de ses heures de travail, était de nature à pouvoir jeter une forme de suspicion.
Cet agent a démissionné de la collectivité territoriale, et cette démission est effective à compter du 1er avril, puisqu'il y avait un délai minimum par rapport à la date à laquelle il nous remettait sa décision et la date à laquelle sa démission devenait effective. Voilà ce que je peux dire pour ce qui concerne la collectivité.

Concernant les autres éléments qui, pour un certain nombre, compte tenu des éléments qui sont en ma possession, me semblent relever clairement de la diffamation, ce n'est pas à moi qu'il appartient de défendre des choses qui ne sont pas sous ma responsabilité. Pour la responsabilité qui est la mienne vis-à-vis du personnel, je dis que sur la ligne managériale nous serons évidemment vigilants, et que la nature des faits qui nous ont été rapportés, par le biais des articles de presse issus d'une lettre anonyme, ne me semble pas être de nature à devoir prendre des décisions ou à retirer ma confiance au Directeur de la Communication.

Au sujet de l'éventuelle confusion des genres entre un agent de la collectivité et l'extérieur, les choses sont claires, elles ont été tranchées, et elles sont d'ores et déjà effectives compte tenu des quelques jours de

congés qui précèdent la démission de l'agent en question. J'aurais aimé que la même attention puisse éventuellement être portée, par le passé, à des faits dont je ne dis pas que la précédente majorité avait connaissance, puisqu'il y avait peut-être pas eu une lettre anonyme envoyée à la presse sur un certain nombre de choses. Je dis simplement qu'il n'y aura pas d'application de la morale à géométrie variable sur les éventuels engagements des agents des collectivités, en plus de leur temps de travail.

Voilà les éléments très clairs que je peux vous apporter ce soir, mais en vous renouvelant la disponibilité qui est la mienne sur des sujets individuels à ce que nous ayons peut-être, d'abord, un temps d'entretien. Ensuite, si vous considérez qu'il y a matière à scandale ou à aller exprimer des choses de manière publique, vous aurez tout le loisir de le faire. Je le dis sans esprit polémique, juste par rapport à l'avenir. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer. Il n'y a évidemment pas de délibération sur ce point, et je vous propose donc que nous puissions prolonger l'examen de l'ordre du jour de ce soir. Nous avançons.

Monsieur PILET, nous avons évoqué le schéma de mutualisation. Nous en arrivons à la télévision et à la cession des parts. Monsieur CAPUS.

Délibération n° DEL-2016-135

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Angers Loire Télévision - Cession de parts - Modification du capital et prorogation de l'avenant n°1

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Le CSA a donné son accord au projet de reprise d'Angers Loire Télévision par M. Said Chabane.

Il convient donc de prendre acte de cette autorisation et de modifier la participation au capital social d'Angers Loire Télévision des actionnaires Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, et des SEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme.

Pour mémoire il est rappelé que le capital social initial de la SEML Angers Loire Télévision est de 400 000 € soit 4 000 actions de 100 €.

Il est proposé que la Ville d'Angers (ainsi qu'Angers Loire Métropole) procède à la cession de la totalité de ses actions au profit de la SARL Financière Le Buron.

Actuellement la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole détiennent chacune mille cent quarante (1140) actions, pour une valeur de 43 168 € au regard du rapport d'évaluation daté du 30 janvier 2016 et réalisé par le Cabinet comptable Lechevestrier.

Il est également proposé que la Ville d'Angers autorise les membres du CA des SEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme à voter la cession des parts à la société Financière Le Buron, qu'elles détiennent au sein du capital social de la SEML Angers Loire Télévision :

- la SEML Angers Expo Congres qui détient cent soixante quinze (175) actions.
- la SEML Angers Loire Tourisme qui détient deux cent cinq (205) actions.

La Ville d'Angers, la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, la société Angers Expo Congres et la société Angers Loire Tourisme n'occuperont donc plus de mandat social au sein de la société Angers Loire Télévision.

Ainsi, le capital de la société Angers Loire Télévision, après lesdites cessions, serait réparti ainsi qu'il suit :

- Société Financière Le Buron	2660 actions
- SA Angers Sco	400 actions
- SA Loire Télé	200 actions
- Harmonie Mutuelle	50 actions
- UFAB 49	50 actions
- SA Boucherie Groupe	100 actions
- SAS Le Grenier à Pain Holding	100 actions
- Association des Sports de Glisse d'Angers (ASGA)	50 actions
- Association Angers Noyant Handball Club	50 actions
- SARL V.O Production	20 actions
- SARL Radical Production	75 actions
- SARL O Spectacles	75 actions
- SARL Placardstyl8	10 actions
- Sarl Hémisphère Sud	10 actions

- Le Jardin des Saveurs	10 actions
- SARL LP2G	10 actions
- SAS Charpente Menuiserie Rousseau	10 actions
- SARL Techno Gaz Maintenance	10 actions
- SARL Paula (Détente)	10 actions
- Schaupp et Hardy Courtage	10 actions
- Angers Action Automobile (Nissan Angers)	10 actions
- Ital Auto 49 (Fiat Angers)	10 actions
- Conseil Gestion Formation (CGF)	10 actions
- Bruno David Assurances (Allianz)	10 actions
- Explisys SAS	10 actions
- Classpeople (Empreinte Moi)	10 actions
- Anjou Basket Club Angers (ABC)	10 actions
- Val de Loire Automobile (Volvo Angers)	10 actions
- Atmos Angers (Atmos Propreté)	10 actions

L'avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens approuvé en Conseil municipal du 18 décembre 2015 est prorogé jusqu'à la cession effective des parts.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Approuve la cession des 1140 actions de la Ville d'Angers (et d'Angers Loire Métropole) du capital social d'Angers Loire Télévision à la SARL Financière Le Buron pour un montant total de 43 168 €

Autorise les membres du CA d'Angers Expo Congrès à voter la cession des actions de la SEML au profit de la SARL Financière Le Buron

Autorise les membres du CA d'Angers Loire Tourisme à voter la cession des actions que la SEML détient au profit de la SARL Financière Le Buron

Approuve la modification de capital social de la Société Angers Loire Télévision rappelé ci-dessus

Donne tous pouvoirs au Maire ou à ses représentants pour accomplir les formalités requises en vue de ses différentes opérations, notamment pour signer tout document afférent aux cessions envisagées.

Proroge l'avenant n°1 jusqu'à la cession effective des parts.

Emmanuel CAPUS : En l'absence de Madame LEBLANC, mes chers collègues, comme vous le savez, le CSA a donné son accord au projet de reprise d'Angers Loire Télévision par Monsieur Saïd CHABANE.

Il vous est donc proposé trois choses : d'approuver la cession des 1 140 actions du capital social d'Angers Loire Télévision à la SARL Financière Le Buron, société financière de Monsieur CHABANE, pour un montant total de 43 168 euros.

Le deuxième objectif est d'autoriser les membres du Conseil d'Administration d'Angers Expo Congrès et d'Angers Loire Tourisme à voter la cession des actions de la SEM au profit de la SARL financière Le Buron. Le troisième objectif est de proroger l'avenant numéro 1 au contrat d'objectifs et de moyens, approuvé au Conseil Municipal du 18 décembre 2015, jusqu'à la cession effective des parts. Voilà Monsieur le Maire, l'objet de cette délibération de façon synthétique.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CAPUS. J'aurais peut-être un mot d'explication très bref pour vous dire que c'est en partie à cause de cette délibération que Madame LEBLANC ne démissionnera qu'à compter du 31 mars puisque, compte tenu du fait qu'elle présidait au moins une structure qui doit encore avoir sa présidente pour pouvoir délibérer sur la cession, elle a accepté de décaler de quelques jours sa démission.

Si elle avait démissionné, et notamment de sa responsabilité à la SEM Angers Expo Congrès, nous n'aurions pas pu effectuer dans des conditions valables la tenue du Conseil d'Administration permettant la cession des parts et la reprise à la date la plus précoce par rapport aux décisions prises par le CSA. Voilà le petit mot d'explication que je voulais vous donner à la suite des propos tenus par Catherine LEBLANC lors du dernier Conseil Municipal, et que vous puissiez vous étonner qu'elle soit encore rapporteur de la délibération de ce soir.

C'est donc à son corps défendant qu'elle a accepté de prolonger de quelques jours sa mission. La parole est maintenant à Alain PAGANO puisqu'il me la demande.

Alain PAGANO : Puisque la ligne officielle de la majorité est de suivre le conseiller communautaire PAGANO, je vais vous inviter à ne pas voter cette délibération, comme je l'avais fait à la Communauté urbaine.

Il ne s'agit pas tellement du fait que je sois contre la cession de parts, mais j'avais posé la question au Président de cette collectivité territoriale des conséquences sur l'emploi et j'avais souhaité que nous soyons attentifs, soit dans la cession des parts, soit dans les subventions à venir, à ce qu'il y ait une conditionnalité des aides versées en fonction du maintien de l'emploi, et la réponse ne m'avait pas satisfait. Je n'avais donc pas voté pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PAGANO. Je vous entends. Ce que je peux dire de manière très claire, c'est qu'il s'agit d'une question de choix et d'arbitrage.

Et je vais vous dire, je ne suis pas loin de penser que si vous aviez été à ma place, peut-être pas vous en tant que Maire, mais un de vos colistiers, vous auriez rapidement fait l'arbitrage suivant : 700 000 euros pour 7 emplois.

Si en économisant 400 000 euros pour nos collectivités, nous en préservons 5, c'est autant de moyens que nous ne sommes pas directement obligés de retirer de services publics pour lesquels il n'y a pas d'alternative. C'est la réalité des choses. Et je pense que faire objectivement 200 000 euros d'économies par an à la Ville, et la même somme à Angers Loire Métropole, concernant le fonctionnement d'une télévision, dès lors que nous avons un privé qui est d'accord pour reprendre, je vais vous dire mon souhait, c'est qu'il puisse faire en sorte d'aller chercher les recettes qui lui permettront de recréer les emplois en question. Mais pour cela, il faut bien que nous soyons aussi dans une optique qui consiste à choisir un repreneur.

Les autres alternatives étaient la disparition de ces emplois. Et je considère qu'encore une fois, diminuer de plus de moitié la subvention en préservant 5 des 7 emplois, c'est peut-être au-delà de ce que nous pouvions

imaginer quand nous avions lancé le projet de reprise qui avait suscité des doutes légitimes de ceux qui disaient : "Est-ce que ce n'est pas l'annonce de la disparition de la télé ?".

Je crois que nous présentons ce soir un plan qui est le meilleur possible, et je le dis par rapport à ce que je constate ailleurs. Ce n'est absolument pas un satisfecit pour la majorité que je conduis, encore moins pour mon action, qui s'est bornée dans cette affaire à vous présenter une délibération. Le reste a été extrêmement bien géré par les uns et les autres.

Je vous invite donc, comme je l'ai fait au sein de la Communauté urbaine, à voter au contraire un dispositif qui va permettre d'économiser 400 00 euros d'argent des contribuables, et dans le même temps, de pouvoir préserver cet argent à destination d'autres missions qui relèvent davantage du service public que le financement d'une télévision.

Dans ces conditions, je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-135 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.
N'a pas pris part au vote: M. Benoit PILET.

Mes chers collègues, je vous remercie pour cette approbation. Et je remercie singulièrement Benoît PILET qui devra donc abandonner sa responsabilité à la tête de la télévision quand tout sera consommé. Et je comprends qu'Alain PAGANO regrette cette perte de responsabilité de la part de Benoît PILET.

Vous avez un deuxième dossier, Monsieur CAPUS.

Délibération n° DEL-2016-136

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

- Collège David d'Angers
  Accueil d'élèves américains
  Du 06 mars au 04 avril 2016 ..... 150 €

- Cité scolaire Auguste et Jean Renoir
  Accueil d'élèves anglais
  Mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Sacré Cœur
  Accueil d'élèves polonais
  Du 29 mars au 02 avril 2016 ..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
  Accueil d'élèves américains
  Du 23 au 29 mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
  Accueil d'élèves polonais
  Mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
  Accueil d'élèves suédois
  Du 14 au 20 mars 2016 ..... 150 €

- Lycée Sainte Agnès
  Accueil d'élèves irlandais
  Du 16 au 29 mars 2016 ..... 150 €

- Lycée David d'Angers
  Accueil d'élèves italiens
  Du 13 au 21 mars 2016 ..... 150 €

- Collège Claude Debussy
  Séjour à Cardiff (Pays de Galles) du 28 mars au 02 avril 2016
  2 classes (49 élèves dont 12 boursiers) ..... 440 €

- Collège Saint Jean de la Barre
Séjour à Barcelone (Espagne) du 21 au 26 mars 2016
2 classes (52 élèves dont 16 boursiers) ..... 520 €

- Lycée Sainte Agnès
Séjour en Autriche du 18 au 25 mars 2016
1 classe (24 élèves dont 3 boursiers) ..... 160 €

- Lycée Sainte Agnès
Séjour au Japon du 07 au 18 avril 2016
1 classe (24 élèves dont 1 boursier) ..... 740 €

- Lycée Sainte Agnès
Séjour en Inde du 1er au 30 avril 2016
1 classe (3 élèves) ..... 183 €

- Lycée Joachim du Bellay
Séjour à Berlin (Allemagne) du 21 au 26 mars 2016
2 classes (49 élèves dont 4 boursiers) ..... 280 €

- Lycée David d'Angers
Séjour à Cracovie (Pologne) du 27 mars au 03 avril 2016
3 classes (62 élèves dont 6 boursiers) ..... 420 €

- Lycée Jean Moulin
Séjour à Cracovie (Pologne) du 21 au 25 mars 2016
2 classes (31 élèves dont 3 boursiers) ..... 260 €

TOTAL 4 203 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 4 203 €, détaillé comme suit :

- 150 € au Collège David d'Angers
- 150 € à la Cité scolaire Auguste et Jean Renoir
- 150 € au Lycée Sacré Cœur
- 1 683 € au Lycée Sainte Agnès
- 570 € au Lycée David d'Angers
- 440 € au Collège Claude Debussy
- 520 € au Collège Saint Jean de la Barre
- 280 € au Lycée Joachim du Bellay
- 260 € au Lycée Jean Moulin

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Emmanuel CAPUS : La délibération suivante concerne l'attribution de subventions pour l'accueil et les déplacements de groupes scolaires. Vous avez le détail des différents groupes scolaires qui sont visés. Le total représente 4 203 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il y en a une. Je vous remercie.

Subvention d'investissement à Terra Botanica.

Délibération n° DEL-2016-136 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.
1 abstention : M. Alain PAGANO

Délibération n° DEL-2016-137

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Terra Botanica - Subvention d'investissement - Convention

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Élément constitutif structurant du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Végépolys », le parc Terra Botanica a été créé pour promouvoir l'image de la filière végétale angevine et contribuer au développement touristique du territoire départemental.

Une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), dénommée Terra Botanica a gérée le parc par une convention d'affermage conclue, dans le cadre d'une délégation de service public.

Compte tenu de l'évolution du contexte économique, et pour mieux répondre à la mission d'intérêt général que revêt le parc Terra Botanica, la société anonyme d'économie mixte locale a été remplacée par le Groupement d'Intérêt Public « Terra Botanica » par arrêté préfectoral du 10 février 2015.
Lors de sa constitution, le groupement a projeté, sur 3 ans (2015-2016-2017), la réalisation d'investissements pour lesquels les membres du GIP sont amenés à verser des subventions d'équipement dédiées avec le double objectif de :

- remettre à niveau un certain nombre d'équipements,
- renouveler progressivement l'offre et apporter un effet « nouveauté » pour faire revenir les visiteurs.

Pour 2016, le montant des investissements programmés est de 1.5 M€ HT. La déclinaison plus concrète de ce programme d'investissements est la suivante :

- ✓ Une intervention sur la partie restauration du parc,
- ✓ Un nouveau spectacle sur les grandes explorations,
- ✓ Des nouveautés (arbre musical, cabanes à quizz, potager de Terra Botanica, ferme des petits animaux),
- ✓ Une nouvelle scénographie sur les climats extrêmes.

La participation attendue de la Ville d'Angers est de 48 % de ces dépenses soit 720 000 € pour l'année 2016 (contre 960 000 € pour l'année 2015).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'investissement de 720 000 €uros au GIP Terra Botanica sur les crédits votés au compte 204-182

Approuve la convention d'attribution correspondante

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant

Emmanuel CAPUS : Pour la délibération suivante, il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention de 720 000 euros au GIP Terra Botanica, conformément au plan triennal qui a été adopté l'année dernière.

Comme vous le constaterez, cette subvention est en diminution de 30% par rapport à l'année précédente, puisqu'elle est de 720 000 euros contre 960 000 euros pour l'année 2015.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Fatimata AMY.

Fatimata AMY : Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais juste expliquer, comme vous devez vous y attendre, que notre groupe votera contre cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame AMY. Nous nous y attendions. Je veux simplement me réjouir avec vous.

Je ne sais pas si certains d'entre vous y ont participé, mais en tout cas l'initiative qu'a pris le directeur de Terra Botanica pour "Les Printemps de Terra" qui ont accueilli 30 000 personnes ce week-end à l'occasion du premier vide-jardin qui était organisé, a remporté un franc succès, malgré une mauvaise météo.

C'est de bon augure par rapport à une pré-saison qui s'annonce plutôt bien, me dit-on. Mes chers collègues, je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-137 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Il en est ainsi décidé.
Mes chers collègues, nous passons à la délibération sur la 4ème Édition des Confluences Pénales.

Délibération n° DEL-2016-138

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

4° Edition des Confluences Pénales de l'Ouest : Colloque "Justice et Objets Connectés" - Subvention

Rapporteur :Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Pour sa quatrième édition, l'Association Confluences Pénales de l'Ouest va s'intéresser aux rapports entre la Justice et les Objets Connectés car ils constituent de plus en plus des éléments de preuve incontournables dans les enquêtes et les procès.

L'Association Confluences Pénales de l'Ouest organise un colloque sur ce thème le 31 mars au Centre de Congrès et le 1er avril à la Cité de l'Objet Connecté. Il réunira, autour de plusieurs tables-rondes, des avocats, des magistrats, des universitaires et des enquêteurs, ainsi que des personnalités du monde économique régional et national concernés par l'objet connecté.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 500 €, afin de financer une partie des prestations logistiques indispensables au bon déroulement de cette manifestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 500 € à l'Association Confluences Pénales de l'Ouest,

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, article 6574.

Emmanuel CAPUS : Oui, comme vous le disiez Monsieur le Maire, il s'agit de la 4ème Édition des Confluences Pénales. Celle-ci va cette année s'intéresser davantage au rapport entre la justice et les objets connectés. Elle aura donc lieu du 31 mars au 1er avril au Centre des Congrès d'Angers.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-138 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Merci Monsieur CAPUS.

Madame BEHRE-ROBINSON, vous avez un dossier qui concerne une demande de subvention.

Délibération n° DEL-2016-139

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Médiation urbaine - Service des Correspondants de Nuit - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a approuvé, lors du Conseil Municipal du 29 juin 2015, la mise en place d'un service de médiation urbaine de nuit sur les quartiers de la Roseraie, Belle-Beille, Monplaisir et les ilots Grand Pigeon, Savary, Olivier Giran et Saint-Exupéry pour l'année 2016.

Le constat des besoins de médiation et de lien social dans les quartiers étant partagé avec les bailleurs sociaux, un groupement de commandes a été conclu pour la durée du marché avec Angers Loire Habitat, Immobilière Podeliha, SOCLOVA et Logi-Ouest. Le marché a été attribué à la Régie de Quartiers d'Angers.

La Ville d'Angers, en sa qualité de coordinatrice dudit groupement, procède aux demandes de subventions et reçoit les crédits alloués au service des Correspondants de Nuit.

L'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut financer des programmes d'actions pour améliorer la tranquillité publique. Une demande de subvention va donc lui être adressée. En cas d'octroi, une convention sera signée entre la Ville et la Préfecture de Maine-et-Loire – Pôle Sécurité Intérieure, chargée de gérer les fonds du FIPD.

Dans le cadre du marché des Correspondants de Nuit au titre de l'année 2016, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à solliciter une subvention et en cas d'octroi à signer la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de subvention et à sa régularisation,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention entre la Ville d'Angers et la Préfecture de Maine-et-Loire et accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à sa régularisation,

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, dans le cadre de la reconduction des actions de médiation urbaine avec le Service des Correspondants de Nuit, je vous

propose d'adresser une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Nous avons reconduit le marché pour un montant de 468 410 euros, donc de prévention, et la demande du FIPD s'élève à 30 000 euros.

Monsieur le Maire : C'est raisonnable.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Comme toujours.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur cette demande de subvention ?

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-139 : le Conseil Adopte à l'unanimité

La deuxième demande de subvention, porte cette fois dans le cadre du déploiement du réseau de vidéo protection.

Délibération n° DEL-2016-140

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Déploiement du système de Vidéo protection - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2014 a prévu, à partir de 2015, le déploiement d'un système de vidéo protection sur l'ensemble des quartiers de la Ville d'Angers.

Ce développement permettra d'améliorer la prévention en matière d'atteinte aux biens et aux personnes et d'accompagner les forces de l'ordre dans leurs interventions et dans la résolution des enquêtes.

Pour l'année 2016, il est prévu de déployer seize nouveaux sites, ce qui correspond à quarante et une caméras supplémentaires.

Les projets de vidéo protection font partie d'un programme d'actions qui constitue en 2016 une orientation prioritaire du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance.

Le projet de déploiement du système de vidéo protection de la Ville d'Angers comprend des investissements susceptibles d'être éligibles au fonds.

En cas d'octroi, une convention sera signée entre la Ville d'Angers et la Préfecture de Maine-et-Loire - Pôle Sécurité Intérieure, chargée de gérer les fonds du FIPD.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter une subvention auprès du FIPD au titre de l'année 2016 et, le cas échéant, à signer la convention avec la Préfecture de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de subvention auprès du FIPD et à sa régularisation,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention entre la Ville d'Angers et la Préfecture de Maine-et-Loire et accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à sa régularisation,

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Le montant de la subvention sollicitée est de 88 868 euros et 69 centimes pour le déploiement de 16 nouveaux sites, c'est-à-dire 41 caméras supplémentaires.

Monsieur le Maire : Merci Madame BEHRE-ROBINSON. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Je voudrais juste préciser que comme vous devez vous y attendre, nous voterons contre cette délibération et la poursuite de ces développements.

Nous ne reprenons pas le débat que nous avons déjà eu. Nous avons bien vu qu'il s'agissait d'une avance de subvention, néanmoins, c'est au service de la poursuite d'un déploiement. Nous nous sommes déjà exprimés sur ce que nous pensions de ce type d'orientation politique. Voilà.

Monsieur le Maire : Je l'entends. J'ai quand même deux regrets, je vous le dis. Concernant une demande de subvention, même si nous ne partageons pas la finalité, souhaiter que la facture soit au final moindre pour les Angevins, même quand il y avait un désaccord, de mémoire, il y avait généralement une unanimité sur les demandes de subventions.

Surtout quand elles s'adressent à un gouvernement qui sera ensuite, à priori, amené à prendre une décision et que, pour l'essentiel d'entre vous, pour ne pas dire tous, vous avez activement soutenu pour qu'il soit là où il est.

C'est donc une double preuve de défiance à la fois vis-à-vis des finances et vis-à-vis du gouvernement. Je le dirai à Monsieur CAZENEUVE, vous allez avoir des problèmes. Faites attention. Très bien. Mes chers collègues, je vous propose que nous passions au vote.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-140 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Il en est ainsi décidé.

Nous en arrivons à l'acquisition d'équipement pour la sécurité et la prévention.

Délibération n° DEL-2016-141

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Acquisition d'équipement pour la sécurité et la prévention - Autorisation de signature du lot n° 1

Rapporteur :Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Le marché public, divisé en 5 lots, a pour objet l'acquisition d'équipements pour la sécurité et la prévention. La Ville d'Angers a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 3°al. et 57 à 59 du Code des marchés publics. Le marché est à bons de commande avec minimum, sans maximum et un opérateur économique. Il suit les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

A titre indicatif, la consultation est décomposée en 5 lots et le montant minimum des commandes pour la durée initiale du marché de 1 an est de :

Lot	*Désignation*	*Montant minimum annuel en HT*
01	Uniformes et accessoires	20 000,00 €
02	Chaussures d'intervention	6 250,00 €
03	Equipement de sécurité	3 125,00 €
04	Equipement VTT	2 100,00 €
05	Equipement équestre	1 250,00 €

Les lots 03, 04 et 05 ont été passés selon une procédure adaptée, distincte dans la consultation ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 27-III du Code des marchés publics.

Les lots 02, 03 et 05 ont été notifiés auprès de la société GK PROFESSIONNAL et le lot 04 a été attribué à la société INTERSPORT. Il sera fait application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées pour chaque lot.

Le lot 01 a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 16 octobre 2015 car les offres ne répondaient pas aux obligations du marché et la CAO a décidé de relancer la consultation en appel d'offres ouvert sans clause d'insertion professionnelle.

La commission d'appel d'offres du 1er mars 2016 a décidé :

- d'attribuer le lot 01 à la société GK PROFESSIONAL, par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. A titre indicatif, le montant issu de la simulation de commandes pour un an est de 31 083 € H.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 01 mars 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer le marché avec la société GK PROFESSIONAL pour le lot 01 portant sur l'acquisition d'équipement pour la sécurité et la prévention, pour lequel il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées, et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 011, article 60636.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Il s'agit du dernier lot qui n'avait pu être attribué, et cette fois-ci le marché est attribué à l'UC GECA Professional. Il s'agit du lot pour l'acquisition d'équipement, notamment de tenues pour les policiers et nos ASVP.

Monsieur le Maire : Merci Madame BEHRE-ROBINSON. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je soumets ce rapport à vos suffrages.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-141 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Monsieur VERCHÈRE, nous en arrivons à vous et au Très Haut Débit.

Délibération n° DEL-2016-142

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Très Haut Débit en France - Conventions de déploiement du réseau dans les bâtiments de la Ville - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre de la politique nationale de déploiement du Très Haut Débit en France, le Commissariat Général à l'Investissement a lancé en 2010 un appel à Manifestation d'Intention d'Investissement dont l'objectif final est le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique de bout en bout (fibre optique jusqu'à l'abonné ou FttH pour Fiber to the Home) sur l'ensemble du territoire national pour doter le pays de nouvelles infrastructures numériques de pointe, en remplacement notamment des réseaux cuivre qui permettent aujourd'hui à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à un service téléphonique.

La société Orange a répondu en 2011 à cette démarche. Sa proposition a porté pour le Maine et Loire sur les territoires :

- de la Communauté d'agglomération de Cholet
- de la Ville de Saumur
- de la Communauté d'agglomération d'Angers (31 communes)

Par délibérations en date du 09 février et du 14 décembre 2015, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a autorisé la signature d'une convention multi partite entre la Préfecture de Région, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de Maine et Loire, Orange et Angers Loire Métropole afin de permettre un suivi régulier des engagements de l'opérateur Orange et de mettre en place les conditions facilitant le déploiement de ces infrastructures numériques.

Orange doit intervenir à l'intérieur des propriétés. C'est pourquoi des conventions envisageant les modalités et conditions de déploiement du réseau (installation, gestion, entretien et remplacement) au sein de l'immeuble doivent être signées entre l'opérateur et les propriétaires.

La Ville d'Angers est concernée pour les bâtiments dont elle est propriétaire.

Les frais de déploiement sont à la charge de l'opérateur Orange.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 08 mars 2016

DELIBERE

Approuve les conventions avec la société Orange envisageant les modalités et conditions de déploiement du réseau pour les bâtiments dont la Ville d'Angers est propriétaire, ainsi que les documents annexes.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci Monsieur le Maire. La délibération 39 est une convention-cadre que nous vous proposons de passer avec Orange dans le cadre de déploiement de la Fibre dans les bâtiments communaux qui ne sont pas équipés par la boucle optique.

C'est une convention qui donne toutes les conditions de ce déploiement sur nos bâtiments, et je ne reviendrai pas devant vous chaque fois.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ?

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-142 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé.
Nous avons ensuite un certain nombre d'avenants à des marchés de travaux. Nous commençons par des remplacements de menuiseries aux Grandes Maulévries.

Délibération n° DEL-2016-143

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire des Grandes Maulévries - Avenants aux marchés de travaux - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le groupe scolaire des Grandes Maulévries a été construit au début des années 60, sur le principe de grands ensembles vitrés métalliques, équipés de stores type stores bannes, sans isolation thermique et en simple vitrage.

Par délibération en date du 27 avril 2015, le Conseil Municipal a autorisé le remplacement des menuiseries extérieures et des stores associés de l'école élémentaire.

Les travaux consistent au remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries PVC et aluminium selon les configurations, avec double-vitrage et diminution partielle des surfaces vitrées pour améliorer la performance énergétique.

Les travaux sont divisés en 2 lots comprenant une tranche ferme et trois tranches conditionnelles, correspondant respectivement aux différentes parties du bâtiment : premier étage, deuxième étage, rez-de-chaussée, cages d'escalier. Les marchés ont été attribués pour un montant total de 302 316,84 € HT toutes tranches confondues.

Le lot n° 1 a été attribué à l'entreprise OUEST SERRURERIE pour un montant de 251 454,28 € HT et toutes les tranches ont été affermies. Il convient de conclure un avenant en plus et moins-value pour travaux modificatifs d'un montant total en moins-value de 13 886,60 € HT.

Le lot n° 2 a été attribué à l'entreprise CREATISS pour un montant de 50 862,56 € HT et toutes les tranches ont été affermies.

Il convient également de rectifier une erreur matérielle sur l'acte d'engagement de ces 2 lots.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 288 430,24 € HT (soit une diminution de 4,59 % des marchés initiaux).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la DEL 2015-173 du 27 avril 2015 autorisant la signature des marchés,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Approuve les avenants aux lots 1 et 2 dans le cadre du remplacement des menuiseries de l'école élémentaire des Grandes Maulévries.

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Avec l'avenant en diminution de 4,59% à la fin des travaux, sur un total de 288 430 euros hors taxes.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-143 : le Conseil Adopte à l'unanimité

VéloCité : grille tarifaire 2016.

Délibération n° DEL-2016-144

DEPLACEMENTS - Déplacements doux

VéloCité-Grille tarifaire 2016

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

VéloCité est un service de prêt de vélos gratuit. Les usagers sont responsables du vélo pendant toute la durée de leur prêt. Ainsi, en cas de vol ou de dégradations sur les vélos, l'usager paie les réparations ou le vélo si celui-ci a été volé.

Tous les ans, la grille tarifaire des prestations de réparations est actualisée en fonction du prix des pièces détachées qu'AngersMobService et Cesbron (entreprises qui entretiennent les vélos) facturent à la Ville d'Angers.

Plusieurs tarifs ont été réévalués pour 2016, aussi il convient d'approuver cette nouvelle grille.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 08 mars 2016

DELIBERE

Approuve la nouvelle grille tarifaire 2016 du service VéloCité.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 70, article 70878.

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous vous proposons d'actualiser la grille tarifaire des prix pour les prêts de vélo.

Je ne vous dirai pas comment c'est actualisé puisque nous n'avons que des prix arrondis. Pour la plupart, ils ne bougent pas. Certains sont un tout petit peu augmentés pour faire 50 centimes, d'autres baissés.

Il y a un prix qui est augmenté notoirement, il s'agit de celui des vélos volés ou des vélos hors service à 300 euros, alors qu'il était en dessous de 150 euros, parce qu'il nous paraît important que les gens se démènent pour les récupérer puisqu'ensuite s'ils les ramènent, même 6 mois après, nous remboursons une partie.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-144 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-145

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Enlèvement des véhicules pour mise en fourrière - Groupement de commandes coordonné par la Ville d'Angers - Avenant au marché du lot n° 1 ANGERS OUEST MAINE - Autorisation de signature

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Un groupement de commandes pour la mise en fourrière de véhicules a été constitué le 24 mars 2015 entre les communes d'Angers, d'Avrillé, de Saint-Barthélemy-d'Anjou, Ecouflant, Saint-Jean-de-Linières, la Meignanne, Montreuil-Juigné, les Ponts-de-Cé, Trélazé et Saint-Lambert-la-Potherie.

Le groupement a pour objet d'acheter en commun les prestations liées à l'enlèvement de véhicules en stationnement interdit ou considéré comme gênant ou dangereux sur le territoire de ses membres, y compris les parkings privés ouverts ou non à la circulation publique dans le cadre des articles L325-12 et R325-47 à R325-52 du Code de la Route.

La Ville d'Angers est le coordonnateur du groupement de commandes. A ce titre elle a mené la procédure préalable à la passation du marché n° 1507301 notifié le 7 juillet 2015 à l'entreprise ROCADE SUD AUTOMOBILES, 31 route de Poitiers à ST MELAINE SUR AUBANCE.

Ce marché est un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum, dont l'objet est l'enlèvement des véhicules du secteur d'ANGERS OUEST MAINE pour leur mise en fourrière (lot n°1).

Les communes membres d'Angers Loire Métropole qui le souhaitent peuvent rejoindre le groupement par acte d'adhésion que le coordonnateur annexe à la convention de groupement, sans nécessité de nouvelles délibérations des membres fondateurs et des autres adhérents, selon dispositions de l'article 3-1 de ladite convention.

La commune de la Meignanne est l'un des membres du groupement de commandes sur le fondement duquel a été passé ce marché. Depuis le 1er janvier 2016, la Meignanne a vu sa structure administrative évoluer en intégrant la Commune de Longuenée en Anjou qui se substitue alors de plein droit dans les droits et obligations des contrats en cours de la Meignanne.

Par délibération du 3 mars 2016, la commune de Longuenée en Anjou a adhéré au groupement de commandes, élargissant le territoire d'action du Groupement aux communes déléguées de La Membrolle, du Plessis Macé et de Pruillé.

Il est donc proposé de conclure un avenant n°1 au marché n° 1507301 passé avec ROCADE SUD AUTOMOBILES pour le lot n° 1 - ANGERS OUEST MAINE. Son objet est d'élargir le territoire d'intervention du prestataire pour le groupement, et d'intégrer au marché l'adresse de facturation de la commune de Longuenée en Anjou.

Le nombre estimé des enlèvements de véhicules sur le territoire de la Ville d'Angers représentant à lui seul 92 % du volume estimé de la prestation tel qu'indiqué dans le marché initial, l'extension du territoire d'intervention à la commune de Longuenée-en-Anjou n'emportera donc pas d'augmentation significative du nombre d'enlèvements de véhicules estimé initialement pour la Commune de la Meignanne.

Le coordonnateur est autorisé par la convention de groupement à signer les avenants aux marchés sans que les autres membres du groupement aient à délibérer, dès lors que lesdits avenants intéressent tous les membres et qu'ils respectent les budgets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant la substitution de la commune de Longuenée-en-Anjou à la commune de La Meignanne dans le cadre de tous les contrats en cours et conclus par cette dernière, il y a nécessité d'envisager les conséquences de la transformation administrative de la Commune de la Meignanne dans l'exécution de ses contrats en cours dans le cadre du groupement de commandes fourrière,
Considérant la décision de la commune de Longuenée en Anjou du 03 mars 2016 d'adhérer au groupement de commandes fourrière constitué le 24 mars 2015.

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 relatif au marché n° 1507301 passé en groupement de commandes sans minimum ni maximum, avec ROCADE SUD AUTOMOBILES - lot n° 1 – Enlèvement des véhicules pour mise en fourrière secteur ANGERS OUEST MAINE. L'avenant a pour objet de répercuter dans le marché, l'adhésion de la commune de Longuenée en Anjou en date du 03 mars 2016, au groupement de commandes constitué le 24 mars 2015.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à le signer.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Monsieur le Maire, la délibération suivante consiste simplement à tenir compte du fait que le groupement de commandes passé pour la fourrière était passé avec La Meignanne et pas avec Longuenée-en-Anjou. C'est un avenant.

Monsieur le Maire : D'accord. Très bien. Avez-vous des questions ? Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement de commandes. Ici cela concerne des CCAS.

Délibération n° DEL-2016-145 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-146

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres aux conventions de groupement de commandes

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par délibération DEL-2014-604 en date du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a accepté le principe de grouper les achats entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, les autres communes de l'agglomération et d'autres entités.

Conformément aux termes des conventions de groupements généralistes, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, en qualité de membres fondateurs desdits groupements, doivent acter l'adhésion de nouveaux membres lorsque ceux-ci ne sont pas des communes d'Angers Loire Métropole.

Les structures suivantes ont fait part de leur intérêt pour les groupements suivants :

Le CCAS d'Avrillé pour les conventions de groupements de commandes « Prestations Intellectuelles », « Fournitures courantes » « Prestations de services » et « Fournitures et prestations informatiques ».

Le CCAS des Ponts-de-Cé pour les conventions de groupements de commandes « Fournitures courantes », « Fournitures et prestations informatiques » et « Prestations de services » et « Prestations Intellectuelles ».

Le CCAS de Saint-Barthélémy d'Anjou pour les conventions de groupements de commandes « Fournitures courantes », « Prestations de services » et « Fournitures et prestations informatiques ».
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS des Ponts-de-Cé en date du 24 mars 2016 pour l'adhésion aux conventions « Fournitures courantes », « Fournitures et prestations informatiques » et « Prestations de services » et « Prestations Intellectuelles ».

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS d'Avrillé en date du 29 février 2016 pour l'adhésion aux conventions « Prestations Intellectuelles », « Fournitures courantes » « Prestations de services » et « Fournitures et prestations informatiques ».

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Barthélemy d'Anjou en date du 29 mars 2016 pour l'adhésion aux conventions « Fournitures courantes », « Prestations de services » et « Fournitures et prestations informatiques ».

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Accepte l'intégration :

- du CCAS des Ponts-de-Cé, aux groupements de commandes « Fournitures courantes », « Fournitures et prestations informatiques », « Prestations de services » et « Prestations Intellectuelles »,
- - du CCAS d'Avrillé, aux groupements de commandes « Prestations Intellectuelles », « Fournitures courantes » « Prestations de services » et « Fournitures et prestations informatiques »

- - et du CCAS de Saint-Barthélemy d'Anjou, aux groupements de commandes « Fournitures courantes », « Prestations de services » et « Fournitures et prestations informatiques ».

Jean-Marc VERCHÈRE : Les trois CCAS que vous avez, Avrillé, Ponts-de-Cé, Saint-Barthélémy-d'Anjou, ont fait acte de candidature pour ce groupement de services pour les prestations informatiques, les fournitures, les prestations de services et les fournitures courantes.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarque. Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-146 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Enfin, nous avons une convention avec Angers Loire Métropole.

Délibération n° DEL-2016-147

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Stationnement - Convention avec Angers Loire Métropole portant accord sur les travaux d'aménagement des quais Bus.

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Régulièrement, Angers Loire Métropole demande à la Ville d'Angers d'assurer la maîtrise d'ouvrage en matière de :

- mise en accessibilité des arrêts de bus situés sur son territoire
- implantation de nouveaux abris voyageurs bus et tramway.
- aménagements de voirie dédiés (couloirs bus, signalisation...)
- ...

Une convention liant les deux entités prévoyait le remboursement des travaux par Angers Loire Métropole à la Ville d'Angers à hauteur de 240 000 €.

Les termes de la convention n'ayant pu être respectés par les parties pour la période allant du 28 février 2015 au 31 août 2015, ces dernières ont choisi de se rapprocher pour tenter de trouver un accord. Les travaux réalisés, au titre de la boucle optique angevine d'un montant de 100 000 €, étant postérieurs au 1er septembre 2015, c'est à dire après le transfert de compétences, ne font pas l'objet de la présente convention

Le présent accord qui a pour objet d'indemniser la Ville d'Angers pour les travaux dus par Angers Loire Métropole pour le réaménagement et la mise en accessibilité des arrêts de bus a été arrêté à un montant de 140 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 08 mars 2016

DELIBERE

Approuve la convention avec Angers Loire Métropole portant accord sur les travaux d'aménagement des quais bus arrêtée à un montant de 140 000 € TTC (cent quarante mille euros).

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à le signer.

Impute les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous avions une difficulté pour un remboursement par Angers Loire Métropole à la Ville d'Angers pour une période qui courait entre le printemps 2015 et le 1er septembre, date de la prise de compétence par Angers Loire Métropole de la voirie pour le remboursement des travaux de quais bus.

Cette délibération a pour objet de combler ce trou entre la fin de la précédente convention et la prise de

compétence, pour 140 000 euros.

Monsieur le Maire : Parfait. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport suffrages.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-147 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons maintenant à Monsieur GROUSSARD et il est question de stationnement, mais cette fois-ci pour les véhicules électriques.

Délibération n° DEL-2016-148

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Stationnement - Transformation de places de stationnement payant en emplacements réservés pour les véhicules électriques et mise en place de la gratuité du stationnement pour ces véhicules.

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

Le dispositif d'aide de l'Etat visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques à l'initiative des collectivités territoriales a été renforcé par un appel à projet lancé par l'Etat en 2015.

La Ville d'Angers a souhaité se positionner comme un territoire innovant en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de développement de la mobilité électrique. Elle a donc déléguée au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire) le montage du dossier de candidature pour la mise en œuvre du déploiement des infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques rechargeables sur l'ensemble de son territoire, dispositif engagé à l'échelle départementale.

La candidature ayant été retenue par l'Etat, la Ville d'Angers s'engage à installer, sur son territoire, les prises nécessaires aux 28 bornes de recharge.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole, Communauté urbaine, est signataire de la convention IRVE avec le SIEML, au titre de sa compétence en matière d'énergie et de relais des communes sur le territoire d'ALM.

Concomitamment, le SIEML, en sa qualité de maître d'ouvrage, finance l'ensemble des investissements et le fonctionnement du dispositif. Il bénéficie d'une subvention de l'Etat, à hauteur de 50%, via l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie).

En contrepartie, les places de recharge sont mises à disposition gratuitement et le territoire s'engage à offrir des places de stationnement gratuit sur voirie.

Pour la réalisation de ce programme (fonctionnement, subvention ...), la ville d'Angers a mené les négociations techniques nécessaires à la localisation des espaces IRVE : un certain nombre se situe en zone de stationnement payant.

Il convient donc pour la Ville de s'acquitter de plusieurs mesures :

- La mise à disposition gratuite des places spécialement réservées pour la recharge des véhicules et contigües aux prises de recharges, pendant 10 ans.
- La gratuité du stationnement pour les véhicules électriques rechargeables par prise d'électricité à partir du 1er septembre 2016 et ce pour 2 années:
  - limité à 2 heures que l'on soit en zone orange ou verte, avec contrôle par disque européen obligatoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 08 mars 2016
Considérant la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2014, délégant la compétence des Infrastructures publiques de Recharge pour Véhicule Electriques (IRVE) au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML),

Considérant la transformation d'Angers Loire Métropole en Communauté Urbaine, le 1er janvier 2016, ayant pour conséquence le transfert des compétences en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie des eaux pluviales et de l'éclairage public,

Considérant que le Maire continue d'exercer le pouvoir de police de la circulation et du stationnement,

DELIBERE

Afin de promouvoir l'usage des véhicules électriques, et pour répondre à la contrepartie du financement du dispositif IRVE par l'Etat à hauteur de 50 %, la Ville répond favorablement à la demande du SIEML, accompagnant ainsi la mise en œuvre de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques rechargeables à partir du réseau électrique.

Autorise la transformation des places de stationnement nécessaires, en emplacements réservés contigües aux bornes de recharge pour 10 ans, uniquement pour la recharge des véhicules électriques. Une permission de voirie délivrée par Angers Loire Métropole viendra préciser les modalités d'occupation du domaine public. Les arrêtés permanents préciseront les règles de police applicables pour chaque zone.

Accorde la gratuité du stationnement à tous les véhicules électriques rechargeables, dans la limite de 2 heures, sur l'ensemble des places de stationnement payant sur voirie, à partir du 1er septembre 2016 et ce pour 2 années.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre toutes les mesures nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Gilles GROUSSARD : Oui. Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement pour la Ville d'Angers de répondre à un appel d'offres de l'État concernant le soutien à un dispositif pour les situations IRVE, donc Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques.

Ayant répondu à l'appel d'offres, notre candidature a été retenue par l'État. Il s'agit pour nous d'installer 28 prises de bornage pour les véhicules électriques portés par le SIEML, sachant que 50% sont redistribués par l'État via l'ADEME au syndicat. Afin de promouvoir l'usage des véhicules électriques, nous vous proposons en contrepartie de ce financement du dispositif IRVE à hauteur de 50%, de répondre favorablement à la demande du syndicat accompagnant cette mise en œuvre de l'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques rechargeables sur le réseau public.

Conformément à la demande, Monsieur le Maire, nous vous demandons d'autoriser la transformation des places de stationnement nécessaires en emplacements réservés qui seront contiguës aux bornes de recharge pour 10 ans, uniquement pour la recharge de véhicules électriques, avec une permission de voirie délivrée par Angers Loire Métropole qui précisera les modalités d'occupation du domaine public.

Par ailleurs, je vous demande aussi d'accorder la gratuité du stationnement à tous les véhicules électriques rechargeables, dans la limite de deux heures, sur l'ensemble des places de stationnement payant sur voirie, et ce à compter du 1er septembre 2016 et pour deux années. Il s'agit donc Monsieur le Maire, de nous autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur GROUSSARD. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je soumets ce rapport à vos suffrages.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-148 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Merci Monsieur GROUSSARD. La parole est à Isabelle LE MANIO.

Délibération n° DEL-2016-149

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2016 pour les tonnages émis en 2015.

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

La Ville d'Angers est depuis 2012 adhérente à Ecofolio, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise et finance la collecte et le recyclage des papiers. Il est habilité à percevoir des contributions et à verser des aides pour soutenir les Collectivités dans leurs projets de traitement des déchets. Il fait le lien entre tous les acteurs (émetteurs, Collectivités, trieurs et recycleurs) pour améliorer la filière et créer une économie circulaire où les papiers d'aujourd'hui sont une ressource pour demain.
Ses actions sont les suivantes :

- Financement du service public de collecte et de traitement des déchets papiers assuré par les Collectivités Territoriales,

- Accompagnement de tous les acteurs de la filière en vue d'optimiser les opérations de collecte, de tri et de recyclage des papiers,

- Sensibilisation des Français au geste de tri à travers des campagnes d'information.

Toutes les entités visées par l'article L 541-10-1 du Code de l'Environnement, émettant plus de 5 tonnes de papier par an, doivent s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une éco contribution de base fixée, pour les papiers diffusés en 2015, à 54 euros HT la tonne.

La Ville d'Angers émet plus de 5 tonnes par an et doit donc s'acquitter de l'Eco contribution.
Un barème éco-différencié doit par ailleurs être pris en compte si le tonnage déclaré pour l'année précédente est supérieur à 25 tonnes, ce qui est le cas.

Pour les papiers mis sur le marché en 2015, à déclarer en 2016, ce barème est articulé autour des éléments suivants :

- Fibre : un bonus de 10% pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou un malus de 5% pour les papiers non recyclés et non issus de forêts gérées durablement ;

- Recyclabilité : malus de 5% par élément perturbateur du recyclage.

L'impact des bonus/malus après déclaration conduit pour la Ville d'Angers à une éco contribution à la tonne de 59,40 euros HT. Le tonnage déclaré étant de 28,627 tonnes, le montant de l'éco contribution pour 2016 est donc de 1700,54 euros HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 541-10-1 du Code de l'Environnement.

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Confirme l'engagement de la Ville d'Angers en faveur de l'environnement par le paiement de l'éco contribution 2016.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011 article (fonction) 6281/020.

Isabelle LE MANIO : Il s'agit ici d'une délibération sur l'économie, l'éco-contribution sur notre consommation de papier.

En 2015, nous en avons consommé plus de 28 000 tonnes, et si nous comparons à 2013, nous avons quasiment dépensé 50% de moins, c'est donc important. Nous continuerons nos efforts dans les prochaines années. La contribution est de 1 700 euros hors taxes.

Monsieur le Maire : Merci pour la présentation de ce rapport Madame LE MANIO. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je constate qu'il n'y en a pas. Je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-149 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé.
Nous en arrivons à la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.

Délibération n° DEL-2016-150

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Exposition extérieure "La Maine et ses confluences" - Convention pour la mise à disposition et cession de droits de photographies au format numérique avec l'association Club Photos d'Angers.

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

A la Maison de l'Environnement et du Développement Durable, ce début 2016 est placé sous le signe de l'eau. Des animations et expositions sont proposées sur ce thème.

Dans le parc du Lac de Maine, aux abords de cet établissement, des affiches présentent des reproductions de photos sur « La Maine et ses confluences », du 1er mars au 29 mai 2016. Tous ces clichés ont été réalisés par des photographes amateurs, dont la plupart sont adhérents de l'association Club Photos d'Angers.

A cet effet, une convention pour la mise à disposition et cession de droits de photographies au format numérique doit être signée avec l'association Club Photos d'Angers et les photographes réalisateurs de ces clichés, à titre gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 08 mars 2016

DELIBERE

Approuve la convention de mise à disposition et cession de droits de photographies pour l'exposition « La Maine et ses confluences » ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Isabelle LE MANIO : Je vous propose d'aller visiter l'exposition extérieure "La Maine de ses confluences". C'est une très belle exposition qui est présentée du 1er mars au 29 mai et que nous avons pu voir la semaine dernière en réunion de quartier.

Elle est organisée par des photographes amateurs et cette délibération concerne la mise à disposition et la cession des droits des photographies avec l'association "Club Photos d'Angers".

Monsieur le Maire : Très bien. J'aimerais vraiment vous remercier Madame LE MANIO, et à travers vous, la nouvelle équipe de la Maison de l'Environnement.

Je dois dire qu'ici aussi il y a eu des moments compliqués sur le plan du management qui m'ont amené à

prendre des décisions difficiles avec le soutien des organisations syndicales.

À l'intérieur de cette Maison de l'Environnement, la nouvelle responsable avait été traitée d'une manière un peu particulière au cours de ces dernières années. Je me réjouis de l'impulsion qu'elle a donnée et je me réjouis surtout du modèle que cela dessine vis-à-vis de l'extérieur. Faire en sorte d'avoir une expo extérieure visible par les Angevins, faite par des Angevins, indépendamment des lieux dans lesquels il faut entrer, cela me semble être un axe culturel sur lequel il faut que nous travaillions.

Dans les engagements de campagne que nous avions pris, il y avait celui du Musée urbain. Il fait partie de ceux qui ne sont pas encore suivis, mais qui consistent à reproduire dans la ville et en extérieur, une partie des œuvres qui sont abritées dans nos musées. Cela fait évidemment partie des sujets sur lesquels, ici aussi, nous ne renoncerons pas. Je vous remercie de transmettre nos remerciements à l'ensemble de l'équipe de la Maison de l'Environnement.

Isabelle LE MANIO : Ce sera fait.

Monsieur le Maire : Je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-150 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé. Merci Madame LE MANIO. Monsieur BRANCOUR.

Délibération n° DEL-2016-151

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Justices Madeleine St Léonard - ZAC Saint Léonard - Bilan de clôture de la concession SARA et avenant n°9 pour quitus des comptes et missions confiées.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 27 avril 1992, le Conseil Municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saint Léonard. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d' Angers (SARA) par délibération du 24 octobre 1994. Son dossier de réalisation a été approuvé par le Conseil Municipal du 24 avril 1994.

Cette opération est aujourd'hui achevée. Les programmes de construction et des équipements publics ont été réalisés et les formalités de remise d'ouvrages à la collectivité ont été effectuées.

En application de l'article 22 de la Convention Publique d'Aménagement relatif au règlement final des opérations, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier de clôture de l'opération, dont il est présenté ci-dessous le décompte général définitif :

En dépenses, le montant total s'élève à 9 414 128,49 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

Acquisitions et frais annexes	3 936 032,34 €
Etudes	247 241,86 €
Travaux	3 963 836,64 €
Honoraires	288 849,43 €
Rémunération de la société	677 798,84 €
Frais divers	109 498,66 €
Frais financiers	190 870,72 €

En recettes, le montant total s'élève également à 9 414 128,49 € HT, composé des principaux postes suivants :

Cessions de terrains	9 116 083,87 €
Autres produits	64 021,35 €
Produits financiers	221 393,52 €
Participation d'équilibre ville d'Angers	12 629,75 €

Un bilan financier de clôture a été visé par la SARA et son Commissaire aux Comptes. Une attestation de ce Commissaire aux Comptes relative à la concordance du bilan de clôture avec la comptabilité de la SARA a été transmise à la Ville d'Angers.

L'avenant n°9 vise à clôturer la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Saint-Léonard et donner quitus des comptes et des missions de l'aménageur selon les dispositions prévues à l'article 22 de ladite Convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 08 mars 2016

DELIBERE

Approuve le bilan financier de clôture de la ZAC Saint-Léonard, arrêté au 27 janvier 2016, valant quitus des comptes de l'opération,

Approuve l'avenant n°9 à la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Saint-Léonard avec la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), portant clôture de cette convention, quitus des comptes de l'opération et des missions de l'aménageur,

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer cet avenant,

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Roch BRANCOUR : La délibération numéro 48 porte sur le bilan de clôture de la concession SARA et un avenant pour donner quitus des comptes et missions confiées à la SARA.

Il s'agit donc de la ZAC Saint-Léonard qui a été créée en 1992, je vous le rappelle, et qui est aujourd'hui achevée avec un bilan de 9 414 128 euros et 49 centimes en dépenses et en recettes, et surtout un niveau de participation d'équilibre de la Ville d'Angers limité à 12 629 euros 75 centimes, ce qui est un montant particulièrement faible que nous souhaiterions pouvoir retrouver dans les ZAC en cours, mais ce ne sera pas le cas.

Il vous est proposé d'approuver le bilan financier de clôture de la ZAC et d'approuver l'avenant numéro 9 à la convention publique d'aménagement de la ZAC avec la SARA qui porte clôture de cette convention quitus des comptes de l'opération et des missions d'aménageur.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BRANCOUR. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Je vous propose que nous puissions approuver ce bilan de ZAC.

- Y a-t-il des oppositions ?
- Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-151 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Il en est ainsi décidé.

Nous en arrivons à une servitude.

Délibération n° DEL-2016-152

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Monplaisir - Boulevard du Doyenné - Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Ville d'Angers envisage d'accorder une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine, au profit de la société dénommée Electricité Réseau Distribution France (ERDF), sur une parcelle située à Angers, 56 Boulevard du Doyenné, cadastrée section AV numéro 214.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de servitudes adressée par ERDF à la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 08 mars 2016

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle située à Angers, 56 Boulevard du Doyenné, cadastrée section AV numéro 214 et d'une superficie de 62 661 m².

Considérant que la société ERDF a installé sur ladite parcelle une ligne électrique souterraine de 230/400 volts,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation en constituant au profit de la société ERDF une servitude de passage de canalisation souterraine,

Considérant qu'en vertu de la convention, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à la société ERDF :

- Etablir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 120 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et/ou accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, sans pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Considérant que la société ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages,

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit,

Considérant que cette servitude prend effet à compter rétroactivement du 19 juin 2013, et est conclue pour la durée des ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la société ERDF,

Considérant que les autres modalités et conditions sont mentionnées dans la convention de servitudes,

DELIBERE

Approuve le principe de la constitution de servitude de passage de canalisation souterraine au profit de la société ERDF, à titre gratuit et aux conditions indiquées dans la convention.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de servitudes, l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution de cette servitude.

Précise que l'ensemble des frais d'acte notarié seront pris en charge par la société ERDF.

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'une régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF sur une parcelle sise au 56 boulevard du Doyenné.

Monsieur le Maire : Pas de demandes de précisions complémentaires ?

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-152 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame ENGEL.

Délibération n° DEL-2016-153

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Amicale des Porte-Drapeaux d'Angers et la région angevine - Subvention annuelle de fonctionnement

Rapporteur :Karine ENGEL

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient les actions des associations d'Anciens Combattants particulièrement présentes lors des cérémonies patriotiques.

Dans ce cadre et afin d'honorer le devoir de mémoire, l'Amicale des Porte-Drapeaux d'Angers et la région angevine participe chaque année à de nombreuses commémorations patriotiques et défilés se déroulant à Angers et dans l'agglomération, à la demande des autorités d'Etat, régionales et locales ainsi que des autorités militaires. Elle participe également aux sépultures de ses camarades disparus.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 250 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de fonctionnement de 250 € à l'Amicale des Porte-Drapeaux d'Angers et la région angevine

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Karine ENGEL : Monsieur le Maire, chers collègues, voici une subvention qui ne va pas baisser de montant, ni grever le budget évoqué en début de Conseil, puisqu'il est proposé une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 250 euros pour l'Amicale des Porte-Drapeaux d'Angers qui rendent un service important et très apprécié lors des nombreuses commémorations patriotiques auxquelles nous assistons tous à la demande de l'État, des Régions, des manifestations locales.

Elles participent également aux sépultures de ses camarades disparus. Je vous remercie d'approuver.

Monsieur le Maire : Merci Madame ENGEL. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Délibération n° DEL-2016-153 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame SFAIHI, il me semble que vous avez un message à nous faire passer dans la droite ligne, d'ailleurs, de propos qui ont été tenus ce soir.

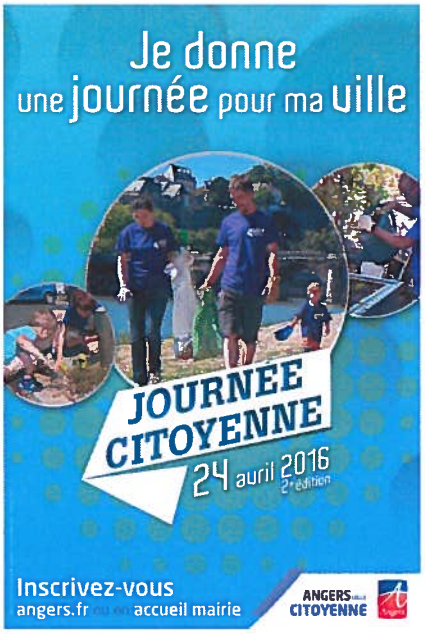

Faten SFAIHI : Merci Monsieur le Maire. Alors, je suis ravie de vous présenter le visuel de la seconde édition de la Journée Citoyenne.

Je vais quand même dire quelques petits mots. Je me réjouis que la citoyenneté soit devenue une priorité au niveau local, national, et international, même si je déplore, comme chacune et chacun d'entre vous, l'actualité dans laquelle cela s'inscrit.

Pour que la citoyenneté ne reste pas au rang de concept, d'idée et de réflexion, il me semble important que cela se traduise en actes et que cela ait des impacts sur le quotidien de nos concitoyens. Je pense vraiment que c'est ce qu'attendent nos concitoyens, et pour nous permettre de nous retrouver tous autour du bien commun.

C'est pourquoi la Ville a décidé de reconduire cette Journée Citoyenne, qui aura donc lieu cette année le dimanche 24 avril. Tous les Angevins pourront donc donner un peu de leur temps sur un ou plusieurs ateliers et chantiers, dans tous les quartiers de la ville, autour du thème "amélioration et embellissement du cadre de vie".

Il y en aura pour tous les goûts, peinture, nettoyage, plantations, dans les rues, dans les cours d'école, au Lac de Maine, et cetera. Nous travaillons donc cette journée en partenariat avec plusieurs associations et plusieurs citoyens à titre individuel. Il est important que je précise que l'idée n'est pas de faire le travail d'agents municipaux, mais de nous retrouver tous sur un pied d'égalité, que nous soyons patrons, ouvriers, riches, pauvres, jeunes ou vieux. Il s'agit vraiment d'un moment de simplicité, d'égalité et de citoyenneté. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour la présentation de ce soir Madame SFAIHI. Merci surtout pour tout ce qui est fait pour que cette journée puisse être un succès. Il y avait entre 400 et 450 Angevins l'année dernière.

Nous espérons évidemment qu'ils seront beaucoup plus nombreux cette année, de la même manière que ces initiatives sont en train de faire tache d'huile très au-delà de notre ville. Madame SFAIHI.

Faten SFAIHI : J'ai oublié de dire que vous pouvez bien entendu vous inscrire, soit sur le site de la Ville à partir de la semaine prochaine, soit dans tous les relais-mairie. Vous aurez des urnes avec des petits bulletins d'inscription. Vous pouvez aussi ne pas vous inscrire, mais vous présenter le 24 avril sur tous les quartiers, sur les différentes centralités, et bien entendu participer sans vous être inscrits.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
DM-2016-71	Ecole Jacques Prévert – Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association "Consommation Logement et Cadre de Vie" (CLCV) pour ses activités qui participent au développement de la vie sociale et culturelle du quartier Roseraie.	14 mars 2016
DM-2016-72	Ecole Dacier – Convention de mise à disposition du gymnase de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) avec l'Université de Nantes pour les activités scolaires et périscolaires pour la période du 4 janvier au 5 juillet 2016 moyennant le versement de la somme forfaitaire de 1 980 €.	14 mars 2016
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2016-44	Salle Claude Chabrol - Saison 2015/2016 - Contrats de mise à disposition à titre gratuit : - Société des fêtes : concert de chants le vendredi 5 février à 20H30 - Maîtrise des Pays de la Loire : concert pédagogique (à l'attention des scolaires) "Battle Haydn/Mozart" le mardi 23 février à 15H et le mercredi 24 février à 10H Contrat de mise à disposition à titre onéreux : - Pièces Détachées : Théâtre : "l'Invité" les vendredi 26 et samedi 27 février à 20H30 (coût : 580 €)	22 février 2016
DM-2016-45	Grand Théâtre saison 2015/2016 - Contrat de mise à disposition payante avec la compagnie les Arthurs le samedi 27 février 2016 à 20H30 (coût : 915 €)	22 février 2016

DM-2016-46	Théâtre Chanzy Saison 2015/2016 - Contrats de mise à disposition payante pour : - la compagnie les r'culéens le vendredi 5 février 2016 à 20H30 et le samedi 6 février 2016 à 20H30 (coût : 1 110 €) - Dansarté association et compagnie franco-brésilienne de danses le mercredi 24 février 2016 à 20H (coût : 555 €) - l'amicale Robert Houdin d'Angers le vendredi 26 février 2016 à 20H30, le samedi 27 février 2016 à 20H30 et le dimanche 28 février 2016 à 14H30 (coût : 2 655 €) - l'association scènefonia le samedi 5 mars 2016 à 20H30 (coût : 885 €) Le montant global s'élève à 5 205 €	22 février 2016
DM-2016-47	Bibliothèque municipale - Convention de coédition d'un ouvrage intitulé "Ruines d'avenir" avec les Editions Actes Sud. (Coût de fabrication de l'ouvrage : 14 000 €)	23 février 2016
DM-2016-48	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2015/2016 - Avenant n°1 à la convention d'exposition "Christophe Alline - Fabricolleur d'images" ayant pour objet de préciser les modalités de la rémunération de l'artiste Christophe ALLINE, soit : - 60 € de l'heure pour ses interventions sur les ateliers en échange d'une facture. - rémunération pour toutes les créations graphiques sur présentation d'un devis ou d'une facture - remboursement à hauteur maximum de 450 € sur présentation d'un justificatif pour l'achat du matériel relatif à la mise en place des ateliers.	23 février 2016
DM-2016-49	Galerie David d'Angers - Musiques de Traverse - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESBA TALM), le Chabada et le Silver Club ayant pour objet de déterminer les modalités d'organisation liées au concert de Jozef Van Wissem du 25 février 2016.	23 février 2016
DM-2016-50	Musées d'Angers - Diffusion des dépliants des musées dans les "présentoirs Anjou" - Convention de partenariat avec le comité départemental du tourisme conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Le montant de cette prestation s'élève à 402 € pour le musée des Beaux-Arts et 402 € pour le site Jean Lurçat-Tapisserie contemporaine.	25 février 2016

DM-2016-51	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2015-2016 - Convention de partenariat avec la librairie La Luciole pour la mise en vente de livres de l'artiste Christophe ALLINE dans le cadre de son exposition au Grand Théâtre "Christophe ALLINE - Fabricolleur d'images" du 11 février au 30 avril 2016 : "et la galette dans tout ça ?" - 10 exemplaires à 13,10 € l'unité "le gros navet" - 15 exemplaires à 12,20 € l'unité "drôle de bonhomme" - 10 exemplaires à 12 € l'unité soit un total de 35 livres pour une valeur de 434 € TTC	25 février 2016
DM-2016-53	Musées d'Angers - Ventes d'ouvrages et de produits pour février 2016 – Tarifs au 25 février 2016	25 février 2016
DM-2016-63	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Convention cadre de participation des élèves du conservatoire à l'académie d'orchestre de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL).	08 mars 2016
DM-2016-67	Week-end Télérama des 19 et 20 mars 2016, Nuit des Musées et braderie le samedi 21 mai 2016 - Ouverture exceptionnelle et gratuité d'accès des musées et du muséum des sciences naturelles	10 mars 2016
DM-2016-69	Théâtre Chanzy – Contrats de mise à disposition à titre payant avec - l'ensemble ligéralis d'Avrillé le samedi 12 mars 2016 à 20H30 et le dimanche 13 mars 2016 à 15H30 (coût : 1 110 €) - K production le jeudi 31 mars 2016 à 20H (coût : 1 525 €) Contrats de mise à disposition à titre gratuit avec : - l'école Sacré Cœur le jeudi 3 mars 2016 à 20H - l'institut Confucius des Pays de la Loire le mardi 1er mars 2016 à 20H - l'orchestre d'harmonie de la Ville d'Angers le dimanche 20 mars 2016 à 15H30 Le coût global s'élève à 2 635 €	10 mars 2016
	SPORTS ET LOISIRS	
DM-2016-43	Parc des Sports du Lac de Maine "Josette et Roger Mikulak" - Locaux - Convention de mise à disposition à Angers Sports Lac de Maine Football	22 février 2016
	POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	
DM-2016-64	Contrats de mise à disposition gracieuse de salles au sein du J, Angers Connectée Jeunesse pour le mois de mars 2016 avec CARIF OREF, le Lycée du Fresne, la Fé2A et la Fédération des centres sociaux	09 mars 2016

	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES	
DM-2016-60	Régie Institut Municipal - Création de la régie de recettes et d'avances.	02 mars 2016
DM-2016-70	Régie de recettes Vélocité à Monplaisir – Clôture de la sous-régie.	14 mars 2016
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	
DM-2016-52	Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la Ligue des Droits de l'Homme de locaux privatifs et mutualisés d'une superficie totale de 263,38 m² situés 22 rue du Maine à Angers pour une durée de 1 an à compter du 15 janvier 2016 - Redevance : gratuité Charges : supportées par l'occupant.	25 février 2016
DM-2016-55	Quartier Centre Ville- Locaux 5/7 rue Saint Exupéry - Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la Caisse d'Allocations Familiales pour des locaux privatifs de l'immeuble DEROMEDI d'une superficie totale de 260,36 m² pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016 - Redevance : 25 320 € / an – Charges : compteurs au nom de l'occupant et charges de copropriété supportées par l'occupant.	26 février 2016
DM-2016-56	Quartier Centre Ville- Locaux 12 place Louis Imbach - Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux privatifs et mutualisés avec l'association "9 rue Claveau" du 1er février au 31 décembre 2016 - Redevance : 50 €/m²/an - Charges : supportées par l'occupant.	26 février 2016
DM-2016-58	Quartier Deux Croix/Banchais - Locaux 24 Résidence Haut du Daguenet - Convention de mise à disposition avec l'association Centre de Culture Scientifique et Technique d'Angers - Terres des Sciences pour des locaux privatifs de 87,19 m² pour une durée d'un an - Redevance : gratuité - Charges : compteurs au nom de l'occupant.	26 février 2016
DM-2016-61	Quartier Lafayette/Eblé - Salle Graffiti - Rue de la Morellerie - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux privatifs mutualisés avec l'Association pour la Dynamisme de la Morellerie (ADM) pour une durée d'un 1 - Redevance et charges: Gratuité.	02 mars 2016
DM-2016-62	Quartier Roseraie/Orgemont - Relais Accueil Jean Vilar - Rue François Mauriac - Convention de mise à disposition de la salle polyvalente suivant créneaux avec l'association HAPPY SWING du 22 février au 4 juillet 2016 - Redevance et charges : gratuité.	07 mars 2016

DM-2016-65	Quartier Deux-Croix/Banchais - Garage 27 bis rue des Banchais - Convention de mise à disposition avec Madame Katy FINEL du lot n° 61 aux lieu et place du lot n° 42 pour une durée de 3 ans - Redevance mensuelle : 50 €.	10 mars 2016
DM-2016-66	Quartier Monplaisir - Centre Robert Schuman - 12 boulevard Robert Schuman - Convention de mise à disposition temporaire de la salle Bienvenue suivant créneaux avec l'Association des Cambodgiens de Maine-et-Loire (ACAMEL) pour une durée d'un an - Redevance et charges : gratuité.	10 mars 2016
DM-2016-68	Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux privatifs et mutualisés d'une superficie totale de 255,63 m² avec le Centre de Rencontres et de Dialogues Inter Religieux pour une durée d'un an à compter du 1er février 2016 – Redevance annuelle : 1 139,25 € - Charges : supportées par l'occupant.	10 mars 2016
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
DM-2016-54	Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Expositions "Iles de Loire" et "Oiseaux des grèves" - Convention avec l'association Maison de Loire en Anjou.	26 février 2016
DM-2016-57	Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Expositions "Natura 2000", "Quais et Levées" et "Inconnus des bords de Loire" - Conditions d'emprunt et consignes d'utilisation avec le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire.	26 février 2016
DM-2016-59	Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Exposition "H2omme" du 28 janvier au 25 février 2016- Contrat de location avec l'association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" pour un montant de 150,00€.	02 mars 2016

Liste des MAPAS attribués du 5 février au 15 mars 2016.

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montants
16 019 01	F	Expertise des véhicules en fourrière municipale	Lot unique	ATHEXIS	49000	ANGERS	20 000€ HT Maxi
13 A 16 06	T	Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai	Lot 4 : HALLE DE ROLLER DEBUSSY - Remplacement des translucides, réfection du bardage des pignons (y compris isolation) et peinture extérieure des murs de pignons	DIONNEAU	49000	ECOUFLANT	77 435,67 €
16 020 01	S	INHUMATION DES PERSONNES DEMUNIES DE RESSOURCES ET PRESONNES ISOLEES	Lot unique	SERVICES FUNERAIRES JOSEPH GUEZ	49010	ANGERS	20 000,00 €
16 021 01	T	Ecole maternelle Claude Monet désamiantage des sanitaires	Lot unique	EBM	49115	ST PIERRE MONTLIMART	16 798,00 €
13 A 01 37	PI	AC Plans topo	SCHEMA DIRECTEUR DES BOUCLES VERTES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE D'ANGERS LOIRE METROPOLE : LEVES TOPO RAMPES D' ACCES	ATLANTIQUE INFO GEO	44815	SAINT HERBLAIN	1 568,00 €
16 022 01	T	Installation de modulaire 6 rte de bouchemaine	Lot unique	YVES COUGNAUD	85035	LA ROCHE SUR YON	137 726,06 €
16 023 01	T	Aqua VITA -Travaux modificatifs des jeux aquaslpash	Lot unique	CG ENTREPRISE GUIBAN	56854	CAUDAN CEDEX	14 671,00 €
16 024 01	PI	Etude de programmation pour la restructuration de l'immeuble Bodinier en locaux associatifs .	Lot unique	PREPROGRAM	35000	RENNES	16 480,00 €
16 025 01	T	Création de mini jardins	Lot unique	PIERRE GOUJEON PAYSAGE	49184	SAINT BARTHELEMY	45 000,00 €
13 A 01 38	F	Levés topographiques du Village Anjou à Angers	lot unique	BUNEL	49000	ANGERS	3 805,65 €
16 026 01	S	Mission de contrôle technique pour la rénovation et la modernisation du Centre des Congrès d'Angers	Lot unique	SOCOTEC	49002	ANGERS CEDEX 01	47 340,00 €

Sur 12 attributaires : 7 sont sur le territoire du département dont 6 d'Angers Loire Métropole

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Très bien. Avez-vous, ce soir, des questions sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT et la liste des marchés à procédure adaptée? Je n'en vois pas. Je vous demande de m'en donner acte.

Liste des décisions du Maire : Le conseil donne acte.
Liste des marchés à procédure adaptée : Le conseil donne acte.

Dans ces conditions, je considère que je peux lever la séance et je vous donne rendez-vous au lendemain de la journée citoyenne, pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le dernier lundi du mois d'avril. Bonne fin de soirée à tous.

La séance est levée à 22 heures 05

La secrétaire de séance	Le Maire
Karine ENGEL	Christophe BECHU